



RAPPORT ANNUEL  
SUR LA SUPERVISION BANCAIRE



EXERCICE 2019

بنك المغرب



## RAPPORT ANNUEL SUR LA SUPERVISION BANCAIRE

EXERCICE 2019

بنك المغرب

## SOMMAIRE

<b>MOT DU WALI .....</b>	<b>2</b>
<b>FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>5</b>
<b>CHIFFRES-CLES .....</b>	<b>7</b>
<b>STRUCTURE, ACTIVITÉ ET RENTABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT .....</b>	<b>13</b>
Rentabilité préservée, en dépit de la poursuite d'une croissance ralentie du crédit	
<b>RISQUES BANCAIRES .....</b>	<b>66</b>
De bons fondamentaux permettant aux banques d'absorber les chocs potentiels	
<b>CADRE DE SUPERVISION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ORGANISMES ASSIMILÉS ....</b>	<b>93</b>
Année 2019 sous le signe du renforcement des dispositifs de vigilance des banques	
<b>ANNEXES .....</b>	<b>127</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>169</b>

## MOT DU WALI

L'année 2019 a été marquée par une décélération de la croissance économique nationale à 2,5%, conséquence de la diminution de 5,8% de la valeur ajoutée agricole parallèlement à une légère accélération du rythme du PIB non agricole à 3,5%.

Dans le cadre de cette conjoncture, la croissance du crédit bancaire au secteur non financier s'est établie à 4,8%, reflétant une accélération des crédits aux entreprises à 5,6% et un ralentissement des prêts aux ménages à 3,6%. Pour leur part, les créances en souffrance ont augmenté à 70 milliards de dirhams, soit un taux de sinistralité de 7,5% contre 7,3% en 2018.

Du côté des ressources, la collecte des dépôts n'a progressé que de 2,9% sous l'effet d'une baisse des dépôts à terme concomitante à une hausse de la circulation fiduciaire.

Dans ce contexte, le secteur bancaire a consolidé son assise financière à travers une appréciation de ses résultats et un renforcement de ses fonds propres.

Ainsi, sur le plan de la rentabilité, les banques ont pu globalement dégager de bonnes performances à la faveur essentiellement des résultats des activités de marché et d'un recul du coût de risque. Elles ont clôturé l'exercice 2019, avec un résultat net sur base sociale, en hausse de 8% à 12 milliards de dirhams, dégageant un rendement des actifs de 0,9% et des fonds propres de 9,4%. Sur base consolidée, le résultat net-part du groupe cumulé des onze banques a progressé de 2,7%, reflétant l'impact des performances baissières de certaines filiales en Afrique subsaharienne.

La solvabilité des institutions bancaires s'est, pour sa part, renforcée avec un ratio moyen de solvabilité de 15,6% et un ratio de fonds propres de base de 11,5%.

Au plan de la régulation et de la supervision microprudentielle, les actions de la Banque ont visé à conforter la résilience du secteur bancaire et à rehausser les pratiques de gouvernance et de gestion des risques, en convergence avec les standards internationaux.

A cet effet, les banques ont été appelées à préparer la mise en œuvre de la réforme de la classification des créances qui a fait l'objet d'un processus itératif d'échange et de concertation avec la profession. De même, la Banque a suivi le déploiement par les institutions bancaires d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation de leur capital (ICAAP) qui est amené à être affiné au cours des prochains exercices. Elle a également procédé à l'examen des plans prospectifs de redressement de crise interne établis par les banques d'importance systémique pour faire face à des scénarii de chocs hypothétiques.

Par ailleurs, la Banque a continué de renforcer son action pour la promotion d'une finance verte et durable et a finalisé un projet de directive réglementaire fixant les orientations en matière

de gestion des risques climatiques et environnementaux. Elle s'est, pour sa part, fortement mobilisée pour participer aux travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (The Network of Central Banks for Greening the Financial System) et a joué, aussi à la demande de ses pairs, un rôle de relai auprès des banques centrales et régulateurs en Afrique.

L'accompagnement du développement d'une finance plus digitale a été également inscrite parmi les axes de travail prioritaires. Outre la veille à l'international, des enquêtes ont été menées auprès des banques pour évaluer l'état des lieux en matière de transformation digitale et faire en particulier le point sur les pratiques et risques en matière d'usage du Cloud Computing. La Banque a actualisé son analyse des opportunités et risques induits par les nouvelles technologies et a invité les acteurs bancaires à renforcer leur vigilance en matière de prévention des cyber-risques.

Dans le domaine de la sécurité financière et en application des recommandations de la mission d'évaluation du Maroc menée par le Groupe d'Action Financière Moyen Orient et Afrique du Nord, la Banque a consolidé le dispositif réglementaire encadrant le devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit, tout en poursuivant, en coordination avec l'Unité de Traitement du Renseignement Financier, la sensibilisation et l'accompagnement des différents intervenants.

Dans le cadre de la surveillance transfrontalière, la Banque a élargi son dispositif de coopération avec ses homologues étrangers par la signature de 2 nouvelles conventions avec les banques centrales d'Egypte et de l'Ile Maurice, portant leur nombre total à 15 et couvrant 27 pays de présence des banques marocaines.

D'un autre côté, la Banque a continué d'œuvrer avec les parties prenantes à favoriser le parachèvement de l'écosystème de la finance participative notamment au plan légal, fiscal et des instruments du marché des capitaux. Les échanges avec le Conseil Supérieur des Ouléma et le GPBM se sont poursuivis pour compléter le cadre contractuel régissant les produits de financement et d'épargne participatifs à savoir les dépôts d'investissement non restreints, la Wakala Bil Isthitmar, Ijara Montahiya Bittamlik, Salam et les instruments de la garantie participative.

Cette année a vu également le démarrage progressif de l'offre de comptes de paiement par certains établissements de paiement agréés. La Banque a suivi, au préalable, le déploiement des dispositifs de gestion des risques, de contrôle et de conformité y afférents.

Dans le domaine de la protection de la clientèle des établissements de crédit, les actions menées ont porté sur la redynamisation de l'activité du Centre de Médiation Bancaire, l'édiction d'une directive réglementaire portant sur la mobilité bancaire et la fixation de règles devant encadrer la délivrance des mainlevées sur les garanties. La Banque a, par ailleurs, conclu une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, début 2020, visant à renforcer l'action conjointe des deux autorités.

Dans le domaine du traitement des difficultés des établissements de crédit, une refonte du régime de redressement et de la résolution de banques est en phase avancée et devrait être adoptée dans le cadre de la prochaine réforme de la loi bancaire. Pour sa part, le dispositif de garantie des dépôts a été complété par l'édition d'une nouvelle circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques et fenêtres participatives, qui a été soumise à l'avis du Conseil Supérieur des Ouléma.

L'année 2019 a été marquée par le discours du 11 octobre 2019 à l'occasion de l'ouverture de la première session de la quatrième année législative par lequel Sa Majesté le Roi a appelé le Gouvernement et Bank Al-Maghrib, en coordination avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, à œuvrer à la mise au point d'un programme spécial d'appui aux jeunes diplômés et de financement des projets d'auto-emploi.

En exécution des hautes orientations Royales, la Banque s'est pleinement engagée, aux côtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, dans l'élaboration d'un programme dédié à l'appui et au financement de l'entrepreneuriat. A ce titre, un fonds doté d'une enveloppe initiale de 6 milliards de dirhams, sur une durée de 3 ans, a été mis en place par l'Etat et le secteur bancaire. Les ressources de ce fonds ont été renforcées de 2 milliards supplémentaires octroyés par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et dédiés au financement des activités économiques dans le monde rural.

A cet effet, une offre de financement baptisée « Intelaka », à des conditions très avantageuses, destinée à soutenir la création d'entreprises a été mise en place, ciblant les porteurs de projets d'auto emploi et d'insertion professionnelle, les jeunes entreprises, et les activités des TPME exportatrices vers l'Afrique. Bank Al-Maghrib a, pour sa part, instauré un mécanisme de refinancement illimité, à un taux préférentiel de 1,25%, de tous les crédits bancaires octroyés à travers ce programme, qu'il s'agisse de crédits d'investissement ou d'exploitation. Elle a également assoupli, à titre d'incitation, les exigences prudentielles en fonds propres applicables aux banques et couvrant les crédits octroyés aux TPE.

Les efforts menés par la Banque Centrale et le marché auront permis au terme de cette année de conforter davantage la résilience du secteur bancaire, ce qui lui a permis de faire face à la crise pandémique survenue au terme du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ainsi qu'à ses impacts aux plans sanitaire, économique, social et financier.



## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

- 22 janvier** : Participation, au Mexique, au comité de pilotage du réseau des Banques Centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier « NGFS ».
- 7 mars** : Participation, à Brunei, au groupe de travail de l'Islamic Financial Services Board (IFSB) et de l'association internationale des assureurs de dépôts au sujet de l'élaboration d'une norme sur les principes de base pour un système d'assurance des dépôts islamique efficace.
- 11 mars** : Participation, au Caire, à la 10<sup>ème</sup> rencontre du groupe de travail sur la proportionnalité des normes mondiales (GSPWG).
- 28 mars** : Organisation, en collaboration avec la Société Financière Internationale, du 2<sup>ème</sup> workshop autour de la thématique de la « Supply Chain Finance ».
- 18 avril** : Organisation de la 2<sup>ème</sup> rencontre tripartite BAM-GPBM-CGEM sous le thème « Financement des entreprises : bilan et perspectives ».
- 20 avril** : Participation à la 29<sup>ème</sup> réunion plénière du Groupe d'Action Financière pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue à Amman en Jordanie.
- 24 avril** : Organisation de la 5<sup>ème</sup> réunion du Collège des superviseurs du groupe BMCE Bank.
- 25 avril** : Organisation de la 5<sup>ème</sup> réunion du Collège des superviseurs du groupe Crédit Populaire du Maroc.
- 5 mai** : Participation, à Abu Dhabi, à la 33<sup>ème</sup> réunion du Comité arabe des superviseurs bancaires issu du Fonds Monétaire Arabe.
- 20 mai** : Participation, à Bâle, à la 58<sup>ème</sup> réunion du conseil exécutif de l'Association internationale des systèmes de garantie des dépôts « IADI ».
- 10 juin** : Participation, au Caire en Egypte, à la conférence de la communauté des superviseurs bancaires africains.
- 25 juin** : Participation, à Casablanca, à la 4<sup>ème</sup> édition du « Global Green Finance Leadership program » co-organisée par Casablanca Finance City et le Centre de recherche pour le développement de la finance verte de l'université de Tsinghua avec le soutien de Bank Al-Maghrib.
- 2 juillet** : Tenue de la 15<sup>ème</sup> réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 2 juillet** : Tenue de la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.
- 15 juillet** : Réunion de Monsieur le Wali avec le conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 30 juillet** : Participation à la réunion annuelle du Collège de superviseurs du groupe Crédit Agricole organisée, à Paris, par l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- 31 juillet** : Participation à la réunion annuelle du Collège de superviseurs du groupe Société Générale organisée, à Paris, par l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution.

- 10 septembre** : Participation, à Kigali au Rwanda, à la 11<sup>ème</sup> édition du Forum Mondial sur les politiques d'inclusion financière, co-organisée par l'Alliance pour l'Inclusion Financière et la Banque Nationale du Rwanda.
- 26 septembre** : Tenue de la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité Afrique, sous la présidence du Wali de Bank Al-Maghrib, avec la participation des Présidents des groupes bancaires marocains présents en Afrique.
- 16 octobre** : Tenue de la réunion annuelle de Bank Al-Maghrib avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit.
- 20 octobre** : Tenue de la réunion du Comité des Etablissements de Crédit.
- 23 octobre** : Participation à la réunion annuelle du groupe des superviseurs bancaires francophones tenue à Paris.
- 30 octobre** : Co-organisation avec l'Alliance pour l'Inclusion Financière « AFI » à Rabat de la conférence mondiale de haut niveau sur la finance verte inclusive.
- 30 octobre** : Participation, à Dakar, à la conférence internationale sur les fintechs, organisée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de la Banque Mondiale.
- 6 novembre** : Participation, au Bahrein, à l'Assemblée Générale annuelle de l'organisation pour l'audit et la comptabilité des institutions financières islamiques « AAOIFI »
- 6 novembre** : Participation, à Tunis, à la 8<sup>ème</sup> réunion du Conseil des gouverneurs des Banques Centrales de l'Union du Maghreb Arabe.
- 12 novembre** : Participation, à Paris, à la 5<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du réseau des Banques Centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier « NGFS ».
- 23 novembre** : Participation à la 30<sup>ème</sup> réunion plénière du Groupe d'Action Financière pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue en Egypte.
- 27 novembre** : Organisation de la 6<sup>ème</sup> réunion du Collège des Superviseurs du Groupe Attijariwafa Bank
- 9 décembre** : Participation, à Abu Dhabi, à la 34<sup>ème</sup> réunion du Comité arabe des superviseurs bancaires issu du Fonds Monétaire Arabe.
- 10 décembre** : Participation, au Bangladesh, à la 35<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'Islamic Financial Services Board (IFSB).
- 24 décembre** : Tenue de la 16<sup>ème</sup> réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 24 décembre** : Tenue de la 10<sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.

## CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE

### I - Structure du système bancaire

<b>- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés</b>	<b>:</b>	<b>90</b>
• Banques	:	24
dont banques participatives	:	5
dont fenêtres participatives	:	3
• Sociétés de financement	:	27
• Banques offshore	:	6
• Associations de micro-crédit	:	12
• Etablissements de paiement	:	19
• Autres établissements <sup>1</sup>	:	2

#### - Réseau :

- Au Maroc :
  - 6.539 agences bancaires, soit 1 guichet pour 5.400 habitants
  - 7.613 guichets automatiques bancaires
- A l'étranger : 48 filiales et 15 succursales disposant de 1.523 points de vente.

**- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc : 57.287**

---

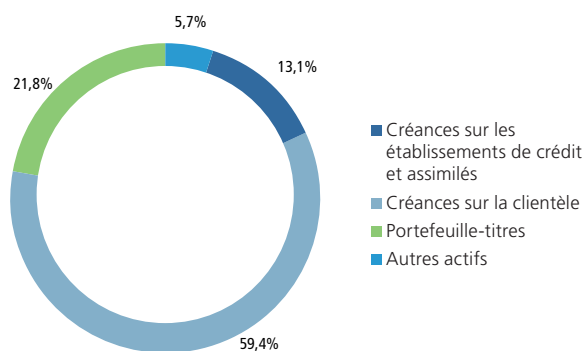
<sup>1</sup> dont un établissement doté d'une fenêtre de garantie participative

## II - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

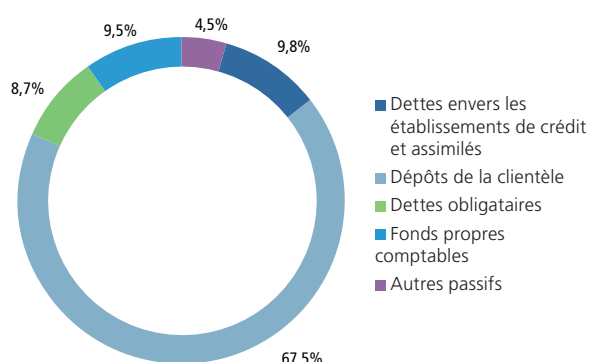
Montants en milliards de dirhams	2017	2018	2019
Total bilan	1.271	1.341	1.415
Crédits par décaissement (nets des provisions) (1)	800	854	893
Dépôts de la clientèle	901	928	955
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	115	121	134
Produit net bancaire	46,0	47,2	49,5
Résultat brut d'exploitation	23,5	23,8	25,5
Résultat net	10,8	11,1	12,0
Rendement moyen des emplois	4,53%	4,35%	4,42%
Coût moyen des ressources	1,38%	1,37%	1,33%
Coefficient moyen d'exploitation	50,6%	50,7%	50,2%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,9%	0,9%	0,9%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,5%	9,5%	9,4%
Taux des créances en souffrance	7,5%	7,3%	7,5%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	71%	69%	69%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

Structure des emplois des banques-2019



Structure des ressources des banques - 2019



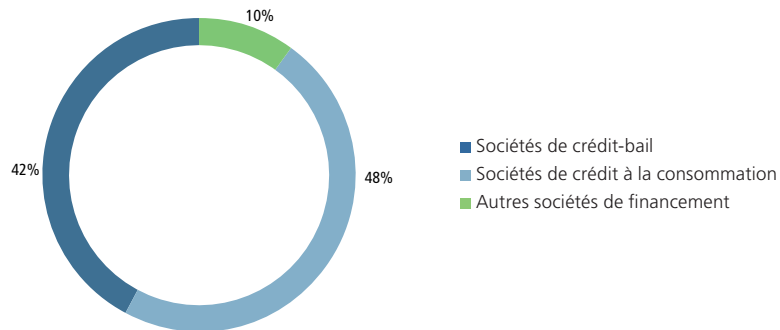
## III - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques participatives

Montants en millions de dirhams	2017	2018	2019
Total bilan	452	7.061	12.151
Financements par décaissement (hors marges constatées d'avance)	-	3.125	6.548
Dépôts de la clientèle	23	1.665	3.096
Fonds propres (hors résultat de l'exercice)	394	2.226	2.267
Produit net bancaire	0,02	67	202
Résultat brut d'exploitation	-6	-364	-414
Résultat net	-6	-377	-419

## IV - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

Montants en milliards de dirhams	2017	2018	2019
Total bilan	112	117	123
Crédits par décaissement (nets des provisions)	99	105	111
Produit net bancaire	5,4	5,7	5,7
Résultat brut d'exploitation	3,4	3,6	3,6
Résultat net	1,5	1,4	1,5
Taux des créances en souffrance	8,7%	9,2%	9,9%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,3%	1,2%	1,3%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	14,3%	13,3%	13,7%

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total-actif-2019



## V - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

Montants en milliards de dirhams	2017	2018	2019
Total bilan	7,6	7,9	8,1
Encours de crédits (brut)	6,6	6,8	7,5
Taux des créances en souffrance	3,3%	3,0%	3,1%
Résultat net	0,18	0,19	0,21

## VI - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2017	2018	2019
Total bilan	42,7	40,4	42,3
Encours de crédits (nets des provisions)	18,5	18,3	17,9
Dépôts de la clientèle	6,5	6,4	8,8
Résultat net	0,5	0,5	0,4

## VII - Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de paiement

Montants en milliers de dirhams	2018	2019
Réseau	4.498	6.024
Dont propre	880	987
Dont mandataires	3.618	5.037
Nombre de comptes de paiement	59.019	514.827
Commerçants acceptants	8.096	10.895
Agents détaillants	-	341
Volume des transactions effectuées via comptes de paiement	12.690	173.142
Total bilan	2.346.769	2.678.683
Dépôts de la clientèle	52.940	64.230
Résultat net	159.183	165.604

## VIII - Indicateurs d'activité et de rentabilité des 11 groupes bancaires – Base consolidée

Montants en milliards de dirhams	2017*	2018*	2019
Total bilan	1.597	1.673	1.793
Crédits par décaissement à la clientèle (nets des provisions)	975	1.037	1.104
Dépôts de la clientèle	1.090	1.128	1.186
Capitaux propres – Part du groupe	132	130	147
Produit net bancaire	69	71	75
Résultat brut d'exploitation	33	33	35
Résultat net – Part du groupe	13,4	13,9	14,3
Coefficient moyen d'exploitation	52,5%	53,6%	53,6%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,8%	0,8%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	10,1%	10,7%	9,7%

\* Chiffres actualisés suite à l'élargissement des groupes qui consolident à 11 au lieu de 9 groupes.

بنك المغرب

بنك المغرب



# PARTIE I

STRUCTURE, ACTIVITE, RENTABILITE  
ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE

بنك المغرب

بنك المغرب

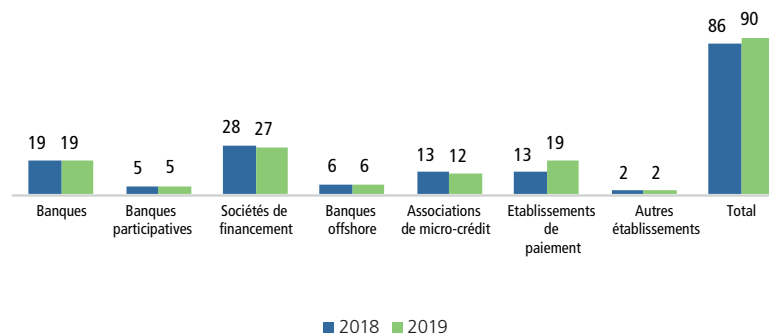
## CHAPITRE 1 : STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

En 2019, le paysage bancaire a été marqué par le démarrage de l'activité des établissements de paiement agréés en 2018 et l'octroi de nouveaux agréments à des opérateurs souhaitant offrir des services adossés à des comptes de paiement, portant le nombre total des établissements de crédit et organismes assimilés à 90. En parallèle, le réseau des banques a enregistré une évolution limitée, reflétant une réorientation croissante vers l'usage des canaux digitaux. De nouvelles opérations d'acquisitions de banques situées dans des pays d'Afrique sub-saharienne ont été réalisées.

### I - Structure du système bancaire et actionnariat

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrif est passé de 86 établissements en 2018 à 90 en 2019 suite à l'octroi d'agrément à 6 établissements de paiement, la mise en liquidation d'une société de cautionnement en raison de la non-viabilité de son business model et au retrait d'agrément à une association de micro-crédit.

**Graphique n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés**



L'actionnariat étranger est demeuré majoritaire au niveau de 7 banques et 7 sociétés de financement. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public est resté stable à 5 banques et 4 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés en bourse s'est établie à 10 en 2019, soit six banques et quatre sociétés de financement. Ces établissements représentent 36,7% de la capitalisation boursière.

Sur le plan transfrontalier, un groupe bancaire a procédé en 2019 à l'acquisition de 3 banques situées respectivement à Madagascar, au Cameroun et au Congo portant le réseau des 3 groupes bancaires marocains à l'étranger à 48 filiales et 15 succursales présentes dans 35 pays, dont 27 en Afrique, 7 en Europe et une en Asie.

La présence de ces groupes en Afrique est opérée à travers 45 filiales et 4 succursales, qui sont réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique

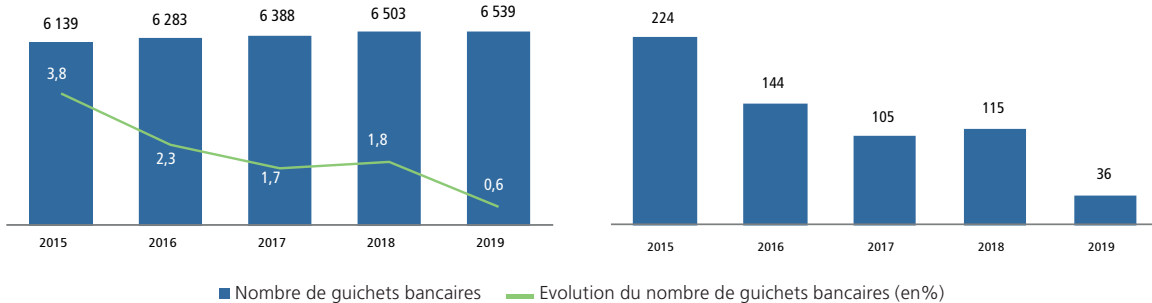
et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et deux pays en Afrique Australe. Dans le reste du monde, les banques marocaines sont également implantées, à travers 3 filiales et 11 succursales, dans 7 pays en Europe et en Chine. Elles disposent également de 48 bureaux de représentation, dans 11 pays situés principalement en Europe.

## II - Evolution du réseau bancaire

Le rythme d'évolution du réseau bancaire a enregistré une nouvelle décélération de 0,6% en 2019, après celle de 1,8% en 2018, à la faveur du développement des canaux digitaux. Le nombre de guichets bancaires s'est établi à 6.539, soit seulement 36 agences additionnelles, dont 33 sont ouvertes par les banques participatives. Pour sa part, le réseau des banques conventionnelles est demeuré quasiment stable.

Graphique n°2 : Evolution du réseau bancaire

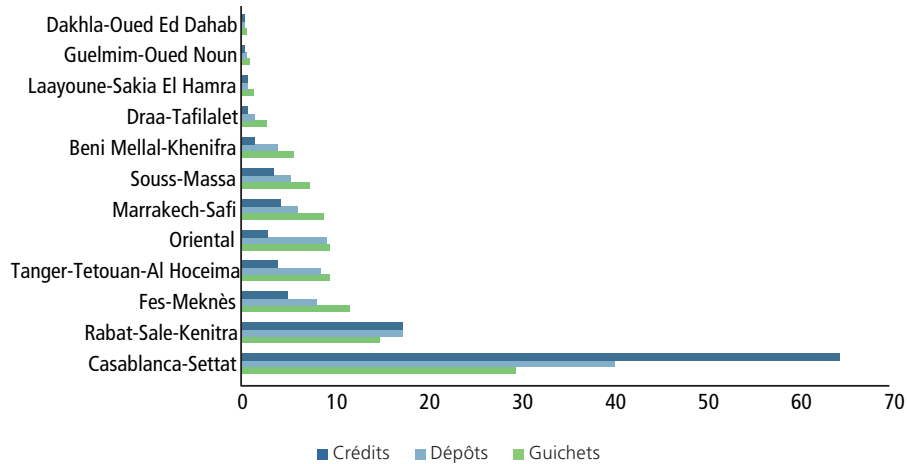
Graphique n°3 : Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement



La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 5.400. Celle appréhendée par le nombre de guichets pour 10.000 habitants s'est établie à près de 2 guichets, contre un guichet il y a une quinzaine d'années.

La répartition régionale des guichets, dépôts et crédits est restée globalement stable en 2019. La région de Casablanca-Settat, avec une part de 29% des guichets, 38% des dépôts et 64% des crédits, continue d'occuper la première position. Elle est suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra qui détient 15% du réseau bancaire, 17% des dépôts et 17% des crédits. En 3<sup>ème</sup> position, se place la région de Fès-Meknès qui concentre 11% des guichets, 8% des dépôts et 4% des crédits.

**Graphique n°4 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)**

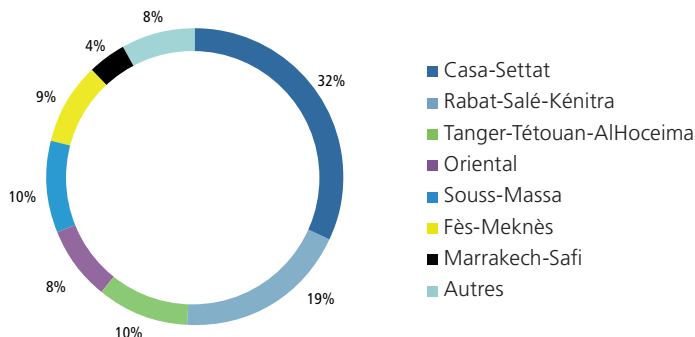


En termes d'ouverture de guichets additionnels en 2019, la région de Casablanca-Settat continue d'enregistrer la part la plus importante, suivie de Fès-Meknès et Souss-Massa.

S'agissant de la zone offshore de Tanger, les banques y disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes.

Pour ce qui est des banques et fenêtres participatives, celles-ci ont vu leur réseau d'agences et espaces dédiés progresser à 133 agences contre 100 en 2018. La moitié de ce réseau se situe au niveau de la région de Casablanca -Settat et Rabat-Salé- Kénitra.

**Graphique n°5 : Répartition du réseau bancaire participatif par région (en %)**

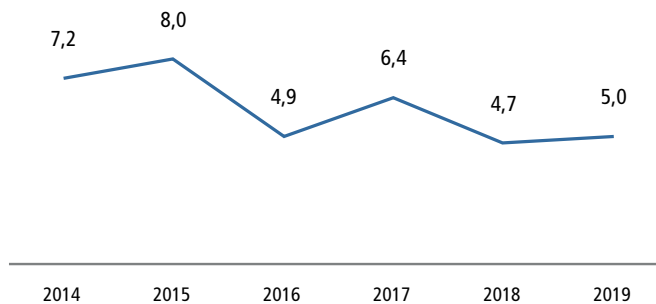


Pour sa part, le réseau des établissements de paiement s'est renforcé de 34% pour s'établir à 6.024 points de vente, répartis en 987 agences propres et 5.037 mandataires.

### III- Evolution du nombre de comptes bancaires

A fin 2019, le nombre de comptes bancaires a enregistré une hausse annuelle de 5% à plus de 28 millions, après 4,7% à fin 2018. S'agissant des comptes ouverts par les banques participatives, leur nombre s'est établi à environ 87 mille, contre 56 mille comptes l'année passée.

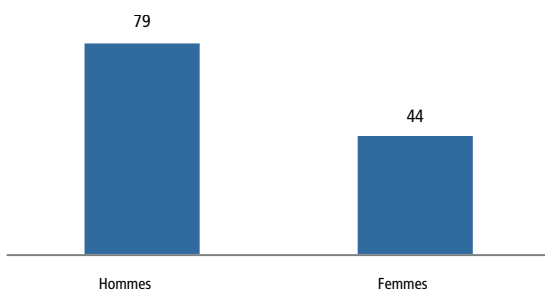
Graphique n°6 : Evolution du nombre de comptes bancaires (en %)



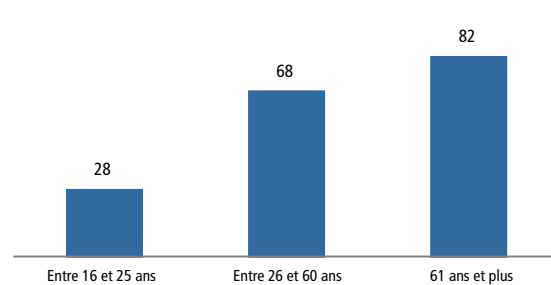
Le nombre de comptes bancaires détenus par des particuliers ayant au moins un compte bancaire<sup>2</sup> rapporté à la population adulte a progressé d'un point, d'une année à l'autre, à 61%. Par genre, ce taux ressort à 44% pour les femmes et 79% pour les hommes, contre 40% et 77% respectivement à fin 2018, faisant ressortir une amélioration du taux de détention de compte bancaire par les femmes.

Selon les tranches d'âge, 28% des personnes âgées de 16 à 25 ans détiennent un compte bancaire contre 24% en 2018. Cette proportion atteint, pour les personnes âgées de 26 à 60 ans, 68% contre 69%, et se situe, pour les personnes âgées de plus de 61 ans, à 82% contre 83%.

Graphique n°7 : Population ayant au moins un compte bancaire selon le genre (en %)



Graphique n°8 : Population ayant au moins un compte bancaire selon la tranche d'âge (en %)

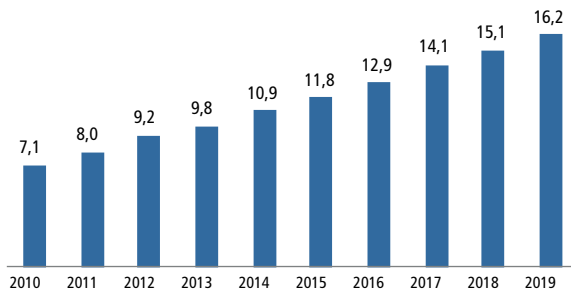


2 Source : Centrale des Comptes Bancaires de Bank Al-Maghrib

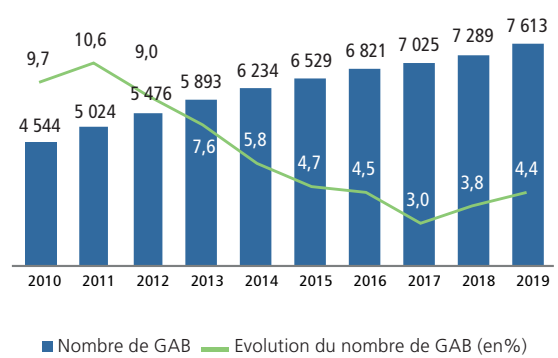
## IV- Evolution des cartes et guichets automatiques bancaires

Le nombre de cartes bancaires a augmenté de 7,3% à 16,2 millions à fin 2019, dont l'essentiel continue d'être utilisé pour des opérations de retrait. Parallèlement, le parc des guichets automatiques bancaires (GAB), avec un taux de progression de 4,4% contre 3,8% l'année précédente, s'est établi à 7.613 unités à fin 2019.

**Graphique n°9 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)**



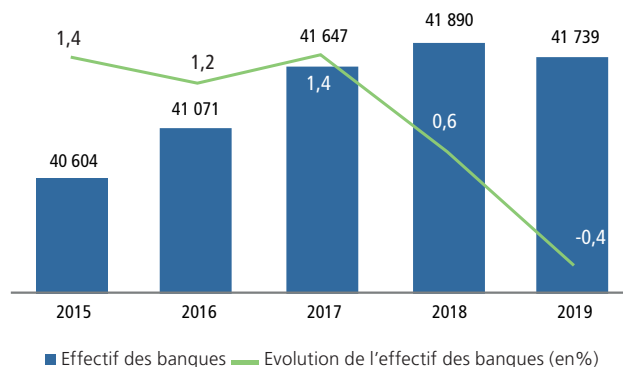
**Graphique n°10 : Evolution des guichets automatiques bancaires**



## V - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est établi, à fin décembre 2019, à 57.287 agents, en hausse de 1,5% par rapport à 2018<sup>3</sup>, dont près de 75% sont employés par les banques, 6% par les sociétés de financement, 14% par les associations de micro-crédit et 5% par les établissements de paiement.

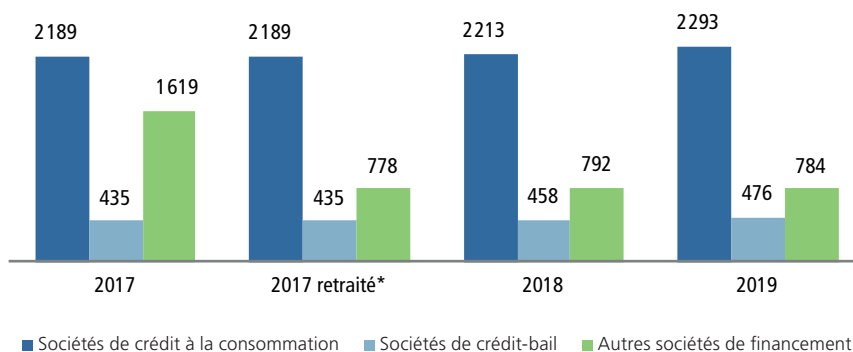
**Graphique n°11 : Evolution de l'effectif des banques au Maroc**



<sup>3</sup> Effectif de 2018 mis à jour

L'effectif des banques a enregistré une baisse de 0,4% à 41.739 agents, soit 151 collaborateurs de moins, dans un contexte de stabilité du réseau et de digitalisation des process. En termes d'âge, une part de 43% concerne la catégorie ayant entre 25 et 35 ans, suivie de 33% pour la tranche des 35 à 50 ans et de 17% pour la catégorie d'âge dépassant les 50 ans. La part féminine dans l'effectif total s'est renforcée à 50% contre 47%.

**Graphique n°12 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement**



Le secteur des sociétés de financement emploie, pour sa part, un effectif de 3.553 agents, soit 90 personnes de plus par rapport à 2018 (+2,6%), qui ont concerné en grande majorité les sociétés de crédit à la consommation. Celles-ci ont enregistré une hausse de 3,6% de leur effectif contre une progression de 3,9% pour les sociétés de crédit-bail et un recul de 1% pour les autres sociétés de financement.

Pour sa part, l'effectif employé par les associations de micro-crédit s'est renforcé de 1,4% en 2019, après une évolution de 7,9% une année auparavant, s'établissant ainsi à 7.936 personnes.

Les établissements de paiement emploient un effectif en hausse de 27,6% à 2.585 agents en lien avec l'évolution du réseau.

## VI - Evolution de la concentration bancaire

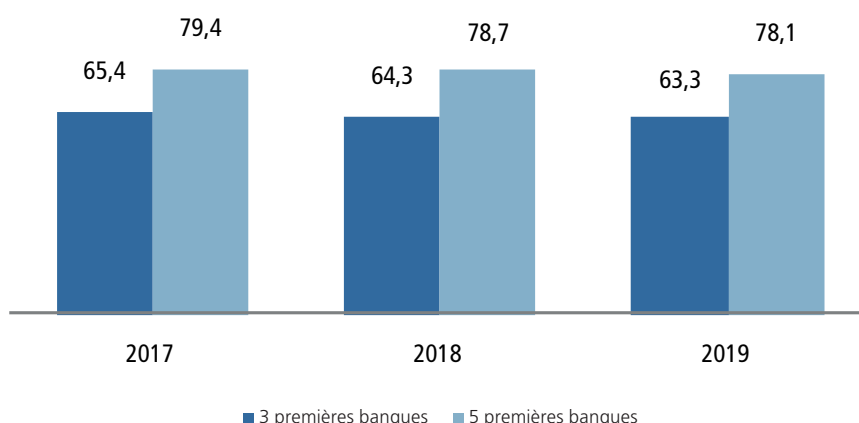
### 1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale

En 2019, le niveau de concentration a continué son inflexion enregistrée ces dernières années. La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est établie à 63,3% en 2019, contre 64,3% une année auparavant et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 78,1% contre 78,7%.

\* Pour des raisons de comparabilité, l'effectif des autres sociétés de financement a été retraité pour 2017 de l'effectif des sociétés de gestion de moyen de paiement qui ont été agréés en 2018 en tant qu'établissements de paiement.

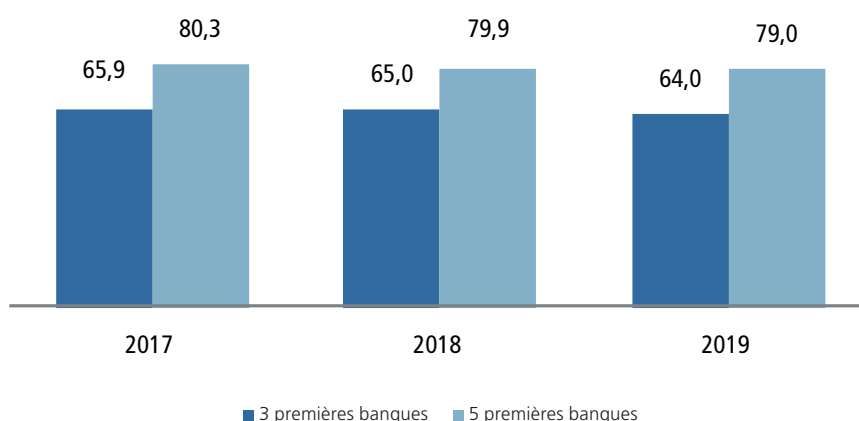


**Graphique n°13 : Concentration du total-actif des banques (en %)**



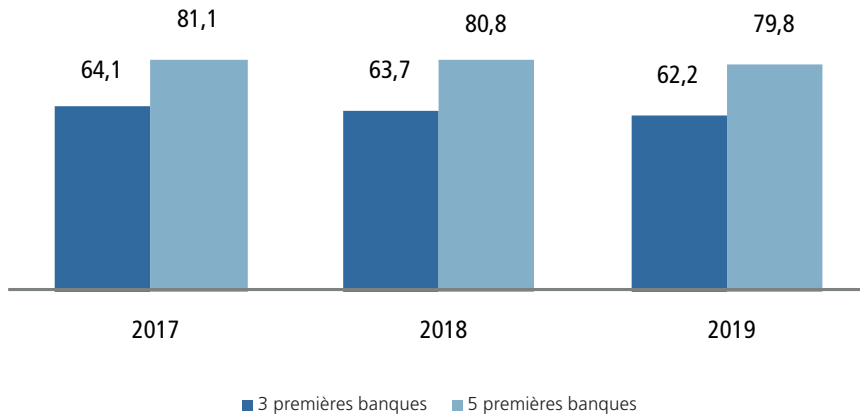
La même tendance est enregistrée en termes de dépôts, les trois plus grandes banques de la place ont collecté près de 64% des dépôts contre 65% une année plus tôt. Les cinq premières banques détenaient une part de 79% contre 79,9% en 2018.

**Graphique n°14 : Concentration des dépôts des banques (en %)**



S'agissant du crédit, les trois plus grandes banques ont concentré 62,2% des crédits distribués, contre 63,7% en 2018 et les cinq plus grandes ont représenté 79,8% des financements contre 80,8% une année auparavant.

**Graphique n°15 : Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)**

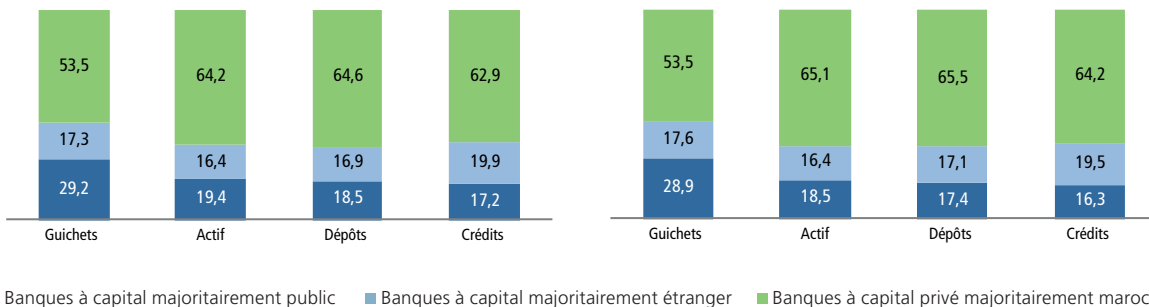


Selon l'indice Herfindahl-Hirshman, le niveau de concentration du total-actif et des crédits des banques a enregistré une légère baisse à 0,16 contre 0,17 une année auparavant, tandis que celui des dépôts est demeuré identique aux années précédentes, soit 0,17, traduisant un marché bancaire modérément concentré.

En fonction du statut de l'actionariat, les banques à capital privé majoritairement marocain détiennent 53,5% des guichets, au même niveau que l'année précédente. Cette part s'est contractée de 0,9 point en termes de total-actif et de dépôts à 64,2% et 64,6% respectivement et de 1,3 point à 62,9% en termes de crédits.

**Graphique n°16 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat des banques - 2019 (en %)**

**Graphique n°17 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat des banques - 2018 (en %)**



Les banques à capital privé majoritairement étranger ont observé une stagnation de leur part de marché en termes du total actif à 16,4%. Elles détenaient des parts de marché en termes de réseau et de dépôts en légère baisse de 0,3 point à 17,3% et 0,2 point à 16,9 respectivement, alors qu'en termes de crédits, elle s'est renforcée de 0,4 point à 19,9%.

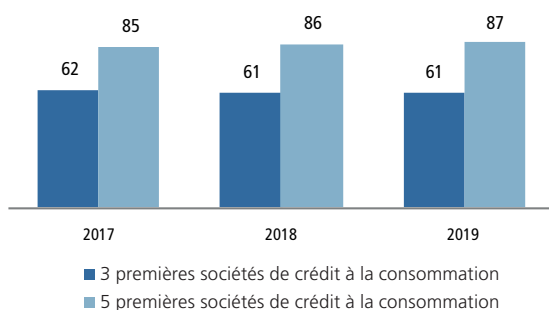
Les banques à capital majoritairement public ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 29,2% (+0,3 point), de total actif à 19,4% (+0,9 point), des dépôts à 18,5% (+1,1 point) et de crédits à 17,2% (+0,9 point).

## 2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement

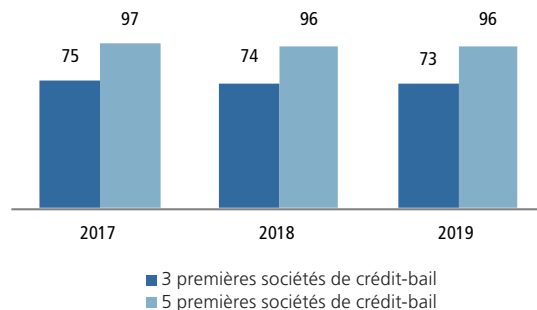
A fin 2019, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est stabilisée à 61%. Celle des cinq premières s'est, quant à elle, accrue d'un point à 87%. Les sociétés adossées à des groupes financiers, au nombre de 7, occupent une part de 95% du total-actif.

Concernant le secteur du crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés se sont situées respectivement à 73% et à 96% à fin 2019, contre 74% et 96% une année auparavant.

**Graphique n°18 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)**



**Graphique n°19 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)**



## 3 - Concentration de l'activité des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds

La contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds opérés par les sociétés intermédiaires a légèrement augmenté de 0,4 point à 89,6% et celle des 5 premiers établissements s'est maintenue aux alentours de 98%.

## 4 - Concentration de l'activité des associations de micro-crédit

Le niveau de concentration demeure élevé au niveau du secteur du micro-crédit. La contribution des 3 associations de micro-crédit dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2019, à 92% et celle des 5 premières associations à 98%.

## 5 - Concentration de l'activité des banques sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit a enregistré une baisse par rapport à 2019, les parts des 3 et 5 premiers groupes bancaires dans le total des crédits se sont infléchies respectivement d'un point à 63% et 80%.

L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des trois premiers groupes a reculé de deux points à 60% et celle des cinq groupes d'un point à 82%. S'agissant des crédits immobiliers, ces parts ont reculé d'un point respectivement à 63% et 80%. Concernant les crédits à la consommation, le poids des trois et cinq premiers groupes a également diminué d'un point à 64% et 82% respectivement.

Graphique n° 20 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée



## CHAPITRE 2 : ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

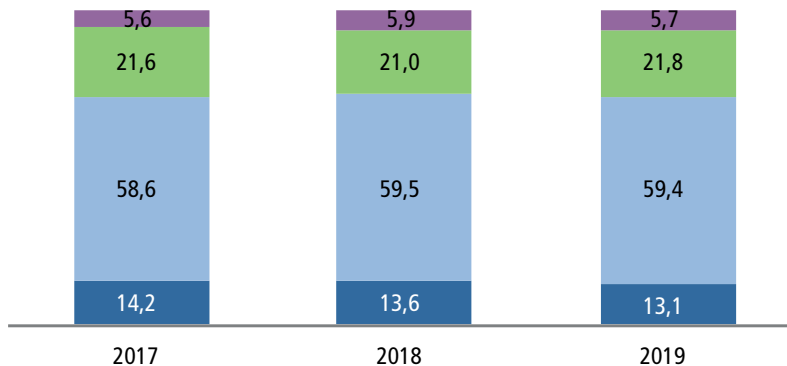
### I - Activité et rentabilité des banques sur base sociale

Au terme de l'année 2019, la taille du secteur bancaire, mesurée par son total-actif cumulé, s'est établie à 1.414,6 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,5%, soit au même rythme que l'année précédente. Rapporté au PIB, il a représenté 123%, soit un point de plus par rapport à l'année passée. Cette évolution reflète notamment, du côté des emplois, une hausse des crédits et du portefeuille titres et du côté des ressources, une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et du refinancement sur le marché obligataire. Les dettes envers les établissements de crédit ont décéléré par rapport à l'année précédente.

#### 1- La progression des emplois a été portée par la hausse des crédits à la clientèle et du portefeuille des Bons du Trésor

La structure du total-actif des banques n'a pas connu de changements significatifs par rapport aux années précédentes. Les créances sur la clientèle continuent à occuper une part importante, soit 59,4% contre 59,5% une année auparavant. Les créances sur les établissements de crédit ont vu leur part reculer de 0,5 point à 13,1%. A l'inverse, la part du portefeuille-titres s'est renforcée de 0,8 point à 21,8% en 2019.

Graphique n°21 : Structure de l'actif des banques (en %)



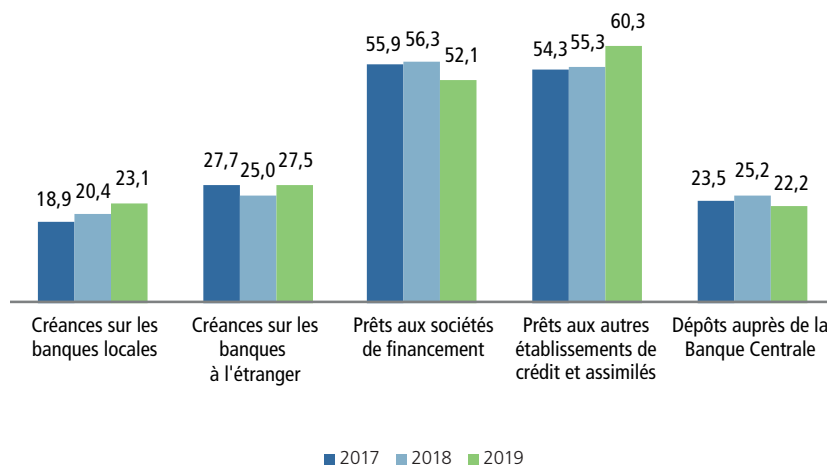
■ Créances sur les établissements de crédit et assimilés ■ Créances sur la clientèle ■ Portefeuille-titres ■ Autres actifs

La part des actifs bancaires en devises a augmenté de 0,6 point à 8,5%, dont près de 4% sont réalisés avec des non-résidents.

## 1.1 - La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés est liée notamment à l'augmentation des créances interbancaires

Après une hausse de 1% en 2018, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 1,7% à près de 185,3 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre, d'une part, une hausse des créances sur les établissements de crédit assimilés, les banques locales et les banques étrangères, et d'autre part, une baisse des créances sur les sociétés de financement et des dépôts auprès de la Banque Centrale.

**Graphique n°22 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)**



Les créances sur les banques locales, d'un montant de 23,1 milliards, ont enregistré une hausse de 13,4% après celle de 7,8% en 2018. Sur ce total, les prêts de trésorerie, à caractère fluctuant, ont augmenté de 24,3% à 13,2 milliards de dirhams, contre 40%. Dans une moindre mesure, les prêts financiers ont progressé de 7,8% à 5,6 milliards, faisant suite à une baisse de 3,7% enregistrée une année auparavant. A l'inverse, les valeurs reçues en pension se sont de nouveau contractées de 5,7%, contre 23,2% l'année précédente.

En ce qui concerne les créances sur les banques installées à l'étranger, elles ont progressé de 10,3% à 27,5 milliards, après avoir enregistré un repli de 9,8% en 2018, reflétant une hausse de l'encours des comptes en devises de la clientèle de 9,5%. De même, la progression des prêts accordés aux autres établissements de crédit et assimilés s'est accélérée, à 9% pour atteindre 60,3 milliards, notamment à la faveur des prêts soutenant l'activité des filiales situées à Tanger Offshore.

Après une hausse de 7,3% l'année précédente, les dépôts des banques auprès de la Banque Centrale ont affiché, à la date de clôture, un recul de 11,9% à 22,2 milliards, sous l'effet notamment de la baisse du taux de la réserve monétaire à 2% en septembre 2019. S'agissant des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement, leur encours a enregistré un retrait de 7,4% à 52,1 milliards contre une hausse de 0,8% en 2018, ces sociétés ayant davantage levé

des ressources sur le marché obligataire.

Par type de monnaie, les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en devises se sont accrues de 11,7% à près de 54,4 milliards de dirhams, reflétant la hausse des placements auprès des banques locales, des banques étrangères et des banques offshore. A l'inverse, celles libellées en dirhams se sont repliées de 2% à 130,8 milliards, après une hausse de 4,7% en 2018.

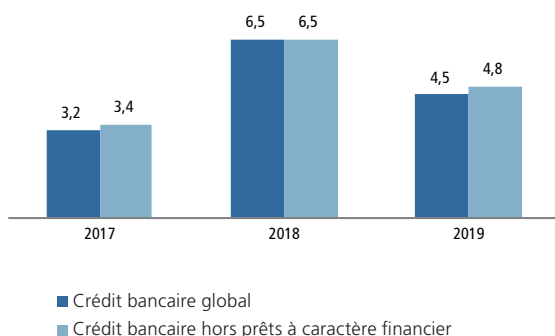
## 1.2 - Une accélération du rythme de progression des crédits au secteur privé

L'encours brut des crédits a atteint 931,2 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,5%, qui fait suite à celle de 6,5% réalisée en 2018, année marquée par une importante progression de 82,3% des crédits aux administrations publiques sous l'effet des opérations de financement du crédit de TVA. En neutralisant l'impact de ces financements, la progression des crédits était de 3,3% à fin 2018. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 81%, au même niveau que l'année précédente.

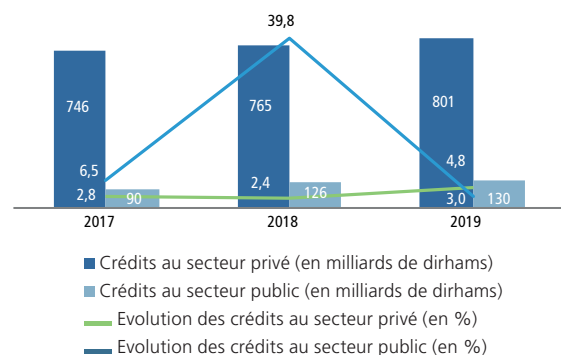
Sur ce total, l'encours des crédits aux entreprises non financières a vu son rythme de progression s'accroître à 5,6% après une hausse de 0,7% en 2018. Cette évolution est le résultat d'un accroissement de 6,4% à 401,5 milliards de dirhams pour les entreprises privées alors que les entreprises publiques ont accusé une baisse de 0,5% à 51,3 milliards. S'agissant des crédits bancaires accordés aux ménages, ils ont décéléré à 3,6%, après 4,1% un an auparavant, pour s'établir à près de 294,5 milliards de dirhams.

Globalement, les crédits bénéficiant au secteur privé, se sont établis à près de 801 milliards de dirhams, soit une progression de 4,8%, contre 2,4% l'année précédente, tandis que ceux destinés au secteur public ont vu leur rythme d'accroissement passer de 39,8% à 3% en 2019, l'année 2018 ayant été marquée par les opérations de refinancement par les banques des arriérés de crédit de TVA des entreprises.

**Graphique n°23 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)**



**Graphique n°24 : Crédits des banques au secteur public et privé**



Par secteur d'activité, les crédits au secteur primaire ont enregistré une hausse de 8,9%, portant sa part dans le total des crédits à 4,1%.

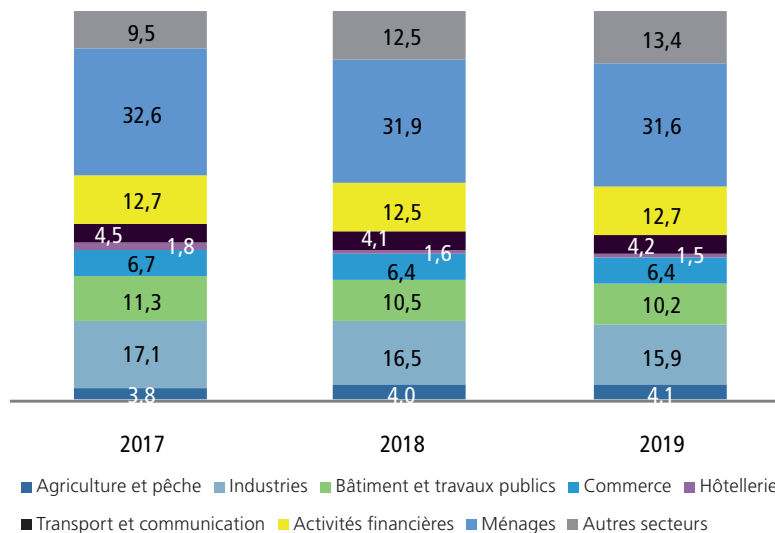
Le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 148,1 milliards, en hausse de 0,6% par rapport à l'année précédente, sa part dans le total du crédit ayant reculé à 15,9%. Cette évolution recouvre essentiellement un accroissement de 22,8% des crédits au secteur des industries extractives, de 4,9% à celui des industries métallurgiques, de 8,8% au secteur du textile, de l'habillement et du cuir, de 0,7% au secteur des industries alimentaires et tabac et 0,7% au secteur des industries chimiques. En revanche, des baisses de 13,3% et de 4,3% ont été respectivement enregistrées au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur des autres industries manufacturières et de la production de l'énergie et de l'eau.

Après une baisse de 0,8% en 2018, le secteur du bâtiment et des travaux publics a vu ses crédits s'accroître de 1,7% à 95,2 milliards.

Au niveau du secteur tertiaire, la progression des crédits accordés au secteur du commerce s'est accélérée à 4,8%, au lieu de 0,8% une année auparavant, alors que ceux accordés au secteur du transport et communication ont progressé de 9,2% à 39,5 milliards de dirhams, portant sa part dans le total des crédits à 4,2%.

A l'inverse, le secteur de l'hôtellerie, avec une part stable à 1,5%, a baissé de nouveau pour s'établir à 13,9 milliards, soit -4,7%.

**Graphique n°25 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)**

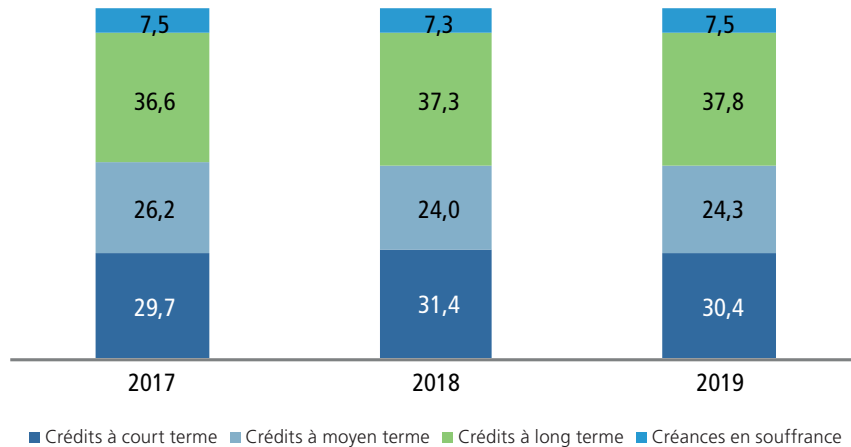


Les crédits à court terme ont enregistré une hausse de 1,1%, en décélération par rapport à l'année précédente (12,9%). Par conséquent, leur part dans le total s'est contractée d'un point à



30,4%. Par ailleurs, l'encours des crédits à moyen et à long terme a vu son rythme de progression s'accroître à 6% contre 3,8% en 2018, évolution attribuable à celle des crédits immobiliers et d'équipement, dont la hausse est passée de 2,7% à 3,4% pour s'établir à 476,2 milliards de dirhams. Leur part dans le total a ainsi augmenté de 0,8 point à 62,1% entre 2018 et 2019.

**Graphique n°26 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)**

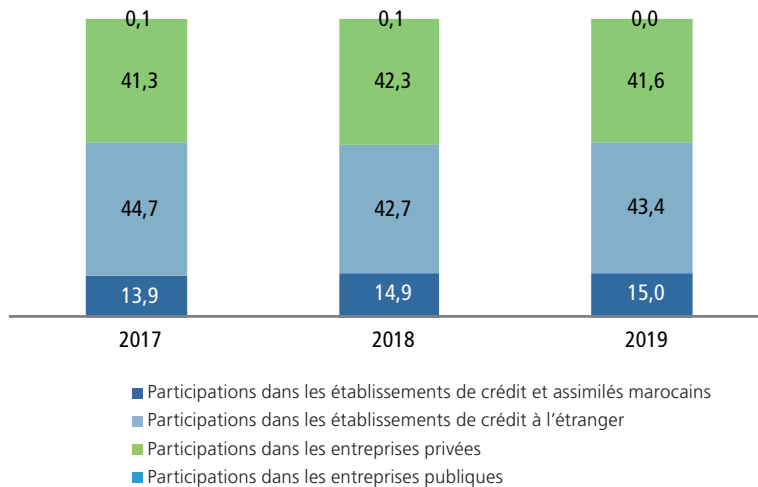


### 1.3 - Le portefeuille-titres s'est renforcé dans un contexte de progression relativement modérée du crédit

A fin 2019, l'encours brut du portefeuille-titres détenu par les banques a atteint 310,3 milliards de dirhams, en hausse de 10%. Sa part s'est ainsi renforcée à 21,8% du total des emplois bancaires.

L'analyse selon la comptabilité d'intention montre que le portefeuille-titres de transaction s'est accru de 10% à 173,6 milliards de dirhams, après 7,4% une année auparavant. Cette évolution est le résultat d'une augmentation de 13,1% à 102,6 milliards des Bons du Trésor et de 8,1% à 63,2 milliards des titres de propriété. De même, le portefeuille de placement a vu son encours progresser de 15,7% à 47 milliards, en lien avec la hausse de 10,9% des Bons du Trésor, de 28,2% des titres de propriété et de 23,4% des autres titres de créance. Du côté des titres d'investissement, ils ont enregistré une hausse de 7,1% à 34,5 milliards, résultat également d'une augmentation de 8,4% des Bons du Trésor. S'agissant du portefeuille de participation, il a connu une progression de 7,1% à 55,3 milliards.

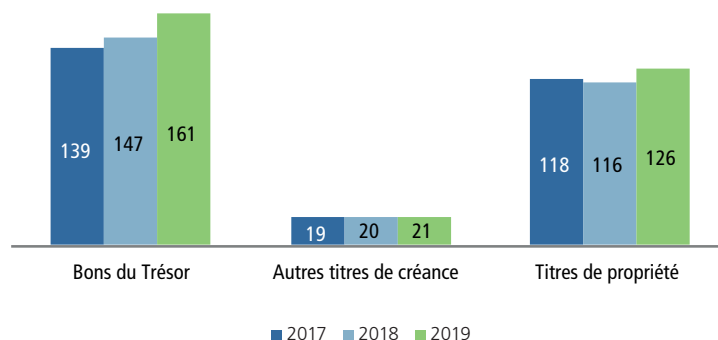
**Graphique n°27 : Ventilation du portefeuille de participation des banques par type de contrepartie (en %)**



La ventilation du portefeuille-titres par nature juridique indique une hausse de 9,5% à 161,1 milliards de dirhams des Bons du Trésor, portant son poids à hauteur de 53% du portefeuille global et 11,6% des emplois bancaires.

S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations et de titres de créance négociables, il a enregistré une augmentation de 4,3% à 20,8 milliards de dirhams tandis que les titres de propriété détenus par les banques, tous portefeuilles confondus, se sont appréciés de 8,6%, après une baisse de 1,8% en 2018. Leur part dans le portefeuille global s'étant pourtant contractée de 0,5 point à 40,5%.

**Graphique n°28 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)**

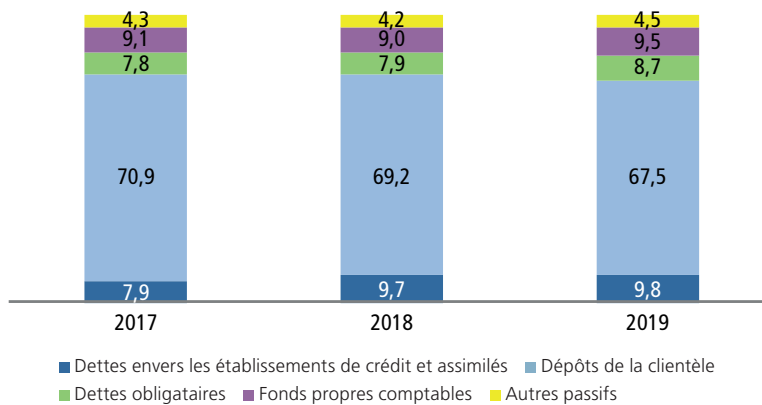


L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres a augmenté de 3,2% pour s'établir à 2,4 milliards de dirhams. Près de 91% de ces provisions sont affectées à la couverture des titres de participation et emplois assimilés.

## 2 - L'évolution des ressources bancaires a été marquée par une accélération du rythme de croissance des dettes obligataires et une évolution stable des dépôts collectés auprès de la clientèle

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont vu leur rythme d'accroissement se maintenir à 2,9%, tandis que les dettes obligataires ont enregistré une hausse de 16,2%. Par ailleurs, les fonds propres et les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 10,5% et 6% respectivement. Par conséquent, la part des dépôts de la clientèle s'est contractée de 1,7 point à 67,5% au bénéfice des dettes obligataires et des fonds propres qui ont vu leur part s'accroître de 0,8 point et 0,5 point à 8,7% et 9,5% respectivement. Celle des dettes envers les établissements de crédit s'est stabilisée à 9,8%.

Graphique n°29 : Structure du passif des banques (en %)

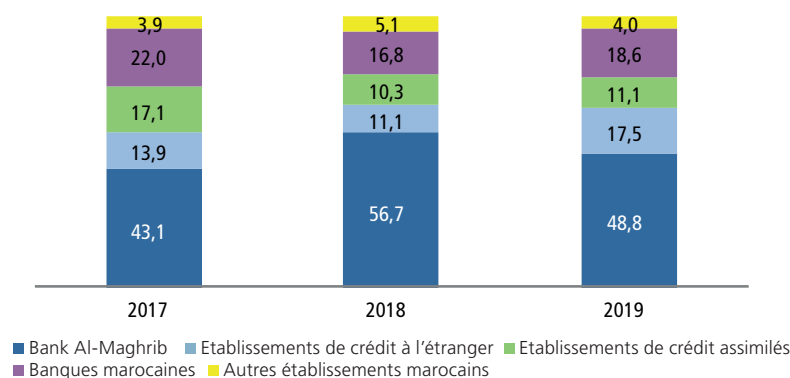


Les ressources libellées en devises collectées auprès des non-résidents demeurent en deçà de 2% du total des ressources bancaires.

### 2.1 - Le recours aux avances de la Banque Centrale a baissé à fin 2019

Après une hausse de 30% en 2018, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une augmentation de 6% à 138 milliards de dirhams en 2019.

Graphique n°30 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)



Le recours des banques aux avances de Bank Al-Maghrib a marqué un retrait de 8,8% à 67,3 milliards, en relation avec une atténuation des tensions sur la liquidité en fin d'année, suite notamment à la libération de la réserve monétaire de 2 points en septembre 2019, ramenant leur part dans les dettes envers les établissements de crédit à 48,8%. Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 65 milliards de dirhams, contre 67 milliards en 2018 et de prêts garantis accordés dans le cadre du programme de financement de la TPME pour 2,3 milliards, sans changement par rapport à l'année précédente.

Dans un contexte de hausse de la circulation fiduciaire, les dettes interbancaires se sont accrues de 16,8% à 25,6 milliards, après avoir baissé de 0,5% un an auparavant. Les emprunts de trésorerie sont en hausse de 28,4%, les emprunts financiers de 10,6% et les valeurs données en pension de 2,4%. Les emprunts auprès des établissements de crédit assimilés ont progressé de 13,6% à 15,3 milliards, en lien avec la hausse du financement en devises auprès des banques offshore.

Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit à l'étranger ont progressé de 66,2% à 24,1 milliards notamment auprès des banques étrangères. L'endettement auprès de ces établissements s'est ainsi accru de 73,2% à 20 milliards de dirhams.

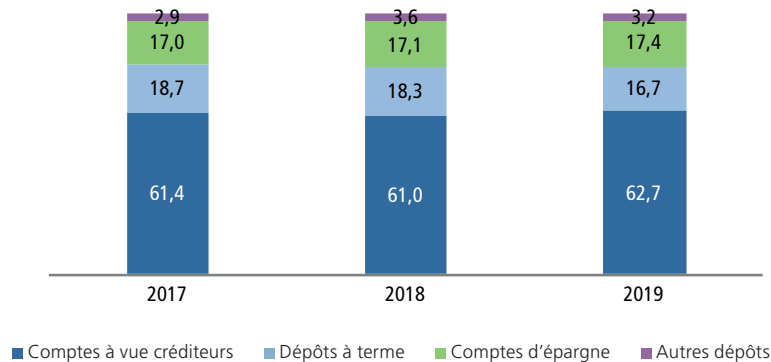
Sur le total des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, les dettes libellées en dirhams, d'un encours de 94,6 milliards, ont accusé une baisse de 6,1%, tandis que les dettes en devises, constituant près de 31% du total, se sont appréciées de 46,9% à 43,4 milliards de dirhams.

## 2.2 - La décélération des ressources collectées auprès de la clientèle reflète des évolutions différenciées

En 2019, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 954,5 milliards de dirhams, marquant une hausse de 2,9%, sans changement par rapport à l'année précédente. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 98%. Représentant 97,5% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 2,7% contre 3,3% en 2018 et ceux en devises se sont accrues de 9,5%, contre un repli de 10,7%.

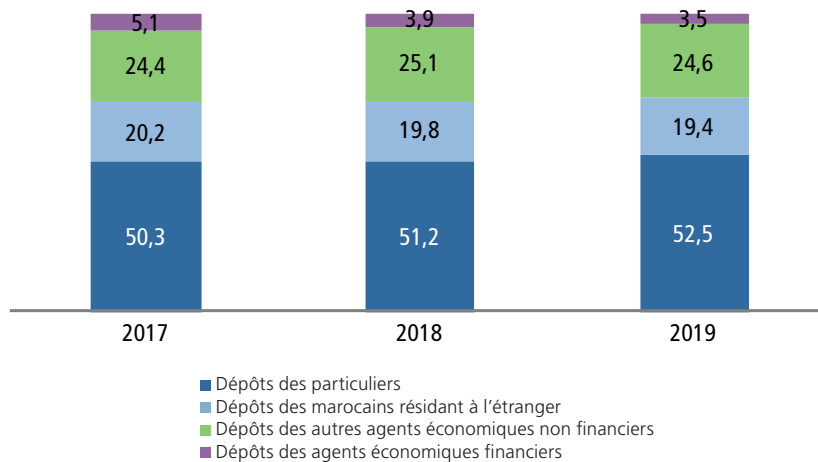
Par catégorie, les dépôts à vue se sont améliorés de 5,7% à 598,7 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 4,6% à près de 166 milliards. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 159 milliards, ont accusé une baisse de 6,3%, après avoir augmenté de 0,9% un an auparavant suite à une opération à caractère exceptionnel. De même, les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont affiché un repli de 6,9%, après une augmentation de 24,5% en 2018, ressortant à 30,7 milliards. En conséquence, les dépôts à terme ont vu leur quote-part de nouveau baisser à 16,7%, en faveur des dépôts à vue et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont renforcées à 62,7% et 17,4%.

**Graphique n°31 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)**



Par agent économique, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré une hausse de 5,5% à 499,1 milliards de dirhams, contre 4,6% à fin 2018, sous l'effet d'une progression de 5,8% des dépôts à vue, de 5% des dépôts en comptes d'épargne et de 6,3% des dépôts à terme. En ce qui concerne les dépôts des particuliers résidents en devises, ils ont vu leur hausse s'accélérer à 2,8%, après celle de 0,6% en 2018, leur part dans le total des dépôts des particuliers résidents demeurant toutefois limitée à 1%.

**Graphique n°32 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)**



Parallèlement, les dépôts des MRE, avec une part de 19,4% du total, ont vu leur croissance se maintenir à 0,9% à fin 2019, pour s'établir à 184,8 milliards de dirhams en lien avec le repli de leurs transferts. Cette évolution est liée essentiellement à la hausse des dépôts à vue et des comptes d'épargne de 1,9% et de 1,4%. En revanche, leurs dépôts à terme se sont contractés de 0,8%, à 57,4 milliards. Les dépôts des MRE en devises ont enregistré un net repli de 28,6%, après une amélioration de 9,9% en 2018, avec une part dans le total des dépôts des MRE demeurant limitée à 0,5%.

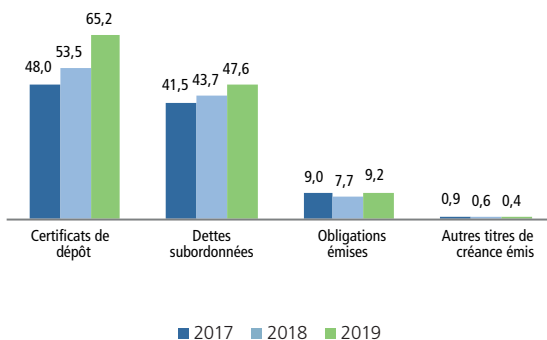
Pour les autres agents économiques non financiers, les dépôts des entreprises privées ont affiché une hausse de 2,1% à 185,1 milliards de dirhams. Les dépôts à vue, qui en constituent 75,3%, ont augmenté de 7,6% à 139,3 milliards qui a plus que compensé la baisse de 11,9% à 23,4 milliards des dépôts à terme. Concernant les dépôts des entreprises publiques, ils ont accusé une baisse de 19,1% à 20,6 milliards de dirhams.

Pour ce qui est des agents financiers, constitués principalement des OPCVM, des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, leurs dépôts, à caractère volatil, ont totalisé 33,6 milliards de dirhams, marquant une baisse de 8,2%, après celle de 20,4% enregistrée l'année précédente. Pris séparément, les dépôts des OPCVM, constitués de près de 78% de dépôts à terme, se sont repliés de 16,3% à 15,2 milliards, contre 30,2% en 2018. Les dépôts des compagnies d'assurances, représentant 16% des ressources collectées auprès des agents financiers, ont augmenté de 7,4% à 5,2 milliards, dont 60% sous forme de dépôts à vue et 26% de dépôts à terme.

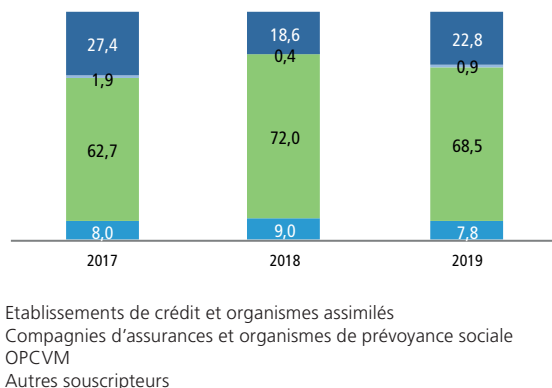
### 2.3 - Les banques continuent à allonger la maturité de leurs ressources suite à un recours accru au marché de la dette privée

L'encours global des dettes obligataires a augmenté de 16,2% à 122,5 milliards de dirhams, portant leur part dans le total des ressources à 8,7%. Cette progression reflète d'une part, un accroissement de l'encours des titres de créance émis de 21,3% à 74,9 milliards et des dettes subordonnées de 9% à 47,6 milliards, émises dans le cadre de l'observation des règles prudentielles de solvabilité.

Graphique n°33 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)



Graphique n°34 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)



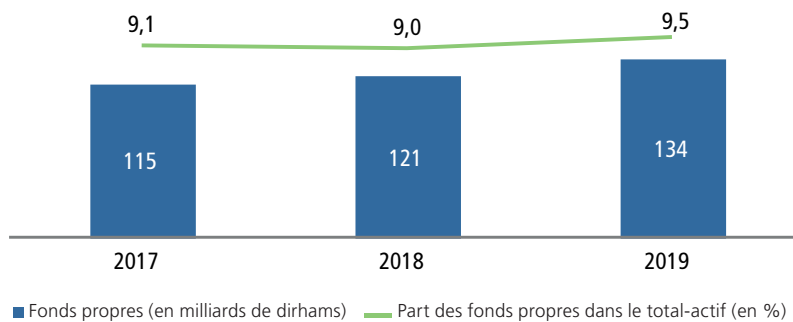
La hausse des titres de créance émis reflète une progression de 22% de l'encours des certificats de dépôt. Ces derniers sont détenus à hauteur de 68,5% par des OPCVM, 22,8% par des établissements de crédit et assimilés et 7,8% par des particuliers. En termes de maturité, ces ressources ont vu leur durée s'allonger. Ainsi, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans

représentent 39% du total contre 61% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans, alors qu'elles représentaient 35% et 65% respectivement l'année précédente.

## 2.4 - Le rythme de progression des fonds propres des banques a marqué une accélération

Après une hausse de 5,1% en 2018, les fonds propres des banques ont vu leur rythme de progression s'accélérer à 10,5%. Ils ont totalisé 134 milliards de dirhams, soit une part dans les ressources en hausse de 0,5 point à 9,5%. Cette accélération couvre des opérations d'augmentation de capital et de conversion de dividendes en actions à des fins prudentielles.

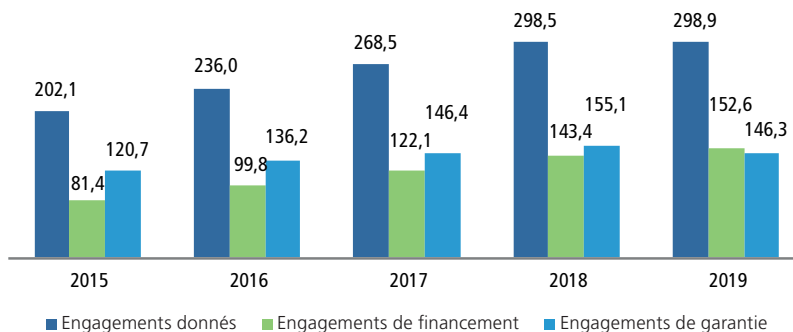
**Graphique n°35 : Evolution des fonds propres comptables des banques**



## 3 - Les engagements donnés par les banques se sont stabilisés

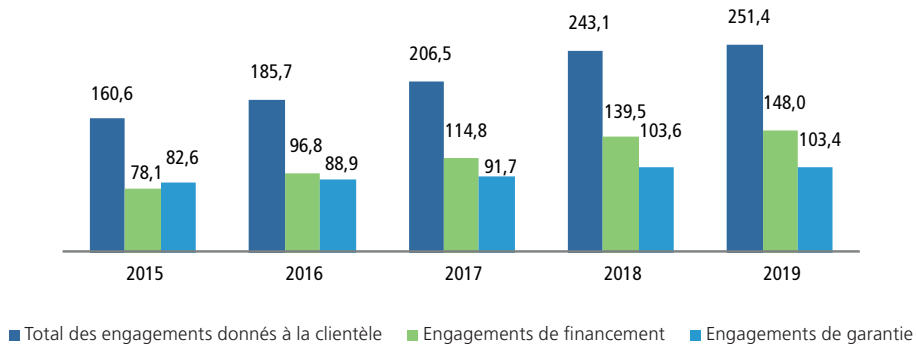
Les expositions en hors bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

**Graphique n°36 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)**



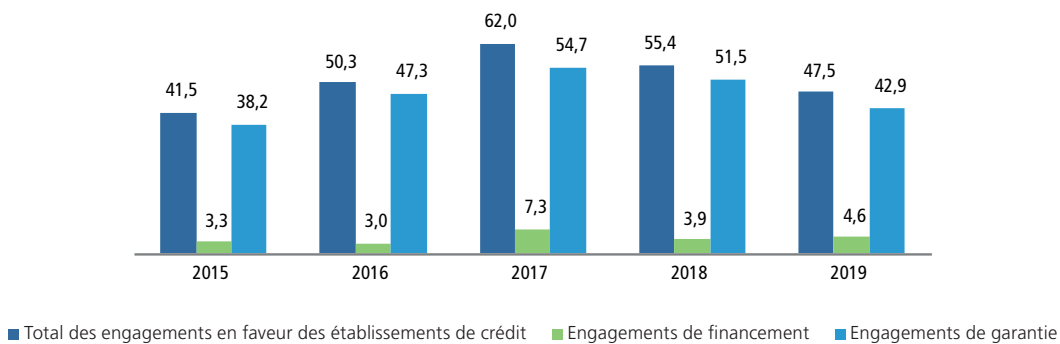
Les engagements donnés par les banques ont progressé de 0,1% à 298,9 milliards de dirhams, après 11,2% l'année précédente, traduisant une progression des engagements de financement de 6,4% à 152,6 milliards et une baisse des engagements de garantie de 5,7%, à 146,3 milliards.

**Graphique n°37 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle  
(en milliards de dirhams)**



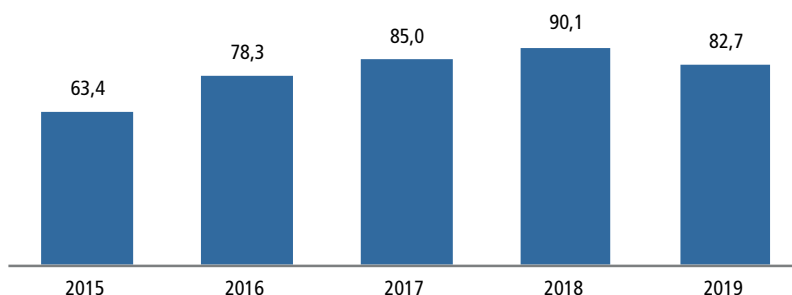
Les engagements en faveur de la clientèle, représentant 84% du total des engagements donnés, ont augmenté de 3,4% à 251,4 milliards de dirhams. Les engagements de financement, avec une part de 59%, ont marqué une hausse de 6,1% à près de 148 milliards alors que les engagements de garantie se sont infléchis de 0,2% à 103,4 milliards de dirhams.

**Graphique n°38 : Evolution des engagements donnés des banques aux établissements de crédit  
(en milliards de dirhams)**

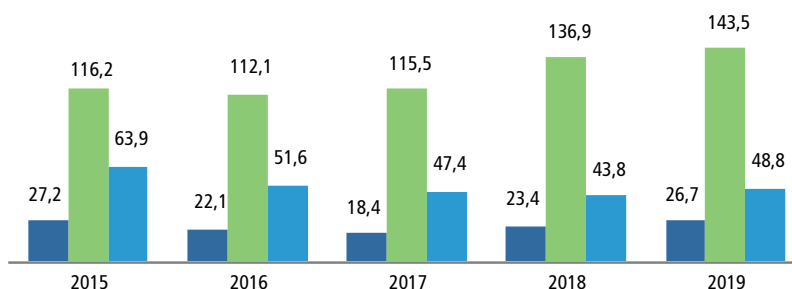


Les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés se sont repliés de 14,3% à 47,5 milliards. Cette évolution reflète une baisse des engagements de garantie de 16,8% à 42,9 milliards et une hausse des engagements de financement de 18,9% à 4,6 milliards de dirhams.



**Graphique n°39 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)**

Pour leur part, les engagements reçus se sont contractés de 8,3% à 82,7 milliards de dirhams, sous l'effet de la baisse des engagements de garantie de 8,4% à 79,4 milliards de dirhams et des engagements de financement de 5,4% à 3,3 milliards de dirhams.

**Graphique n°40 : Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)**

■ Engagements sur opérations de change au comptant ■ Engagements sur opérations de change à terme ■ Engagements sur produits dérivés

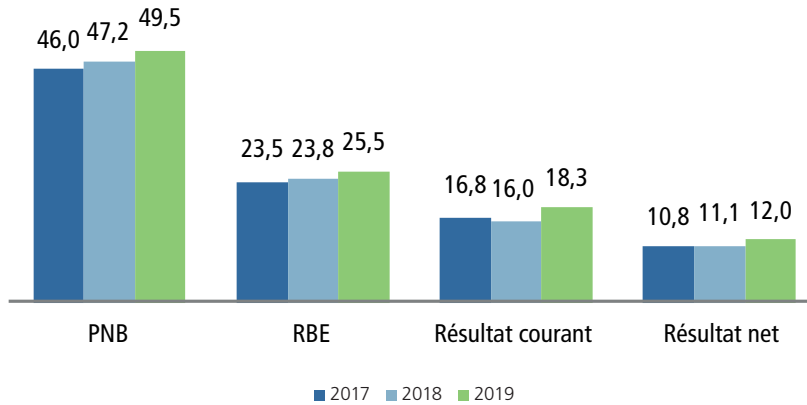
Après une hausse de 28% l'année précédente, les engagements sur opérations de change au comptant ont enregistré une progression de 14% à 26,7 milliards de dirhams. Le volume de change à terme a, pour sa part, progressé de 5% en couverture des besoins d'importations de la clientèle.

A la suite d'une baisse de 7,6%, les engagements sur produits dérivés, correspondant à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle, se sont appréciées de 11,3% à un encours notionnel de près de 48,8 milliards de dirhams. Cette évolution reflète essentiellement une hausse de 13,3% à 24,1 milliards des engagements sur instruments de cours de change et de 66,6% à 6,4 milliards de dirhams des engagements sur instruments de taux d'intérêt.

#### **4 - La rentabilité des banques a bénéficié d'un accroissement du produit net bancaire et d'une baisse du coût de risque**

Au titre de l'exercice 2019, la rentabilité des banques a été soutenue par un dynamisme des revenus hors intérêts et un coût du risque en baisse.

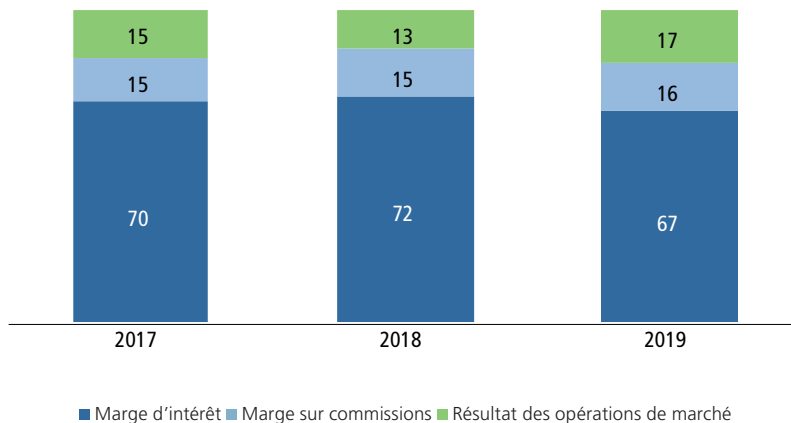
**Graphique n°41 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)**



#### 4.1 - L'évolution du produit net bancaire est portée par un rebond du résultat des opérations de marché

Le produit net bancaire s'est établi à 49,5 milliards de dirhams, en croissance de 4,9%, contre 2,7% une année auparavant. Les composantes du PNB ont enregistré des évolutions différenciées, la décélération de la marge d'intérêt ayant été compensée par un dynamisme des autres revenus.

**Graphique n°42 : Structure du produit net bancaire (en %)**



Avec une part de 67% du PNB, la marge d'intérêt a ralenti de 0,7% à 32,4 milliards de dirhams, après 4,4% en 2018. Ainsi, le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, composante prépondérante de la marge d'intérêt, s'est accru de 1,6% à 32,3 milliards de dirhams, sous l'effet d'une hausse des intérêts perçus sur les crédits de 1,3% à 40,9 milliards et d'une stagnation des intérêts servis sur les dépôts à 8,6 milliards de dirhams.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a, de nouveau, reculé de 17,4% à 1,1 milliard de dirhams, en lien avec la hausse des intérêts servis sur

les emprunts de 17,4% à 3,4 milliards de dirhams, notamment auprès des établissements de crédit au Maroc et à l'étranger.

Tout en restant négatif, le produit net d'intérêt des titres de créance est passé d'un solde de 950 millions à 990 millions de dirhams. Cette évolution traduit une hausse des intérêts servis sur les titres de créance émis de 3,4% à 3,6 milliards de dirhams, conjuguée à celle de 3,4% des intérêts perçus sur les titres détenus à 2,6 milliards.

La marge sur commissions a, pour sa part, enregistré une hausse de 6,1% à 7,7 milliards après celle de 5,3% réalisée une année auparavant, reflétant une progression des commissions perçues de 6,2%.

A ce titre, les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé 8,2 milliards, marquant une hausse de 5,9% contre 7,4% à la faveur notamment d'une croissance des commissions sur moyens de paiement de 6,8% à 2,9 milliards. Cette progression est liée à l'augmentation du nombre de cartes en circulation de 7,3% et des paiements par ces cartes de 10,4%. Les commissions sur fonctionnement de compte se sont stabilisées à 1,6 milliard de dirhams dans un contexte d'offre accrue de package de produits. Les commissions sur activités de conseil et d'assistance et celles sur opérations de change ont progressé de 0,7% et de 13,7% respectivement à 83 millions et 444 millions de dirhams en lien avec la hausse des volumes réalisés sur cette activité. Pour leur part, les commissions sur opérations sur titres se sont accrues de 7,9% à 120 millions et celles perçues sur ventes des produits d'assurance de 2% à 348 millions. En revanche, les commissions sur les prestations des services de crédit ont reculé de 2,7% à 538 millions et celles perçues sur titres en gestion et en dépôt de 19,8% à 343 millions de dirhams, en relation avec la faiblesse des transactions sur le marché boursier.

Pour sa part, le résultat des activités de marché a enregistré un rebond de 32,2% à 8,4 milliards de dirhams, après le repli de 7,2% enregistré en 2018. Cette amélioration couvre essentiellement une forte hausse du résultat des opérations sur titres de transaction de 62,9% à 5,6 milliards de dirhams, à la faveur notamment de la baisse des taux obligataires, et une augmentation de 7,4% du résultat des opérations de change à 2,9 milliards de dirhams. Le résultat sur titres de placement a reculé de près de 12% à 224 millions de dirhams et celui sur produits dérivés s'est replié, passant d'un solde positif de 7 millions à un solde négatif de 261 millions de dirhams.

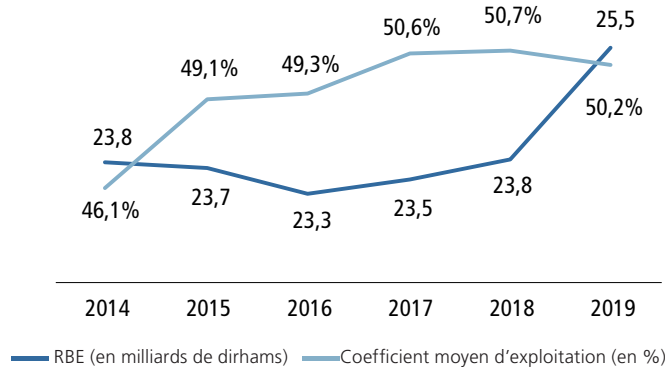
#### **4.2 - Le résultat brut d'exploitation a vu son rythme de progression s'accélérer**

Avec un montant de 24,8 milliards de dirhams, les charges générales d'exploitation ont observé un accroissement de 3,9% contre 2,9% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en baisse de 0,5 point à 50,2%.

Par catégorie, les charges du personnel, représentant 47,6% des charges générales d'exploitation,

se sont accrues de 4% à 11,8 milliards de dirhams, après 2,9% en 2018. Les charges externes<sup>4</sup>, ont progressé de 2,6% à 9,5 milliards. Pour leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles se sont appréciées de 8,8% à 2,5 milliards de dirhams.

**Graphique n°43 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques**



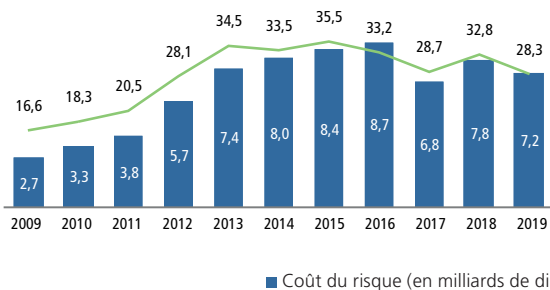
De ce fait, le résultat brut d'exploitation (RBE) a augmenté de 6,8% à 25,5 milliards de dirhams, après 1,4% en 2018.

### 4.3 - Le coût du risque s'est atténué en 2019

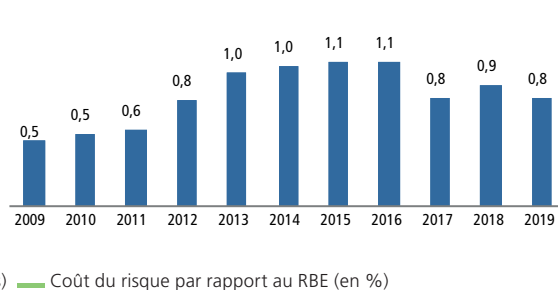
Après une hausse de 15,9% enregistrée en 2018, le coût du risque a baissé de 8,1% pour s'établir à 7,2 milliards de dirhams. Sur ce total, le coût du risque au titre des créances en souffrance s'est accru de 7% à près de 6 milliards de dirhams et les autres dotations nettes de reprises ont reculé de 45,3%, après une hausse de 39% enregistrée une année auparavant, en lien avec la hausse des provisions sur créances sensibles et sur actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement.

Rapporté au RBE, le coût du risque a représenté 28,3%, contre 32,8% une année auparavant. Par rapport à l'encours des crédits, il a représenté 0,8% contre 0,9%.

**Graphique n°44 : Coût du risque des banques rapporté au RBE**



**Graphique n°45 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)**

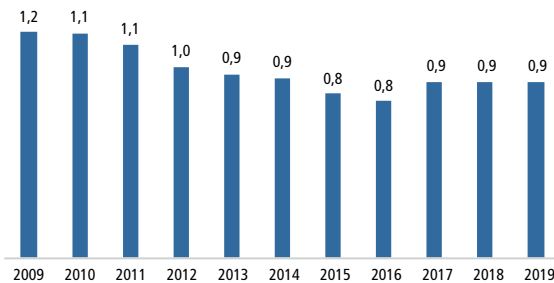


<sup>4</sup> Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transports et de déplacement et des frais de publicité.

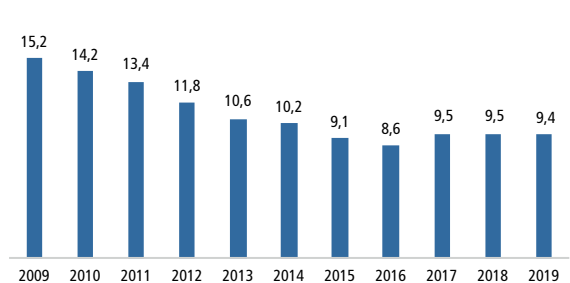
De ce fait, le résultat courant s'est significativement accru de 14% à 18,3 milliards de dirhams, faisant suite à une baisse de 4,4% en 2018. Pour sa part, le résultat non courant s'est replié, en passant d'un solde positif de 186 millions à un solde négatif de 673 millions de dirhams, sous l'effet de la contribution à la cohésion sociale introduite en 2019.

Au total, le résultat net des banques s'est établi à 12 milliards de dirhams, en hausse de 8%, contre 2,9% en 2018. La rentabilité des actifs (ROA) est demeurée stable à 0,9% alors que la rentabilité des fonds propres (ROE) a baissé de 0,1 point à 9,4%, reflétant une hausse plus importante des fonds propres que des résultats.

**Graphique n°46 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %**



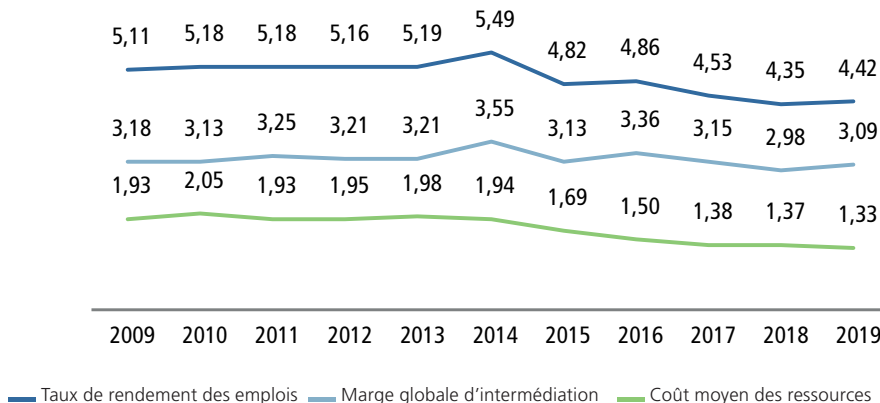
**Graphique n°47 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %**



#### 4.4 - La marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle s'est de nouveau compressée

La marge globale d'intermédiation des banques a progressé de 11 points de base à 3,09% induite par une hausse du taux de rendement moyen des emplois de 7 points de base à 4,42% parallèlement à une baisse du coût moyen des ressources de 4 points de base à 1,33%.

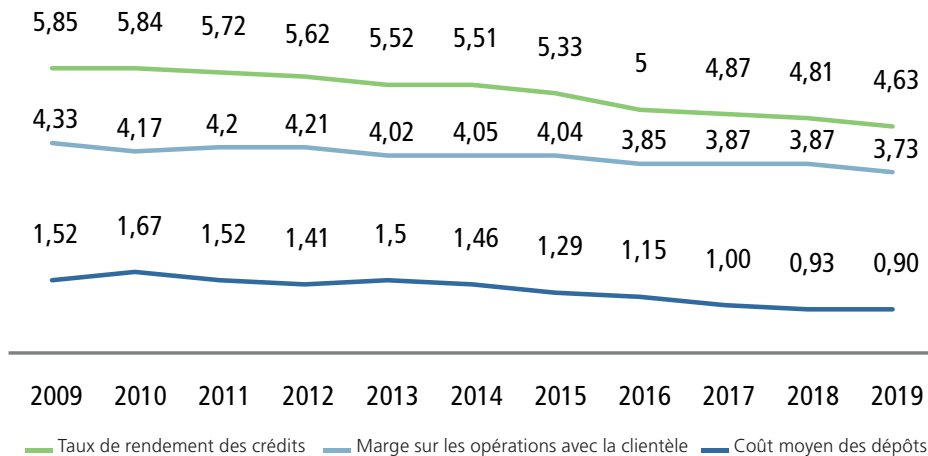
**Graphique n°48 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)**



S'agissant plus spécifiquement de la marge sur les opérations avec la clientèle, celle-ci a baissé de 14 points de base à 3,73% sous l'effet d'une baisse du taux de rendement moyen des crédits de

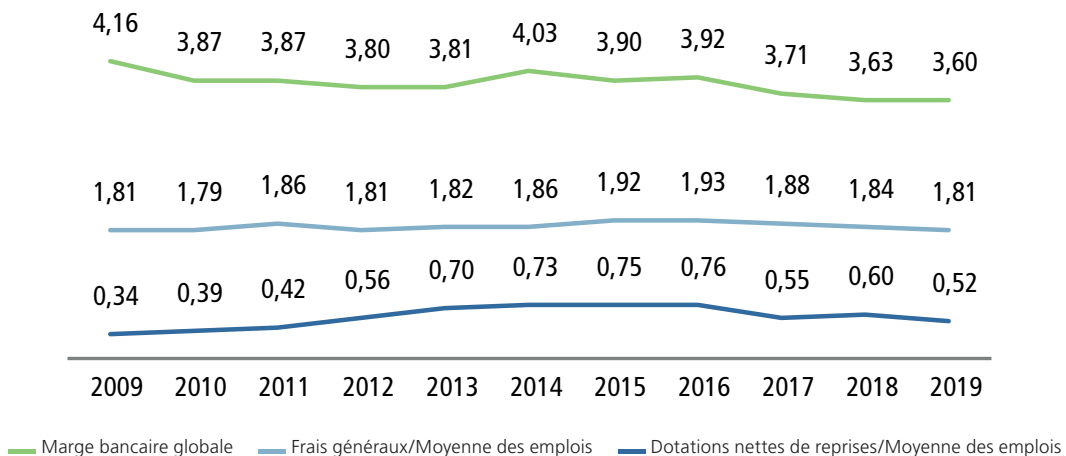
18 points de base à 4,63% et d'une atténuation plus faible du coût moyen des dépôts de 3 points de base à 0,90%.

**Graphique n°49 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)**



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, a reculé de 3 points de base à 3,60%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,81% contre 1,84% en 2018 et par le coût du risque à concurrence de 0,52% contre 0,60%.

**Graphique n°50 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)**



## II - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives

A fin 2019, les banques et fenêtres participatives ont enregistré un total bilan de 12,2 milliards de dirhams, contre 7,1 milliards de dirhams un an auparavant<sup>5</sup>. Cette évolution est principalement tirée par la croissance des financements Mourabaha sur la clientèle qui ont vu leur encours, hors

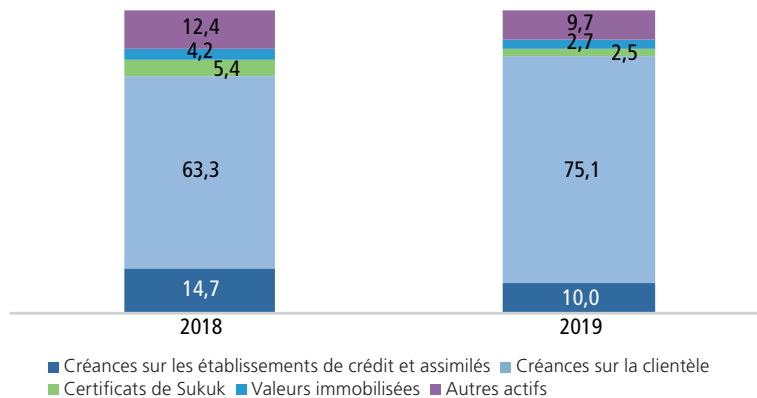
<sup>5</sup> Chiffre de 2018 révisé.

marges constatées d'avance<sup>6</sup>, doubler par rapport à l'année précédente, à 6,5 milliards.

## 1 - L'encours des financements participatifs sous forme de Mourabaha a doublé en 2019

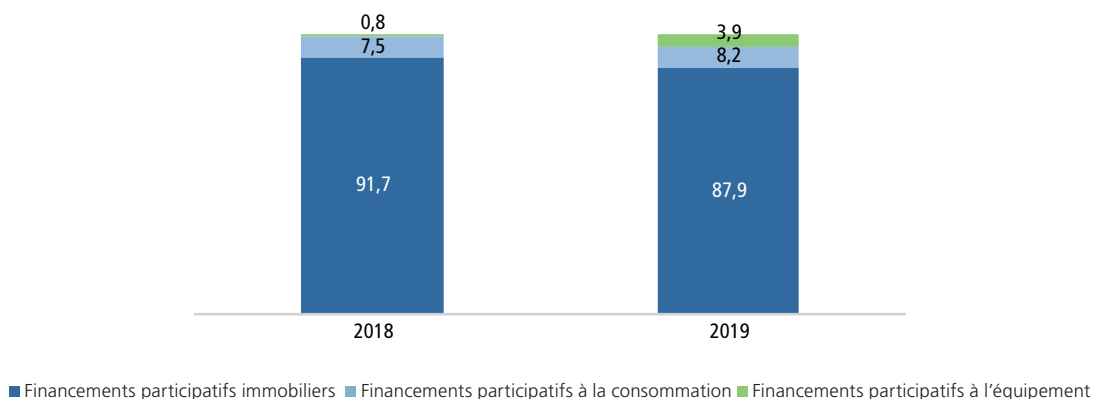
Les emplois des banques participatives sont dominés par les financements Mourabaha qui en représentent 75,1%, contre 63,3% un an auparavant. A l'inverse, les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées à 80% des comptes centraux de règlement auprès de Bank Al-Maghrib, ont représenté 10%, contre 14,7% en 2018.

Graphique n°51 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)



Les financements Mourabaha immobiliers demeurent prédominants avec près de 88% du portefeuille de financements.

Graphique n°52 : Evolution de la structure du portefeuille des financements Mourabaha (en %)



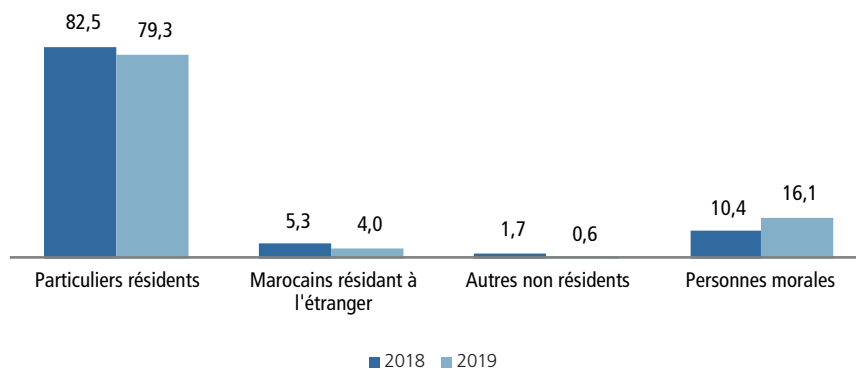
<sup>6</sup> A la vente d'un bien objet d'une Mourabaha, l'établissement transfère la marge bénéficiaire réalisée au niveau des comptes de régularisation, afin qu'elle soit étalée au prorata temporis : A la clôture de chaque période comptable, l'établissement comptabilise ainsi en produits la quote-part de la marge afférente à ladite période.

Le stock des biens acquis dans le cadre des opérations de Mourabaha<sup>7</sup> a poursuivi sa baisse pour s'établir à 5% de l'encours total à fin 2019, après 10% en 2018 et 177% en 2017, traduisant la dynamique de transformation du stock en financements.

## 2 - Le refinancement des établissements bancaires participatifs est assuré à travers les dépôts, les ressources collectées auprès des maisons-mères et les fonds propres

En 2019, le secteur bancaire participatif a collecté 2,6 milliards de dirhams de dépôts à vue, soit un taux de croissance de 65% par rapport à fin 2018. La part de ces dépôts à vue dans le total bilan reste quasi-stable à 21%. Ces dépôts sont détenus principalement par les particuliers résidents à hauteur de 79,3%, avec toutefois une baisse de 3,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, au profit des entreprises dont la part a progressé de 5,7 points, à 16,1% du total.

**Graphique n°53 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)**



L'année 2019 a été marquée par le lancement des dépôts d'investissement, nouveau produit de placement conforme aux principes de la finance participative. Près de 363 millions de dirhams de dépôts d'investissement ont été collectés après leur lancement progressif à compter du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année. L'introduction de ces dépôts devrait permettre au secteur bancaire participatif de diversifier davantage ses ressources.

<sup>7</sup> Il s'agit du stock de biens acquis par les établissements bancaires participatifs et destinés à être revendus dans le cadre de contrats de Mourabaha.



### Encadré n°1 : Dépôts d'investissement

Les dépôts d'investissement sont régis par les dispositions du titre III de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés et par la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/17 relative aux conditions et modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les dépôts d'investissement sont placés à terme dans des activités conformes, identifiées sous forme de « portefeuilles d'investissement ». Les bénéfices réalisés sont partagés entre les titulaires de dépôts d'investissement et l'établissement en sa qualité de gestionnaire (Wakil/Moudarib) ou d'investisseur (Moucharik), selon une clé de répartition fixée contractuellement.

Le rendement des dépôts d'investissement ne peut être prédéterminé. En cas de pertes, celles-ci sont imputées au capital investi, au prorata, sauf cas de fraude, de négligence, de mauvaise gestion ou de non-respect des clauses contractuelles par l'établissement. La réglementation prévoit toutefois la possibilité de couvrir ce risque de perte par des réserves constituées à partir des bénéfices réalisés lors de périodes d'investissement antérieures.

Le produit commercialisé à partir du mois de juin 2019 est un « dépôt d'investissement non-restreint à terme », faisant l'objet d'un contrat-type approuvé par le Conseil Supérieur des Ouléma en date du 9 mars 2019.

En complément aux dépôts, les banques et fenêtres participatives sont amenées à se refinancer par le biais de leurs fonds propres et de ressources collectées auprès de leurs maisons mères.

Les capitaux propres comptables des banques et fenêtres participatives, hors résultat de l'exercice, ont progressé de 2% par rapport à l'année précédente, à 2,3 milliards de dirhams, soit 18,7% du total des ressources. Les augmentations de capital et de dotations des banques et fenêtres participatives ont cumulé 345 millions de dirhams au titre de 2019, soit une hausse globale de 13% par rapport à 2018.

Le refinancement auprès des maisons mères par Wakala Bil Istithmar<sup>8</sup> a connu une hausse de 92% en un an, à 2,4 milliards de dirhams. Il a représenté 24,6% du total-bilan des banques participatives<sup>9</sup>, en progression de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2018.

<sup>8</sup> Contrat par lequel un bailleur de fonds met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ce contrat ne peut donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération de l'investisseur ne peuvent être garantis. Les profits réalisés sont reversés à l'investisseur après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par l'investisseur, sauf cas de fraude ou de négligence notamment.

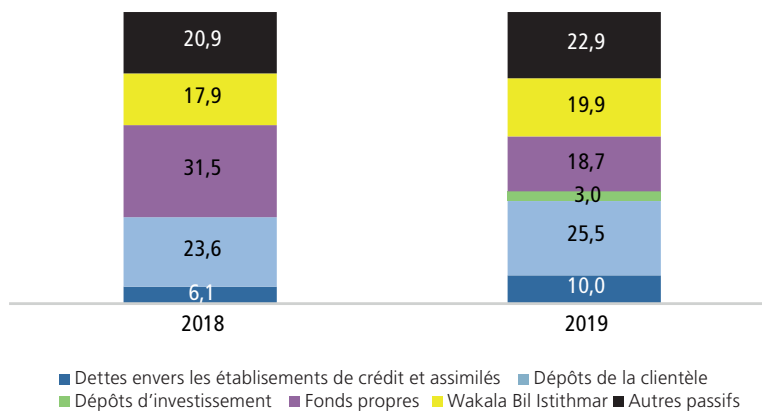
<sup>9</sup> Hors fenêtres participatives.

Pour leur part, les fenêtres participatives se sont refinancées au moyen d’avances de liquidité exemptes d’intérêts auprès des banques les abritant. A fin 2019, ces avances se sont établies à 610 millions de dirhams, soit 26,4% des ressources des fenêtres participatives.

Les banques participatives bénéficient également de refinancement sous la forme de dépôts à vue intra-groupe, d’un encours total de 532 millions de dirhams, soit 5,4% de leurs ressources.

Ces évolutions se sont traduites par une modification de la structure du passif des banques et fenêtres participatives.

**Graphique n°54 : Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)**



L’augmentation des avances consenties aux fenêtres et des dépôts à vue intra-groupe des banques participatives se traduisent par une hausse de la part des dettes envers les établissements de crédit et assimilés dans le total-bilan à 10%, contre 6,1% un an auparavant. Par ailleurs, l’augmentation des autres passifs, constitués à 80,4% des marges constatées d’avance, reflète principalement l’évolution de l’activité de financement Mourabaha.

### 3 - La rentabilité des banques et fenêtres participatives reflète l’importance des charges d’investissement et de démarrage de l’activité

Les établissements bancaires participatifs ont clôturé leur deuxième exercice, avec des réalisations commerciales en accroissement. Leur produit net bancaire (PNB) a ainsi triplé par rapport à 2018, pour s’établir à 202 millions de dirhams.

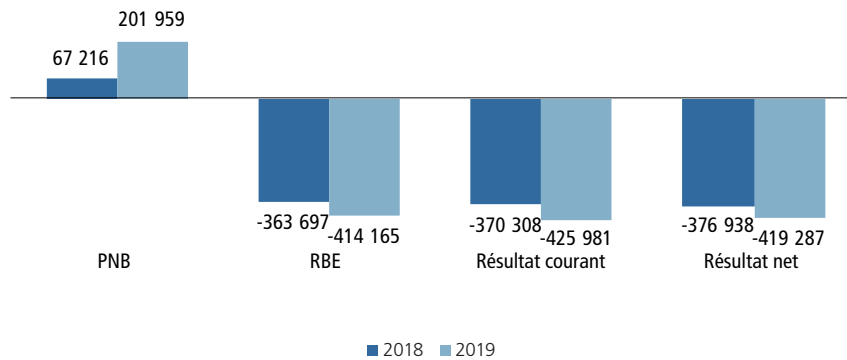
Principale composante du PNB retraité<sup>10</sup> avec une part de 85%, la marge sur financements Mourabaha a connu une progression de 250%, à 236 millions de dirhams. La marge sur commissions a quintuplé à 31 millions de dirhams, soit 11% du PNB retraité.

10 Le PNB retraité est calculé hors rémunérations versées aux mandants (« Mouwakil ») dans le cadre des contrats de Wakala bil Istithmar et aux titulaires de dépôts d’investissement. Ce PNB retraité ressort à 277 millions de dirhams à fin 2019.

Pour sa part, le résultat des opérations de marché s'est établi à 6 millions de dirhams. Il est constitué à hauteur de 52% par les revenus sur opérations sur titres de placement, 27% des opérations sur titres de transaction et 21% des opérations de change.

En dépit de l'accroissement du PNB, le résultat net du secteur, tout en restant négatif, est passé d'une perte de 377 millions en 2018 à 419 millions de dirhams en 2019.

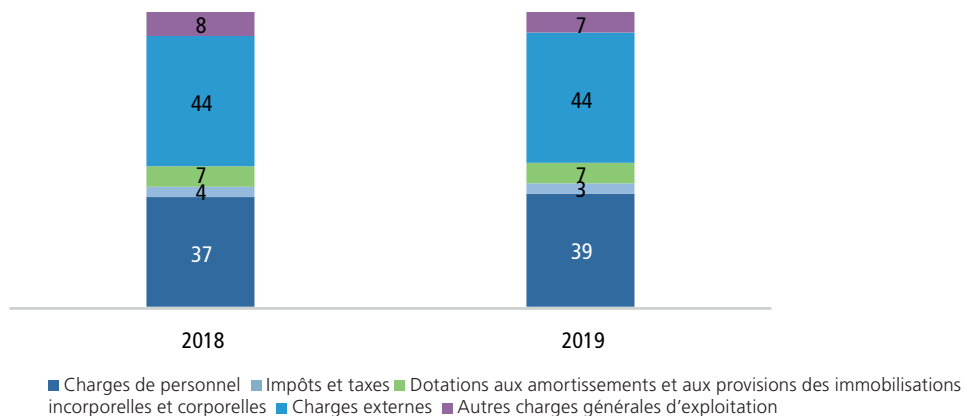
**Graphique n°55 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion (en milliers de dirhams)**



Cette évolution s'explique principalement par une augmentation des charges générales d'exploitation de 37% à 611 millions de dirhams, traduisant le coût des investissements induit par le démarrage et le développement de l'activité. Le coefficient d'exploitation s'est ainsi établi à un niveau élevé de 303%.

Les charges externes, qui représentent 44% du total des charges générales d'exploitation, se sont accrues de 38% à 271 millions de dirhams. Les charges du personnel, constituant 39% de ces charges, ont augmenté de 46% à 239 millions de dirhams.

**Graphique n°56 : Structure des charges générales d'exploitation (en %)**



Le résultat brut d'exploitation, tout en étant déficitaire, s'est accru de 14% à 414 millions de dirhams en 2019. Pour sa part, le coût du risque est passé de 7 millions à 4 millions de dirhams d'une année à l'autre.

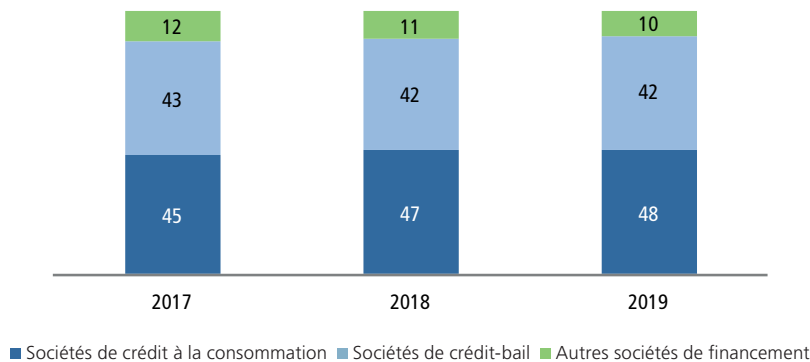
La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et les emplois, a augmenté de 71 points de base à 1,66%. Elle a été intégralement absorbée par les charges générales d'exploitation qui représentent 5% des emplois.

### III - Activité et rentabilité des sociétés de financement

#### 1 - Les crédits octroyés par les sociétés de financement ont globalement progressé au même rythme qu'en 2018

A fin 2019, le total-actif des sociétés de financement a enregistré une hausse de 4,6% à 122,5 milliards de dirhams, contre 4,9% l'année précédente. Représentant plus de 90% des emplois, les crédits à la clientèle ont augmenté de 5,5% contre 5,8%.

Graphique n° 57 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)

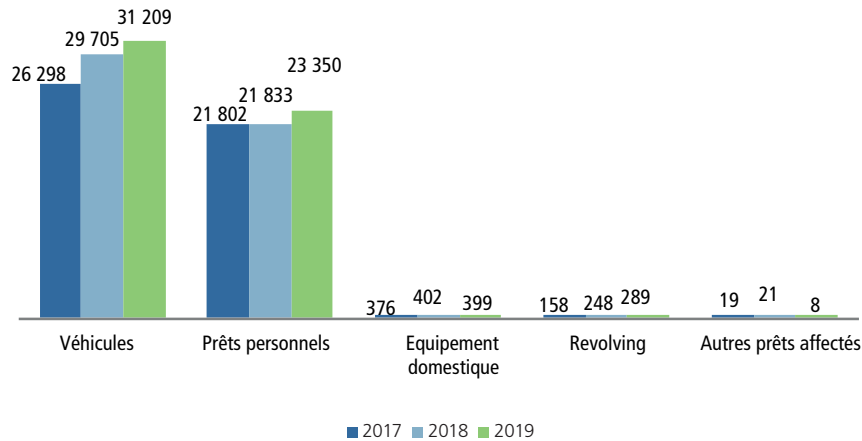


En termes de total-bilan, les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur part se renforcer d'un point à 48%, au détriment des autres sociétés de financement. Celle des sociétés de crédit-bail s'est maintenue à 42%.

L'activité des sociétés de crédit à la consommation, mesurée par le total bilan, a enregistré un accroissement de 6,2% contre 9,6% à 58,6 milliards de dirhams. Représentant 91% des emplois, les crédits ont vu leur encours brut s'établir, à fin 2019, à 57,5 milliards de dirhams, en hausse de 7,4% contre 8%, une année auparavant. Cette augmentation recouvre une accélération des crédits à la consommation de près de 9,3% à 38,2 milliards contre 4,2%. Pour leur part, les

opérations de location avec option d'achat ont décéléré de 3,5% à 19 milliards, contre 16% une année auparavant.

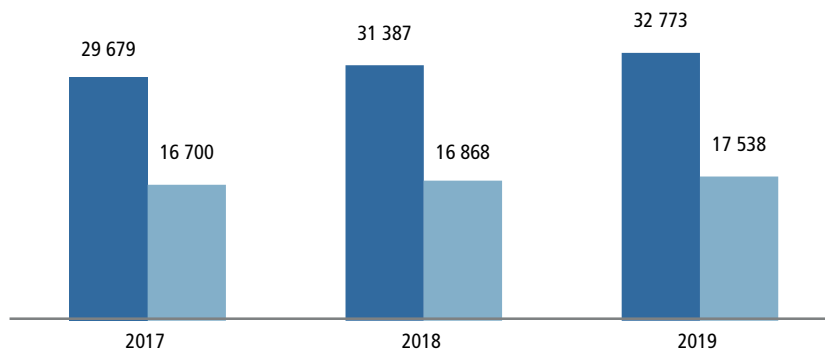
**Graphique n° 58: Evolution de l'encours des crédits à la consommation par type de crédit<sup>11</sup>**  
(en millions de dirhams)



Les prêts personnels, représentant 42% des crédits à la consommation, se sont renforcés de près de 7% à plus de 23 milliards de dirhams, après une quasi-stagnation l'année précédente. Ceux octroyés pour achat de véhicules, avec une part de 57%, ont augmenté de 5,1% au lieu de 13%.

Les sociétés de crédit-bail ont cumulé, à fin 2019, un total-actif de près de 52 milliards de dirhams, en hausse de 4,6% contre 3,8% à fin 2018. L'encours brut des crédits s'est inscrit en hausse de 4,3% presque au même rythme que l'année dernière, à 54 milliards de dirhams.

**Graphique n°59: Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier**  
(en millions de dirhams)



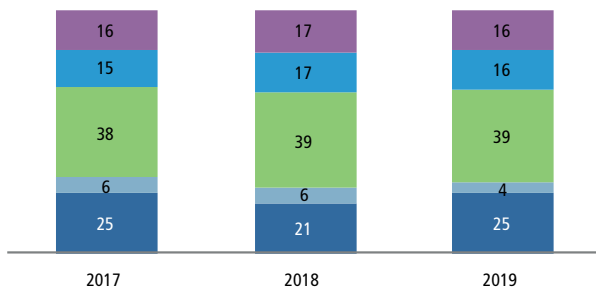
<sup>11</sup> Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

■ Crédit bail mobilier ■ Crédit bail immobilier

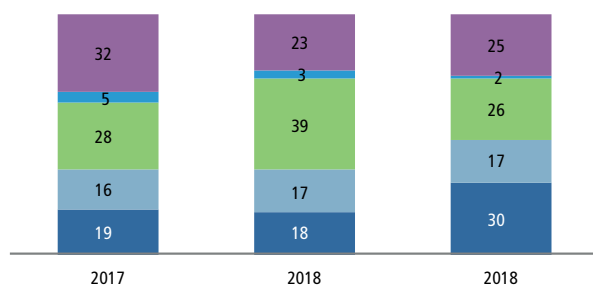
Les opérations de crédit-bail mobilier, représentant 65% du total, ont vu leur encours augmenter de 4,4% à 32,8 milliards, contre 5,8% à fin 2018. Celui des opérations de crédit-bail immobilier a progressé de 4% à 17,5 milliards, après 1% il y a un an.

A fin 2019, la production de crédit-bail a progressé de 5,8% à 16,7 milliards<sup>12</sup>, dont 78% a concerné le crédit-bail mobilier. Cette évolution a concerné notamment le financement des machines et équipements industriels (20%). Les financements des ordinateurs et matériels de bureau et des bâtiments et travaux publics se sont repliés respectivement de 34,5% et 10,7%.

**Graphique n°60 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement (en %)**



**Graphique n°61 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée (en %)**



■ Machines et équipements industriels ■ Ordinateurs et matériels de bureau  
■ Véhicules utilitaires ■ Voitures de tourisme ■ Autres

■ Immeubles industriels ■ Magasins ■ Immeubles de bureau  
■ Hôtels et loisirs ■ Autres

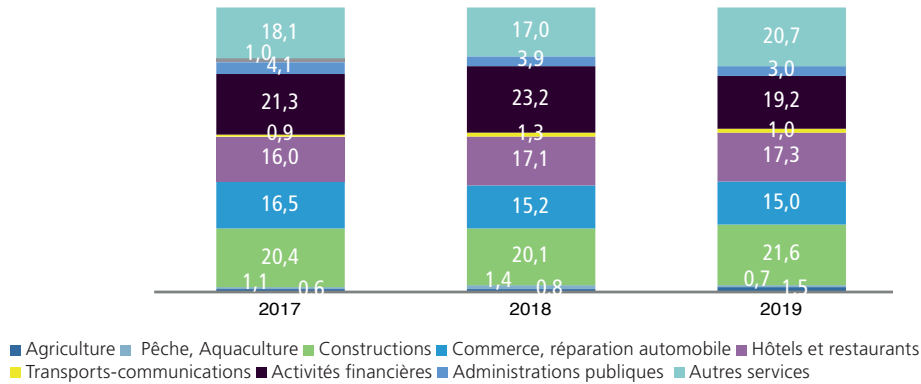
Avec une part de 22% de la production du crédit-bail, le financement du secteur des industries a progressé de près de 10% à 2,8 milliards de dirhams, traduisant une hausse des financements du secteur des IMMEE<sup>13</sup> de 52% à 431 millions de dirhams, du secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau de 28% à plus de 169 millions, du secteur des industries de textile, de l'habillement et du cuir de 25,2% à 240,6 millions, des industries chimiques et parachimiques de 21% à 317,7 millions et des industries alimentaires de 6,8% à 647 millions. Une baisse a été enregistrée au niveau du secteur des industries extractives de 12,3% à 214,6 millions.

Quant au secteur des transports et communication, dont le financement s'est replié de 15,5% à 2,5 milliards, il a vu sa part régresser de 4 points à 19% au profit du secteur des industries et des autres services.

<sup>12</sup> Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

<sup>13</sup> Industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques

**Graphique n°62 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par secteur d'activité (en %)**



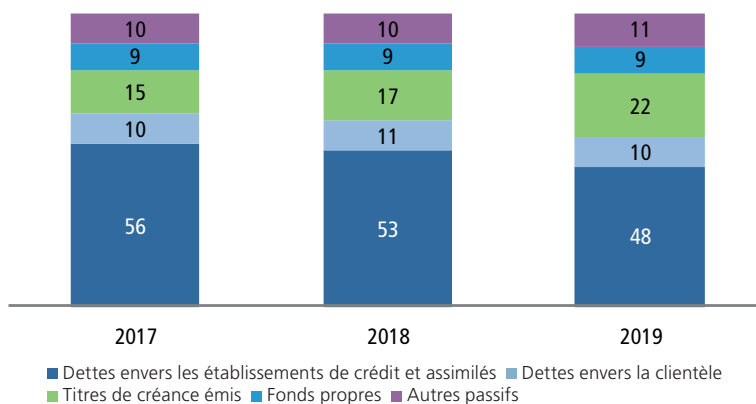
La production du crédit-bail immobilier s'est renforcée de près de 20% à 3,7 milliards, contre 8,1% à fin 2018 et a concerné principalement le financement des immeubles industriels de 102%, suivi des divers immeubles de 34,4% et des magasins de 16,8%.

## 2 - Les sociétés de financement ont augmenté leur recours au marché de la dette privée

Les sociétés de financement ont continué à augmenter leur recours au marché de la dette privée. L'encours des bons des sociétés de financement émis s'est renforcé en 2019 de 33,2% à plus de 26 milliards de dirhams, après 14,3% en 2018 au détriment des dettes envers les établissements de crédit et des dettes envers la clientèle qui ont baissé respectivement de 4,9% et 1,1%. Quant aux fonds propres, ils ont augmenté de 3,1% à 11,2 milliards de dirhams, contre 5,4% il y a un an.

En conséquence, la part de l'endettement bancaire dans les ressources a régressé de 5 points à 48% et celle des dettes envers la clientèle a cédé un point à 10%, au profit des titres de créance émis, dont la part s'est accrue à 22%.

**Graphique n°63 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)**



Les sociétés de crédit à la consommation sont à l'origine de 61% des émissions des bons de sociétés de financement, contre 39% pour les sociétés de crédit-bail. Ces bons ont été souscrits par les OPCVM à hauteur de 77%, suivis par les établissements de crédit et assimilés (21%) et les particuliers (7,2%).

Les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur endettement bancaire baisser de 5,1% à environ 18 milliards de dirhams, après avoir stagné en 2018, leur part dans les ressources ayant reculé de 4 points à 31%.

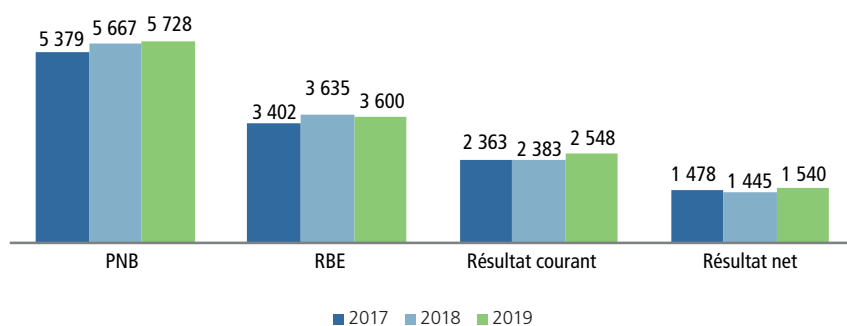
Aussi, les dettes envers la clientèle, avec une part de 17%, se sont dépréciées de 3,7% à près de 10 milliards. L'encours des titres de créance émis, qui est détenu par cinq sociétés de crédit à la consommation, s'est renforcé de 25,7% à 16,8 milliards de dirhams. Sa part a augmenté de 5 points à 29%. Les fonds propres, représentant près de 11% des ressources, ont progressé de 2,1% à 6,3 milliards de dirhams, contre 4,2% il y a un an.

S'agissant des sociétés de crédit-bail, leurs dettes bancaires, représentant 66% des ressources, ont régressé de 4,5% à 34,5 milliards de dirhams, contre une hausse de 2,8% il y a un an. L'encours des titres de créance émis a observé un bond de près de 53,2% contre 3,8%, à plus de 9 milliards de dirhams, soit une part en hausse de 5,5 points à 17,4%. Pour les fonds propres comptables, leur part n'a pas changé par rapport à 2018, soit 7%. Ils se sont accrus de 6,3% à 3,6 milliards de dirhams.

### 3 - Le résultat des sociétés de crédit à la consommation s'est renforcé et celui des sociétés de crédit-bail s'est replié

Après s'être replié de 2,3% en 2018, le résultat net cumulé des sociétés de financement à fin 2019 a augmenté de 6,6% à 1,5 milliard de dirhams. Cette évolution recouvre un recul du résultat cumulé des sociétés de crédit-bail et une amélioration de celui des autres catégories de sociétés de financement.

**Graphique n°64 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)**



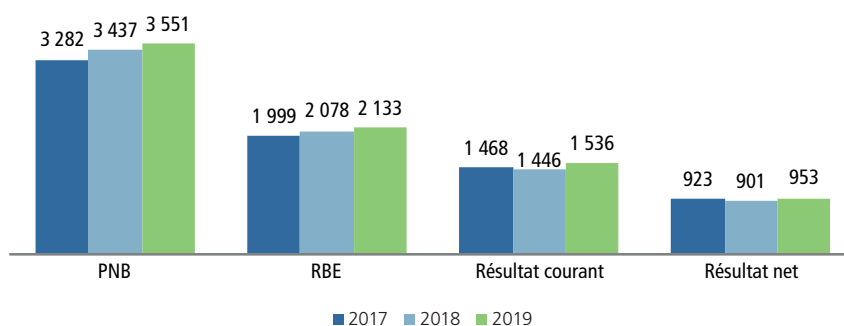


Les sociétés de financement ont dégagé globalement un PNB de 5,7 milliards de dirhams, marquant une hausse de 1,1% contre 5,4% en 2018. Cette décélération reflète une hausse de la marge sur commissions de près de 9%, de la marge d'intérêts de 5,3%, le résultat des opérations de crédit-bail ayant, pour sa part, baissé de 5,8% à 3,3 milliards, après une augmentation de 5,2% il y a un an.

Leurs charges générales d'exploitation se sont accrues de 4,8% à 2,2 milliards de dirhams, contre 3% l'année écoulée, induisant un coefficient moyen d'exploitation en hausse d'un point à 38%. Leur résultat brut d'exploitation s'est affiché à 3,6 milliards, en repli de 1% après une hausse de 6,8% en 2018. Il a été absorbé par le coût du risque à hauteur de 29,2%, contre 34%.

Le rendement moyen des actifs (ROA) de ces sociétés s'est apprécié de 0,1 point à 1,3% et le rendement moyen des fonds propres (ROE) s'est amélioré de 0,4 points à 13,7%.

**Graphique n°65 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)**



Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont réalisé un PNB de près de 3,6 milliards de dirhams. Il s'est accru de 3,3% contre 4,7% en 2018, sous l'effet de la hausse de la marge d'intérêt de 4% et de la marge sur commissions de 7,6%. Pour sa part, le résultat des opérations de crédit-bail s'est contracté de 19,5% contre une hausse de 0,6% en 2018 en lien notamment avec la baisse des premiers loyers majorés<sup>14</sup>.

Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont augmenté de 4,1% contre 6% à 1,5 milliard de dirhams, induisant un coefficient moyen d'exploitation de 41% sans changement par rapport à l'année précédente. Il en résulte un RBE en hausse de près de 2,6% à 2,1 milliards, contre 4% l'an dernier.

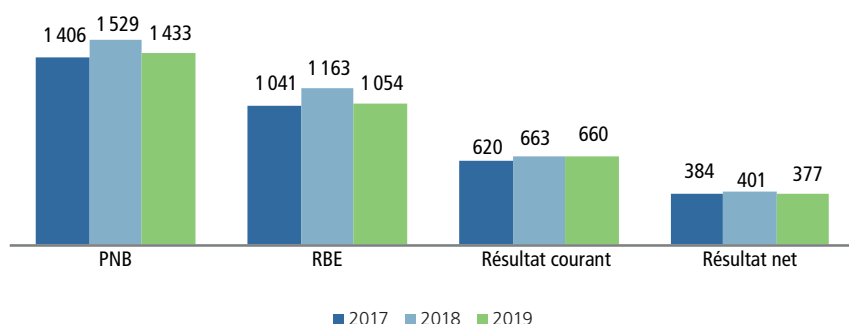
Les créances en souffrance se sont accrues de 5,3% contre 11%, il y a un an, soit une baisse du coût du risque de 6% à plus de 597 millions de dirhams, après une aggravation de près de 20% l'année précédente. Il a représenté près de 28% du RBE, contre 30% en 2018.

<sup>14</sup> Le Premier Loyer Majoré consiste en une avance sous forme de loyer que verse le client à la société de financement, ce qui permet de diminuer d'autant le montant à financer. Pour le preneur, le premier loyer majoré permet une diminution du niveau des loyers futurs et pour le bailleur, il permet de diminuer le poids du risque qu'il prend en finançant un bien.

De ce fait, le résultat courant a réalisé une progression de 6,2% contre une baisse de 2% à 1,5 milliard et le résultat non courant, tout en étant négatif, est passé de 32,2 à 28,7 millions de dirhams, en relation avec des charges liées à des redressements fiscaux.

En conséquence, le résultat net dégagé par les sociétés de crédit à la consommation s'est établi à 953 millions de dirhams, en hausse de 5,8%, après une baisse de 2,4% l'an dernier. Il en découle un rendement moyen des actifs (ROA) de 1,6%, sans changement par rapport à 2018 et un rendement moyen des fonds propres (ROE) de 15,2%, contre 14,7%.

**Graphique n°66 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail  
(en millions de dirhams)**



Les sociétés de crédit-bail ont enregistré un PNB de 1,4 milliard, marquant une baisse de 6,3% contre une hausse de 8,8% en 2018, sous l'effet d'un recul du résultat des opérations de crédit-bail de 3% à 3 milliards, contre une augmentation de 4,7%, l'année précédente. La marge sur commissions est passée à un solde positif de 3,3 millions de dirhams.

Les charges générales d'exploitation de ces sociétés se sont accrues de 5,3% pour ressortir à 391 millions de dirhams contre une hausse de 1,1%, dégageant un coefficient moyen d'exploitation en détérioration de 3 points à 27,3%. Dans ces conditions, le RBE s'est affiché en baisse de 9,4% à 1,1 milliard de dirhams, contre une hausse de 11,7% une année plus tôt.

En relation avec une baisse de la sinistralité, le coût du risque affiché par les sociétés de crédit-bail s'est allégé de 20,4% après un accroissement de 18,8% en 2018, pour ressortir à 393,4 millions de dirhams, soit 37% du RBE, contre 43% en 2018.

Le résultat non courant s'est dégradé, passant d'un solde déficitaire de 1 million à 31 millions de dirhams.

En conséquence, le résultat net global dégagé par les sociétés de crédit-bail a régressé de 5,9% à 377 millions de dirhams, contre une hausse de 6,4% en 2018. Le rendement moyen des actifs (ROA) est revenu à 0,7% et celui des fonds propres (ROE) à 10,6%.

Pour leur part, les sociétés de crédit immobilier ont vu leur résultat net augmenter de 7% à plus de 113 millions de dirhams et les sociétés d'affacturage de 13,8% à 39,3 millions. Quant aux sociétés de cautionnement, elles ont vu leur résultat passer d'un solde déficitaire de 9,7 à un solde excédentaire de 38,7 millions et les autres sociétés de financement ont observé une bonification de 50% de leur résultat à 19,2 millions de dirhams.

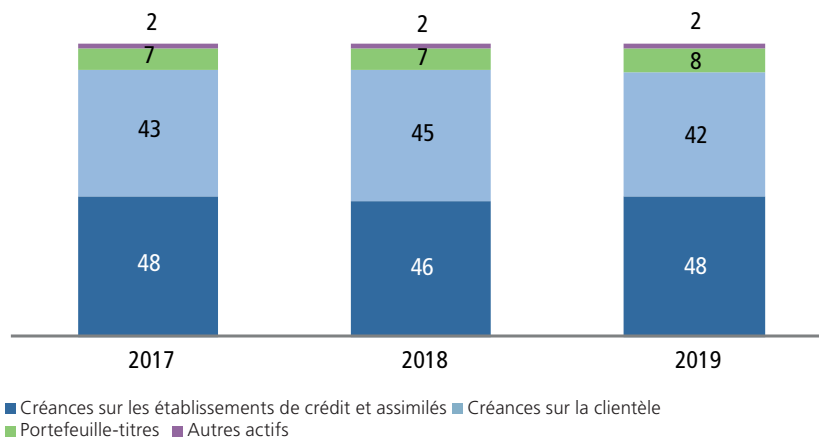
## IV - Activité et rentabilité des banques offshore

Le volume d'activité des banques offshore, mesuré par le total bilan, évalué en contrevaleur dirhams, a enregistré en 2019 une hausse de 4,6% à 42,3 milliards de dirhams. Cette progression intervient après des baisses de 11,3% et 4,6%, enregistrées respectivement en 2017 et 2018<sup>15</sup>. Elle est liée au rebond des créances sur les établissements de crédit de 8,6% à 20,2 milliards et du portefeuille-titres de 12,6% à 3,3 milliards de dirhams.

L'encours des créances en souffrance de ces banques s'est établi à 61 millions de dirhams, représentant 0,36% des crédits.

Ainsi, la part des créances sur les établissements de crédit s'est accrue de 2 points à 48%, celle du portefeuille titres a augmenté d'un point à 8%, tandis que les créances sur la clientèle ont vu leur part se réduire de 3 points à 42%. La part des autres actifs s'est stabilisée à 2%.

**Graphique n°67 : Structure des emplois des banques offshore (en %)**



Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés des banques offshore se sont établies à 31,9 milliards, en baisse de 1,6% après celle de 6,3% enregistrée en 2018. Ces dettes constituent 75% de leurs ressources, contre 80% une année auparavant. Elles sont constituées à hauteur de 70% de ressources levées auprès d'établissements de crédit au Maroc et de 30%, auprès d'établissements de crédit étrangers.

<sup>15</sup> Chiffres de 2018 révisés

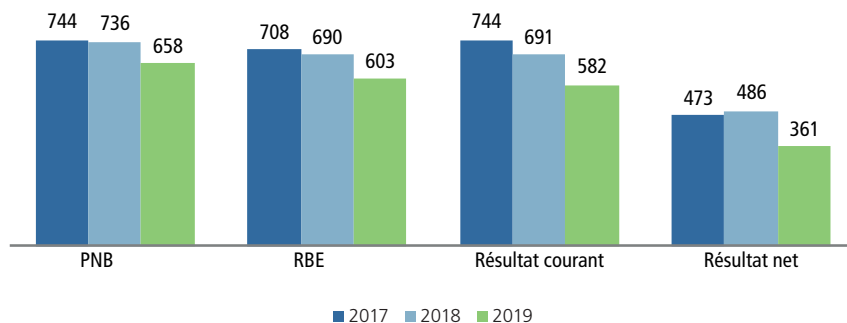
Avec une part de 21% des ressources, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont augmenté de 37,2% après une baisse de 1,7% en 2018 à 8,8 milliards, dont environ le tiers est détenu par des non-résidents et le reliquat, par des entreprises installées dans la zone offshore de Tanger.

Les fonds propres comptables des banques offshore ont progressé de 7,8% à 597 millions de dirhams, les risques encourus par ces banques étant principalement couverts par les fonds propres des banques-mères.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore se sont établis à 748 millions de dirhams, en hausse de 22%, sous l'effet conjugué d'un accroissement de 99% des engagements en faveur des établissements de crédit et assimilés à 103 millions de dirhams et de 14,9% des engagements en faveur de la clientèle à 645 millions.

Leurs engagements de garantie donnés se sont accrus de 7,6% à 1,6 milliard de dirhams, contre 8,1% à fin 2018, reflétant une baisse de 9,3% pour les engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés à 723 millions de dirhams et une progression de 27,1% pour les engagements de garantie d'ordre de la clientèle à 881 millions de dirhams. S'agissant des engagements de garantie reçus, ils ont augmenté de 1,9% à 13,6 milliards de dirhams.

**Graphique n°68 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)**



Au terme de 2019, les banques offshore ont enregistré un PNB de 658 millions de dirhams, accusant une baisse de 10,7% après celle de 1% en 2018, sous l'effet notamment du repli de la marge d'intérêt de 15,2% à 585 millions et de la marge sur commissions de 5,2% à 50 millions.

Suivant la même tendance du PNB, le résultat net dégagé par ces banques a connu une baisse de près de 25,8% à 361 millions de dirhams, après une progression de 2,8% en 2018.

## V - Activité des associations de micro-crédit

Le secteur du micro-crédit compte, à fin 2019, 12 associations disposant d'un réseau de 1.787 points de vente, et d'un nombre de clients de 898 mille, en hausse de 0,7%, dont près de la moitié sont des femmes.

Les prêts accordés par ces associations ont totalisé un encours brut de 7,5 milliards de dirhams, marquant une accélération de 9,4%, après la hausse de 2,5% en 2018. Il en découle un encours moyen de crédits de plus de 8.000 dirhams, en progression de 8,6% par rapport à 2018. Près de 96% des crédits sont accordés par les 4 plus grandes associations.

Près de 88% de ces crédits sont destinés à la micro-entreprise, sans changement par rapport à 2018 et 78% sont concentrés au niveau du milieu urbain contre 76%. La part des prêts individuels a gagné 4 points, passant de 73% à 77%.

S'agissant des créances en souffrance, leur encours a enregistré une hausse de 12% à 228 millions de dirhams après un repli de 8%, dégageant un taux de risque de 3,1%, presque au même niveau que l'année précédente. Le taux de couverture de ces créances par des provisions s'est établi à 78% contre 86% et le taux de radiation de ces créances a baissé à 4% contre 5% en 2018.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées principalement des dépôts auprès des banques, ont reculé de 53,3% à 376 millions de dirhams, soit 5% du total actif.

Du côté des ressources des associations de micro-crédit, les dettes envers les établissements de crédit, représentant plus de la moitié de ces ressources, se sont appréciées de 5,8% à 4,3 milliards de dirhams, après une hausse de 3,8% une année auparavant. Elles sont constituées à hauteur de 86% de dettes auprès des banques locales.

Le secteur des associations du micro-crédit a clôturé l'exercice 2019, avec un bénéfice net de 216 millions de dirhams, enregistrant une appréciation de 15% après celle de 5% en 2018, soit un ROA de 2,7% et un ROE de 7,5%.

Les fonds propres de ces associations se sont repliés de 4% à 2,7 milliards de dirhams, pour représenter 34% des ressources, suite à la reprise de fonds associatif.

## VI - Activité et rentabilité des établissements de paiement

Au titre de l'exercice 2019, les établissements de paiement sont au nombre de 19, dont 4 ayant nouvellement entamé leur activité courant d'année et un autre n'ayant pas encore démarré.

Ces établissements ont disposé d'un total bilan de l'ordre de 2,7 milliards de dirhams, en hausse de 14% par rapport à 2018. A périmètre égal, la hausse ressort à 8%. Leurs fonds propres<sup>16</sup> se sont établis à 756 millions de dirhams contre 637 millions et leur endettement a baissé de 5% à 593 millions de dirhams.

Au plan de la rentabilité, le produit net bancaire réalisé par les établissements de paiement a enregistré une hausse de 9% à 949 millions de dirhams et leur résultat net s'est bonifié de 4% à 166 millions de dirhams. A périmètre égal, le résultat du secteur ressort à 174 millions de dirhams, en hausse de 9%. Etant signalé que les nouvelles structures ont subi des pertes en lien avec les coûts de démarrage de leur activité.

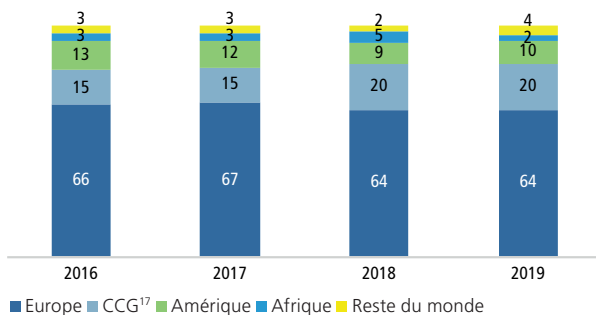
## 1 - Activité de transfert de fonds

Le volume des transferts de fonds transitant par les établissements de paiement a progressé de 10% à 29,3 milliards de dirhams. Ces transferts, lorsqu'ils proviennent de l'étranger, sont effectués par l'entremise des plateformes de correspondants étrangers (Money Transfer Operators).

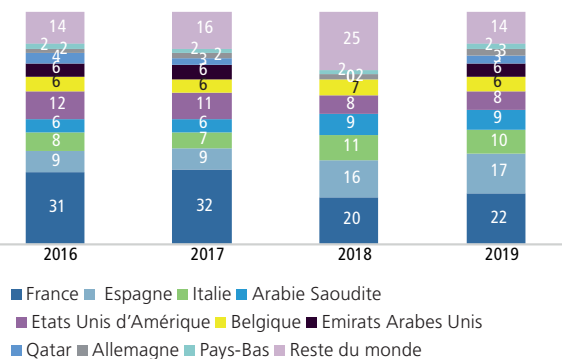
La répartition par origine des transferts de fonds internationaux opérés par ces sociétés fait ressortir une part prédominante de l'Europe (64%) et des pays du Golfe (20%) qui s'est stabilisée par rapport à 2018. La part de l'Amérique du Nord s'est renforcée d'un point à 10% au détriment de celle de l'Afrique (4%).

Les 10 premiers pays émetteurs représentent 85% des transferts.

**Graphique n°69 : Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)**



**Graphique n°70 : Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)**

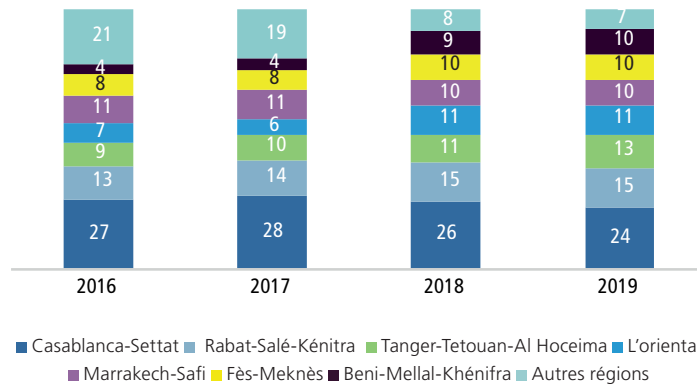


16 Hors résultat bénéficiaire.

17 CCG : Conseil de Coopération du Golfe

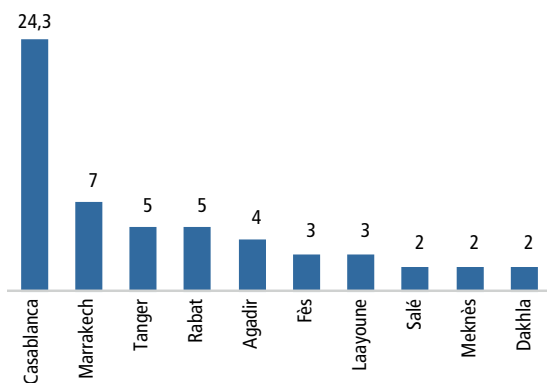
Ces transferts ont été destinés, pour près de la moitié, aux 3 grandes régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

**Graphique n°71 : Evolution des parts des régions destinataires des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)**

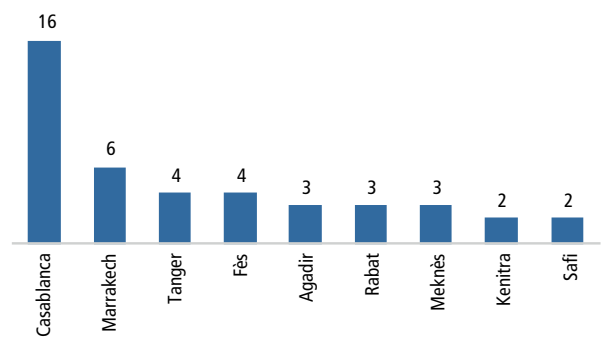


S'agissant des transferts nationaux réalisés par ces sociétés, leur volume a totalisé près de 34,8 milliards de dirhams à fin 2019, contre 32,7 milliards une année auparavant (+6%). Sur ce total, 24,3% sont émis à partir de Casablanca, contre 20% en 2018.

**Graphique n° 72 : Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)**



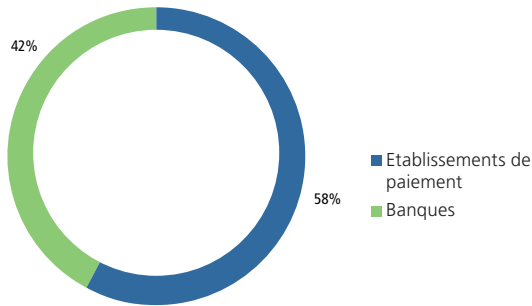
**Graphique n°73 : Part des villes réceptrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)**



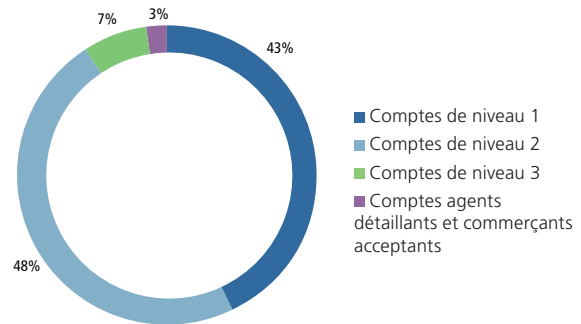
## 2 - Activité de paiement

Sur les 19 établissements de paiement, 15 ont été agréés pour offrir des produits et services de paiement, dont 6 ont démarré cette nouvelle activité de paiement. Ces établissements ont ouvert, à fin 2019, 514.827 comptes de paiement auxquels s'ajoutent 371.116 comptes électroniques (m-wallets) tenus par les banques qui ont également lancé des produits de paiement mobile.

**Graphique n°74 : Répartition des M-wallet ouverts en 2019**



**Graphique n°75 : Nombre de comptes de paiement ouverts en 2019 par catégorie**



S'agissant des banques, la quasi-totalité des m-wallet, adossés à des comptes bancaires, sont détenus par des particuliers. Les comptes détenus par des commerçants acceptants sont au nombre de 1.151.

Pour ce qui est des établissements de paiement, les comptes de niveau 2 (solde inférieur à 5.000 dhs) représentent 48% des comptes ouverts, suivis des comptes de niveau 1 (solde < 200 dhs) à hauteur de 43%. Les comptes de niveau 3 constituent 7% de ces comptes. Pour leur part, les commerçants acceptants et les agents détaillants ont ouvert 11.236 comptes.

Depuis le démarrage de leur activité, les établissements de paiement ont collecté 81,8 millions de dirhams via des versements au niveau des comptes de paiements.

Les transactions via mobile, essentiellement des transferts de fonds de particulier à particulier se sont établis à 14,6 millions de dirhams pour celles opérées via les établissements de paiement et 17,6 millions pour celles opérées à travers les banques.

A fin 2019, le solde des comptes de paiement s'est établi pour sa part à 9,7 millions de dirhams répartis entre les comptes de niveau 3 (64%), les comptes de niveau 2 (21%), les comptes de niveau 1 (1%) et ceux détenus par les commerçants et agents détaillants (14%).

## VII - Activité et rentabilité des groupes bancaires

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers, établis en normes IFRS, par 11 groupes bancaires, représentant 97% de part de marché sur base sociale. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par les sociétés qu'elles contrôlent au Maroc et à l'étranger.

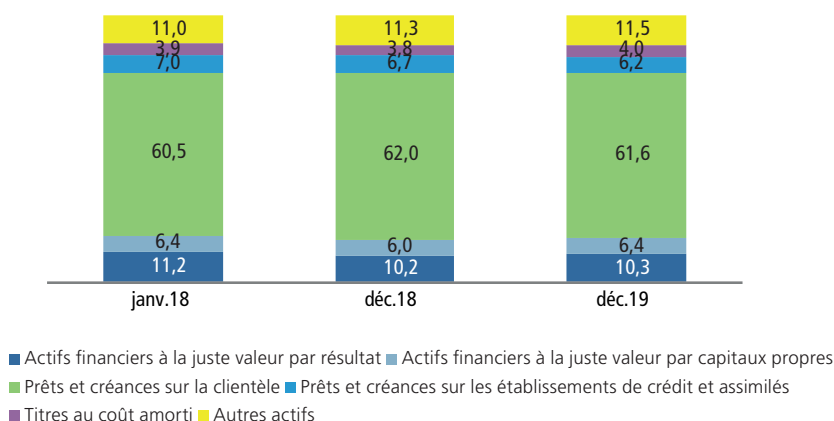


## 1 - La structure bilancielle des groupes bancaires s'est globalement maintenue

A fin 2019, le total-bilan des 11 groupes bancaires s'est établi à 1.793 milliards de dirhams, en hausse de 7,2% en glissement annuel<sup>18</sup>, après 5,5% l'année précédente<sup>19</sup>.

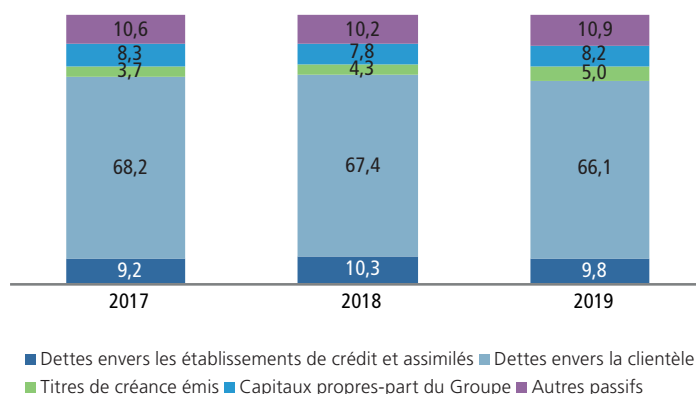
Sans grand changement, les emplois des groupes bancaires sont essentiellement composés des prêts et créances sur la clientèle (62%), suivis par les actifs financiers à la juste valeur par résultat (10%) et des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (6%).

**Graphique n°76 : Structure des emplois des banques selon IFRS 9 - sur base consolidée (en %)**



Les ressources demeurent prédominées par les dépôts de la clientèle (66%), quoiqu'en recul de près de 1,3 point, suivis des dettes envers les établissements de crédit (10%). Les fonds propres se sont renforcés pour représenter 8% des passifs.

**Graphique n°77 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)**



<sup>18</sup> Données de 2018 et 2017 modifiées suite à l'intégration de deux nouveaux groupes bancaires (Al Barid Bank et CFG Bank).

<sup>19</sup> Evolution calculée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018 afin de neutraliser l'impact de l'application de la norme IFRS9.

## 1.1 - La hausse des emplois des groupes bancaires reflète une progression des prêts et créances sur la clientèle et du portefeuille-titres

A fin 2019, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une progression de 6,5%, après 8,1% l'année précédente. Le portefeuille-titres a vu son encours s'accroître de 13,5%. Pour leur part, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 0,5%, faisant suite à une stagnation une année auparavant.

## 1.2 - La hausse des ressources collectées a été portée par les dépôts de la clientèle, les titres de créance émis et les fonds propres

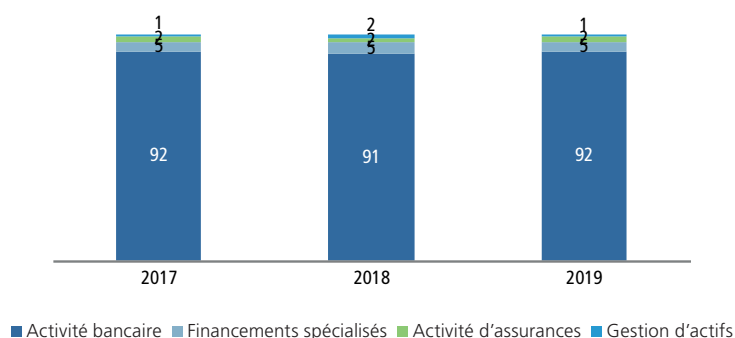
Les ressources collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 5,2%, après 3,5% enregistrée l'année précédente. De leur côté, les dettes envers les établissements de crédit ont décéléré de 1,6% contre 17,3%, notamment en relation avec le recul du recours au refinancement auprès de la Banque centrale sur le marché local. Les titres de créance émis ont enregistré une croissance marquée de près de 24% après 21,3%.

Pour leur part, les capitaux propres, qui avaient enregistré une baisse de 1,3% l'année précédente en relation avec l'application de la norme IFRS 9, ont de nouveau augmenté en 2019 de 12,4% à 146,6 milliards de dirhams.

## 1.3 - La structure par métiers des activités des groupes bancaires n'a pas connu de changement, l'activité bancaire demeurant largement prépondérante

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire au Maroc et celle réalisée à l'étranger à travers des filiales ou succursales, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par la composante bancaire qui contribue pour près de 92%, soit un point de plus qu'une année auparavant, au détriment de la gestion d'actifs qui a baissé à 1%. La part des assurances et celle des financements spécialisés se sont stabilisées à 2% et 5% respectivement.

Graphique n°78 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)



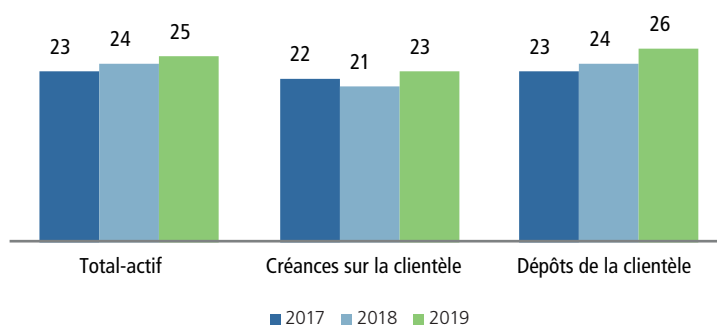
## 1.4 - L'activité des groupes bancaires marocains à l'étranger s'est accélérée en relation avec l'élargissement de leur implantation

A fin 2019, le total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers a enregistré une progression de 13% à 320,5 milliards de dirhams, contribuant en moyenne à hauteur de 25% au total-actif consolidé, contre 24% en 2018, suite à l'acquisition par un groupe bancaire de 3 banques en Afrique.

Au niveau des crédits, l'activité à l'international s'est accélérée à 15,4% pour ressortir à 179,2 milliards de dirhams, et a progressé de 9,9% à périmètre constant, contre 4,3% une année plus tôt. Sa part dans le total crédit consolidé a, de ce fait, progressé de 2 points à 23%.

S'agissant des dépôts collectés par les filiales implantées à l'étranger, ils se sont chiffrés à 219,6 milliards, marquant une hausse de 15% et 6,9% à périmètre constant, après celle de 5,6% une année auparavant, soit une part de 26% du total des dépôts consolidés des 3 groupes bancaires.

**Graphique n°79 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)**

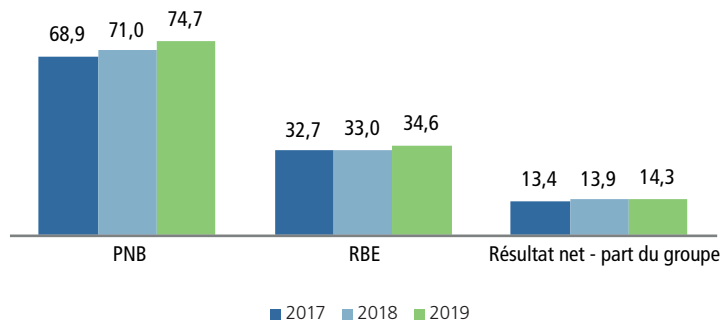


## 2 - Le résultat net des groupes bancaires s'est accru grâce au rebond du résultat de marché et à l'atténuation du coût du risque

Le résultat consolidé cumulé des onze groupes bancaires<sup>20</sup>, arrêté à fin 2019, a de nouveau décéléré, reflétant un ralentissement de la marge d'intérêt alors que le résultat de marché a enregistré une reprise notable sous l'effet de la baisse des taux obligataires. La marge sur commissions a enregistré une légère accélération alors que le coût du risque s'est de nouveau amélioré.

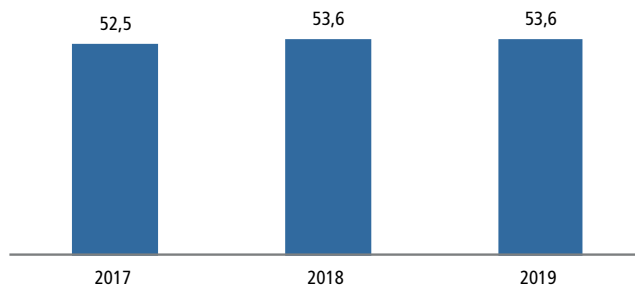
<sup>20</sup> Les données de 2017 et 2018 ont été mises à jour suite à l'intégration de deux nouveaux groupes bancaires.

**Graphique n°80 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)**



Le produit net bancaire s'est chiffré à 74,7 milliards de dirhams, en progression de 5,1%, contre 3,2% l'année passée. Cette évolution reflète un rebond du résultat des opérations de marché de 19,9% contre une baisse de 11,2%. La marge d'intérêt et la marge sur commissions ont, pour leur part, progressé de 2,2%, et de 7,2%, contre 6,4% et 6,6% respectivement enregistrés l'année précédente.

**Graphique n°81 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)**



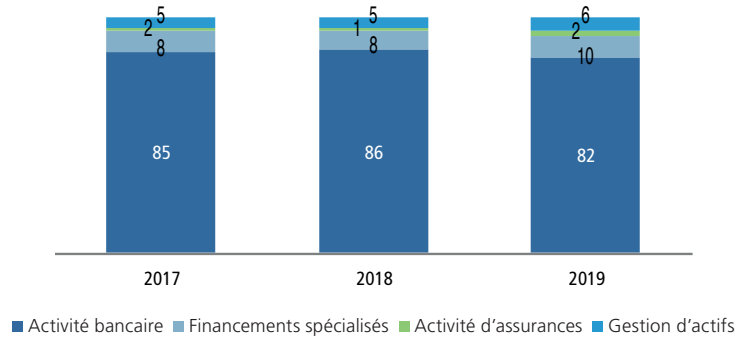
Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 5,2% à près de 40 milliards de dirhams, contre 5,4% à fin 2018. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation stabilisé à 53,6% et un résultat brut d'exploitation en accroissement de 5,1% à 34,6 milliards de dirhams.

Pour sa part, le coût de risque a de nouveau baissé de 3,7% à 8,8 milliards après 5,6%, absorbant 25,4% du RBE, contre 27,7% l'année écoulée.

Au total, les onze groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2019 avec un résultat net-part du groupe de 14,3 milliards, en hausse de 2,7% contre 4,1%. La rentabilité des actifs (ROA) s'est maintenue à 0,8% et la rentabilité des fonds propres (ROE) a baissé d'un point à 9,7%.

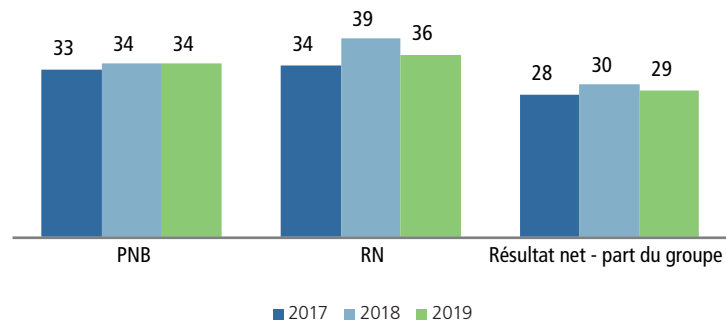
Par métier, il ressort que la contribution de l'activité bancaire au résultat net-part du groupe s'est établie à 82%, soit en baisse de 4 points par rapport à 2018 en faveur de la gestion d'actifs, des financements spécialisés et de l'activité d'assurances qui ont vu leur part augmenter à 6%, 10% et 2% respectivement.

**Graphique n°82 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)**



L'activité à l'international a généré un PNB en hausse de 4,7% à 18,8 milliards de dirhams. Sa contribution au PNB des 3 groupes bancaires concernés s'est stabilisée à 34% et la contribution au résultat net-part du groupe s'est établie à 29% contre 30%.

**Graphique n°83 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)**



Le résultat net part du groupe réalisé à l'international par les trois groupes bancaires a décéléré à 0,8% pour s'établir à 3,2 milliards de dirhams, sous l'effet principalement de la hausse du coût du risque de 43%.

## CHAPITRE 3 : RISQUES BANCAIRES

En 2019, le rythme de progression des crédits accordés aux entreprises a enregistré une accélération alors que le taux de sinistralité s'est maintenu au même niveau que l'année précédente.

De son côté, le risque de concentration auquel sont exposées les banques continue de s'atténuer avec un ratio des grands risques rapportés aux fonds propres de 2,4 fois les fonds propres, contre 4 fois il y a une dizaine d'années.

Sur le plan de la solvabilité, les fonds propres des banques se sont renforcés favorisant une meilleure résilience aux chocs potentiels.

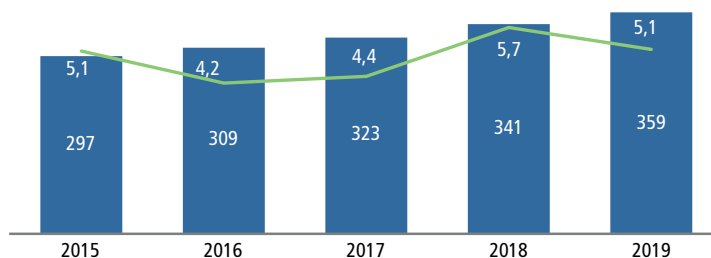
Pour sa part, le besoin de liquidité en dirhams des banques s'est accentué, au cours de l'année, dans un contexte de hausse de la circulation fiduciaire et d'un tassement des dépôts des Marocains Résidant à l'Étranger. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a réduit le niveau de la réserve monétaire de 2 points à 2% et maintenu ses opérations d'injection de liquidité dans les mêmes proportions que l'année dernière.

Les développements, ci-après, traitent du risque de crédit dans ses différentes composantes à travers l'analyse de l'évolution de l'endettement des agents non financiers, ménages et entreprises, des créances en souffrance et des grands risques. Ce chapitre retrace également l'évolution de la solvabilité et de la liquidité des banques ainsi que leurs expositions au risque de taux d'intérêt.

### I - Évolution de l'endettement bancaire des ménages

Depuis 2005, Bank Al-Maghrib effectue une enquête auprès des banques et des sociétés de crédit à la consommation pour suivre l'évolution de l'endettement bancaire des ménages. La 15<sup>ème</sup> enquête portant sur l'exercice 2019 a couvert 8 banques et 10 sociétés de crédit à la consommation, cumulant des parts de marché de 95% en termes de prêts à l'habitat et de 98% en termes de crédits à la consommation.

Cette enquête complète le suivi régulier, à périodicité mensuelle, de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat, tout en enrichissant ce suivi par des éléments liés au profil des bénéficiaires de ces crédits selon des critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socioprofessionnelle et de la localisation géographique.

**Graphique n°84 : Evolution de la dette bancaire des ménages**

■ Dette bancaire des ménages (en milliards de dirhams) — Taux d'accroissement de la dette bancaire des ménages (en %)

A fin décembre 2019, l'encours de la dette bancaire des ménages<sup>21</sup> a marqué une hausse de 5,1% contre 5,7% en 2018 pour s'établir à 358,6 milliards de dirhams, soit près de 35% des concours des établissements de crédit, en recul d'un point par rapport à l'année précédente. Rapporté au Produit Intérieur Brut « PIB », cet encours s'est établi à 31%, niveau stable au cours des dernières années.

La part du crédit à la consommation dans l'endettement bancaire des ménages a augmenté d'un point à 37% et celle du crédit à l'habitat a reculé d'un point à 63%.

Les banques détiennent près de 84% de cet endettement, sans changement par rapport à l'année précédente.

## 1- Financement de l'habitat

L'encours des financements destinés à l'habitat s'est établi à 226,3 milliards de dirhams<sup>22</sup>, en hausse de 3,8% contre 5% une année auparavant. Sur ce total, les financements Mourabaha immobilière s'établissent à 5,7 milliards de dirhams.

### 1.1 - Caractéristiques du crédit à l'habitat

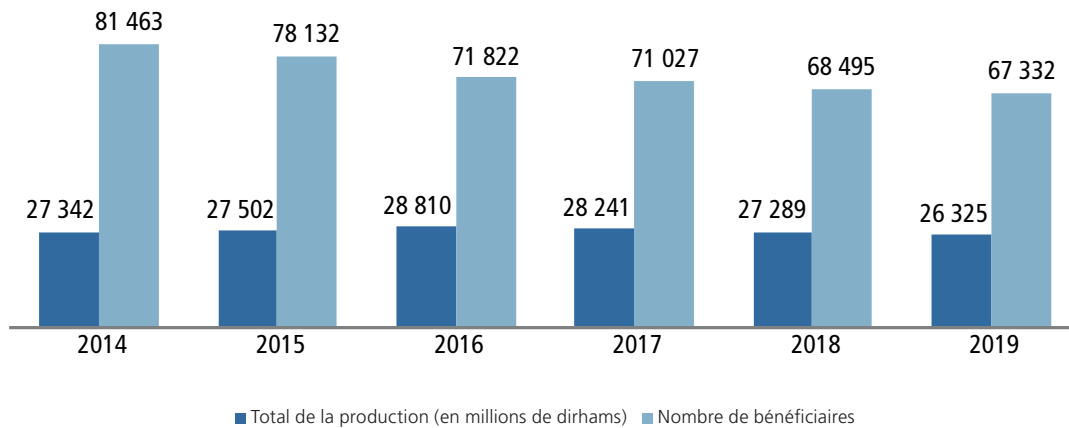
Après la baisse de 3% enregistrée en 2018, la production de crédits à l'habitat s'est de nouveau contractée de 3,5% à près de 26,3 milliards de dirhams en 2019, dans un contexte marqué par la baisse du nombre de transactions immobilières de 10,8%. Ce repli a concerné les prêts encouragés par l'Etat (-35%), les prêts libres<sup>23</sup> ayant progressé de 2%.

21 Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha.

22 Y compris les financements participatifs immobiliers sous forme de mourabaha

23 Les prêts libres correspondent aux prêts non soutenus par l'Etat.

**Graphique n°85 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires**

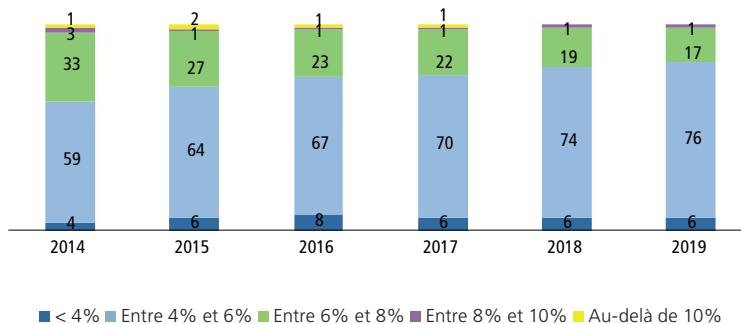


En parallèle, le nombre de bénéficiaires a de nouveau fléchi de 1,7% à près de 67.300 clients, reflétant une baisse de 35% pour les prêts encouragés par l'Etat et une hausse de 11% pour les prêts libres.

Le montant moyen de crédit s'est chiffré en 2019 à 391.000 dirhams, en baisse de 7.000 dirhams par rapport à l'année précédente.

L'encours des prêts libres, représentant une part de 82%, a marqué une hausse de 1,1%, contre 6%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours reculer de 2,1% faisant suite à une progression de 0,9% en 2018. Ils se sont ainsi établis à 38,5 milliards de dirhams, dont 20,6 milliards au titre du FOGALEF<sup>24</sup> et FOGALOGÉ<sup>25</sup>, 16,1 milliards au titre du FOGARIM<sup>26</sup> et 1,8 milliard au titre de l'Habitat Bon Marché.

**Graphique n°86 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)**



<sup>24</sup> Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

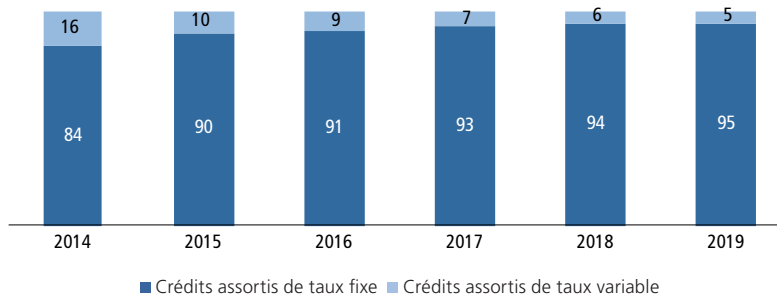
<sup>25</sup> Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

<sup>26</sup> Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.



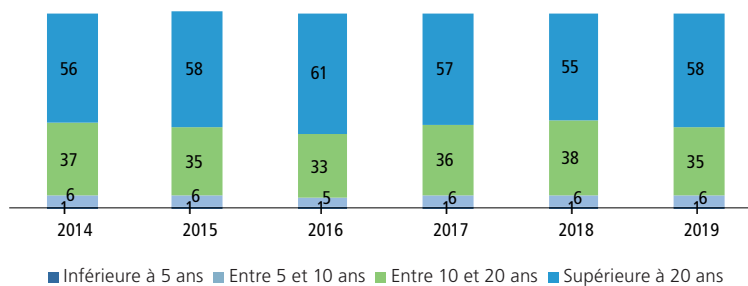
Le taux d'intérêt moyen appliqué par les banques aux crédits à l'habitat s'est établi à 4,45%, en baisse de 48 points de base par rapport à 2018. Les crédits assortis d'un taux inférieur à 6% ont vu leur part augmenter de 2 points à 82% au détriment de ceux assortis de taux supérieurs.

**Graphique n°87 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)**



La part des crédits à l'habitat réalisés à taux fixe s'est de nouveau accrue pour ressortir à 95% en termes d'encours, soit un point de plus par rapport à 2018. En termes de production, cette part s'est stabilisée à 98%.

**Graphique n°88 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)**



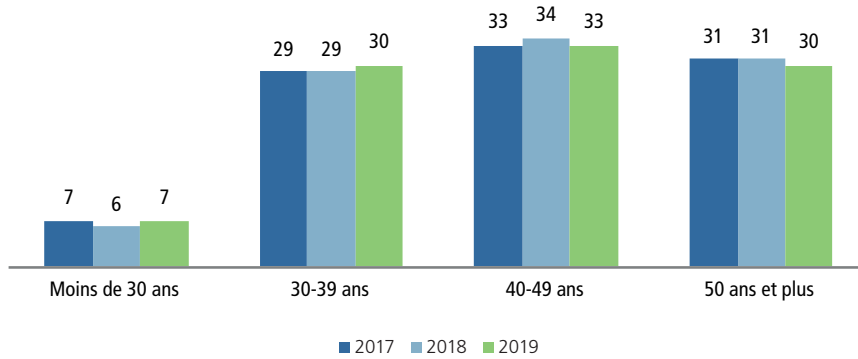
La part des crédits à l'habitat accordés à une durée initiale de plus de 20 ans s'est élargie de 3 points à 58%, au détriment des crédits de maturité comprise entre 10 et 20 ans qui se sont contractés de 3 points à 35%. Il en résulte une durée initiale moyenne de près de 20,1 ans, contre 19,8 ans une année auparavant.

## 1.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires du crédit à l'habitat est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

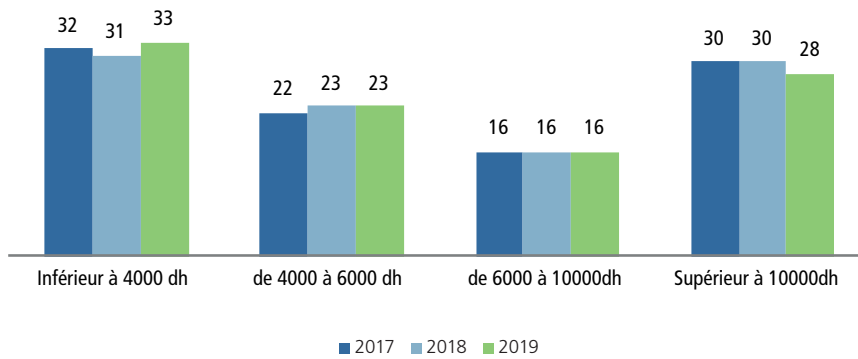
Selon le critère de l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 63% du nombre total des dossiers, contre 30% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 7%.

**Graphique n°89 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)**



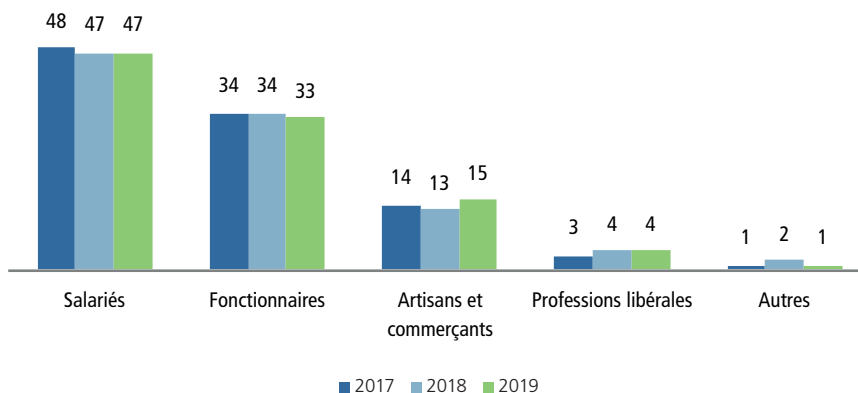
En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 4.000 dirhams ont disposé de 33% du nombre de dossiers de crédits, soit une hausse de deux points au détriment des personnes ayant des revenus supérieurs à 10.000 dirhams, dont la part a reculé à 28%.

**Graphique n°90 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)**



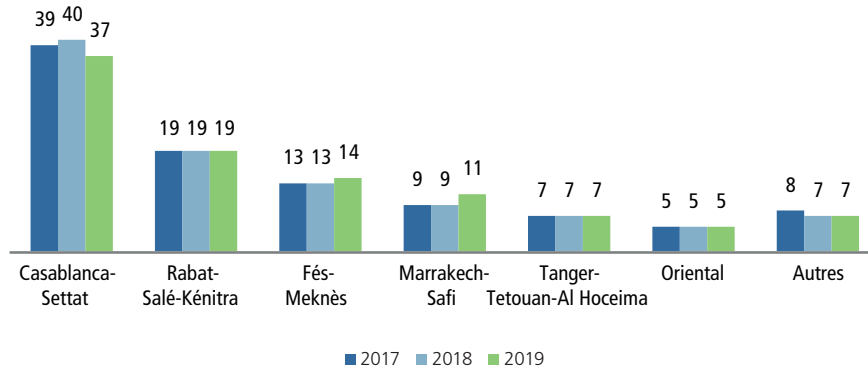
En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires détiennent respectivement près de 47% et 33% des dossiers de crédit, alors que les artisans et commerçants en disposent de 15%.

**Graphique n°91 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)**



Selon la répartition géographique, près de 37% des bénéficiaires des crédits à l’habitat sont situés dans la région de Casablanca-Settat, en recul de 3 points, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec 19% des emprunteurs.

**Graphique n°92 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l’habitat (en %)**



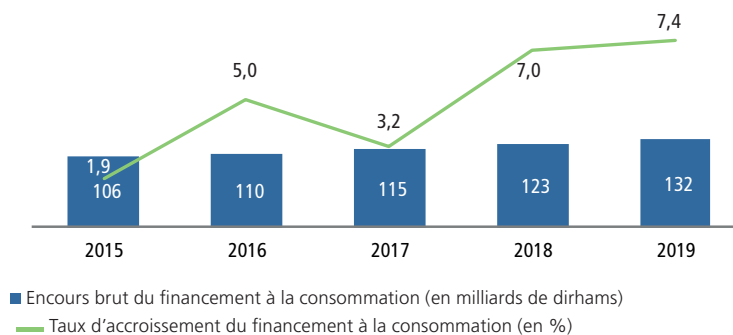
## 2 - Financement de la consommation

### 2.1 - Évolution de l’encours des crédits à la consommation

L’encours des crédits à la consommation s’est établi à 132 milliards de dirhams, marquant une hausse de 7,4%, après 7% en 2018. Cette tendance concerne aussi bien les crédits distribués par les sociétés de crédit à la consommation (+7,4% contre 8%) que les banques<sup>27</sup> (7,4% contre 6,2%).

Sur ce total, l’encours des financements participatifs sous forme de Mourabaha destinés à l’acquisition de véhicules s’établit à 776 millions de dirhams.

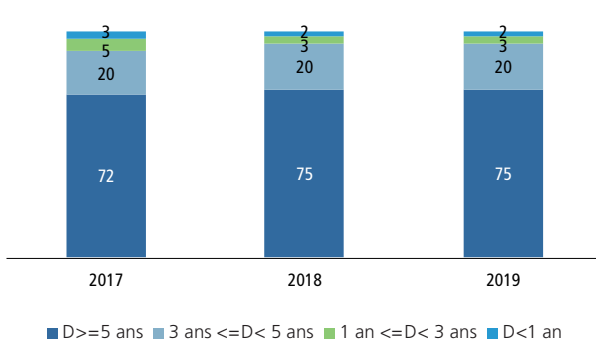
**Graphique n°93 : Evolution de l’encours brut du financement à la consommation**



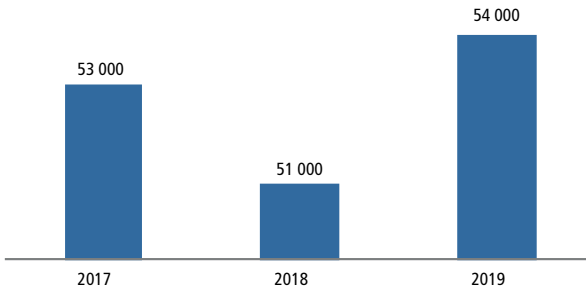
<sup>27</sup> Y compris les découverts en compte et les autres prêts aux particuliers

La structure des crédits à la consommation selon leur maturité n'a pas subi de changement. La part des crédits de maturité supérieure à 5 ans s'est maintenue à 75% et celle des crédits de maturité inférieure à 3 ans s'est stabilisée à 5%.

**Graphique n°94 : Evolution de l'encours du crédit à la consommation selon la durée initiale (en %)**



**Graphique n°95 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation (en dirhams)**



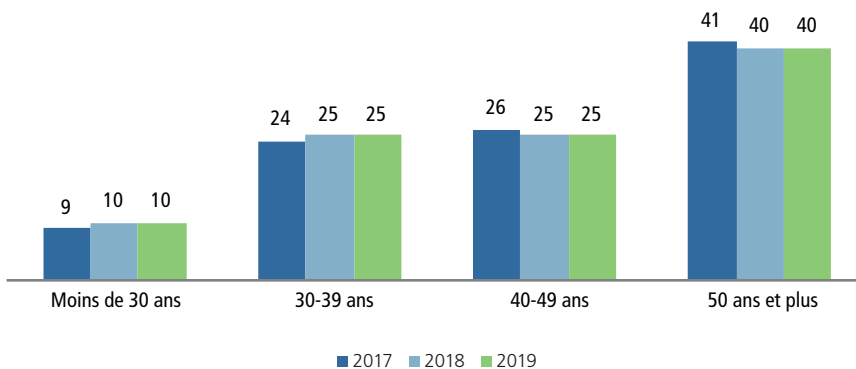
Le montant moyen des prêts à la consommation se chiffre à 54.000 dirhams, en hausse de 3.000 dirhams d'une année à l'autre.

## 2.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

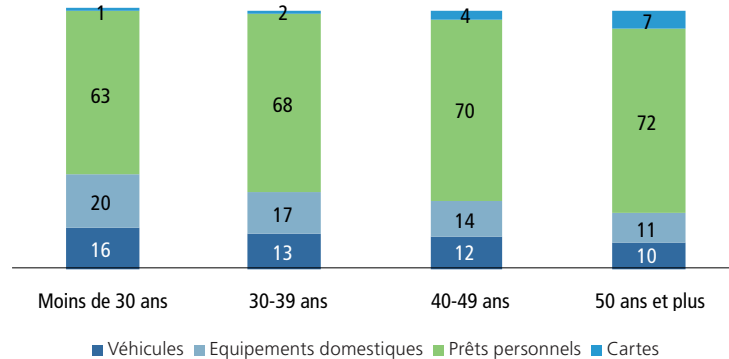
La répartition du nombre de dossiers de crédits selon l'âge n'a pas connu de changements. Les bénéficiaires de plus de 50 ans ont disposé de 40% du nombre de dossiers alors que les personnes âgées de moins de 30 ans représentent une part de 10%.

**Graphique n°96 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge (en %)**



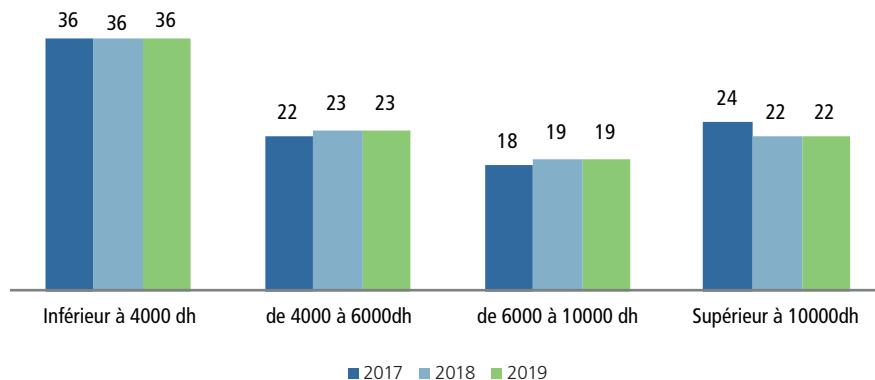
En nombre de dossiers, les prêts personnels constituent toujours le type de crédit le plus utilisé par toutes les tranches d'âge avec une part de 70%. A l'inverse, les cartes revolving représentent 7% de crédits contractés par les plus de 50 ans et seulement 1% par les personnes de moins de 30 ans.

**Graphique n°97 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge et le type de crédit (en %)**



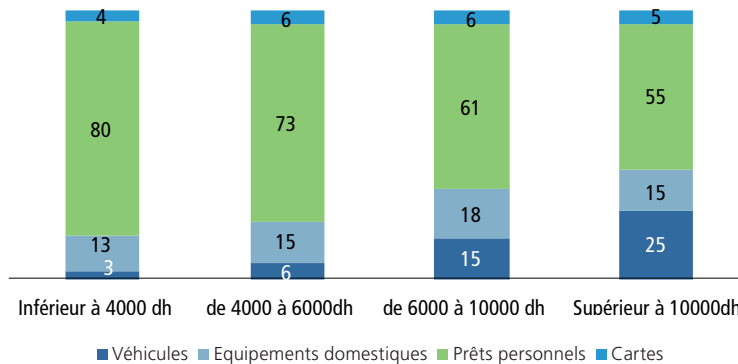
Selon le revenu, les personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams représentent près de 36% des dossiers de crédit, contre 23% pour celles à revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams et 41% pour les personnes ayant un revenu supérieur à 6.000 dirhams.

**Graphique n°98 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)**



Les prêts personnels continuent de constituer le type de crédit le plus utilisé chez toutes les tranches de revenus. Les personnes aux revenus les plus faibles en détiennent la part la plus importante (80% contre 75% en 2018) alors que les personnes aux revenus les plus élevés détiennent une part plus importante de prêts pour achat de véhicules (55%, soit au même niveau qu'une année auparavant).

**Graphique n°99 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu et le type de crédit (en %)**



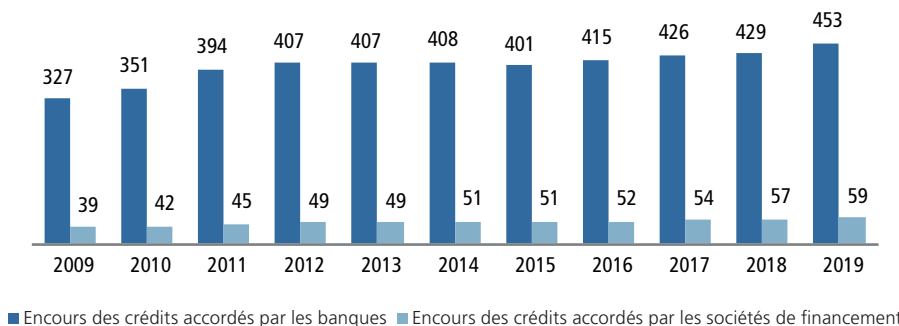
Les salariés et les fonctionnaires ont disposé, en 2019, de parts stables de 49% et 34%. Le reliquat est détenu par les retraités (7%), les artisans et commerçants (5%) et les professions libérales (5%).

Selon la localisation géographique, les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés notamment au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (29% contre 30%) et Rabat (18% contre 19%).

## II - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

En 2019, l'endettement bancaire des entreprises non financières s'est accéléré à 5,4%, contre 1,2% en 2018. Il s'est établi à 511,8 milliards de dirhams, soit une part dans le total des crédits stable à 51%.

**Graphique n°100 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)**



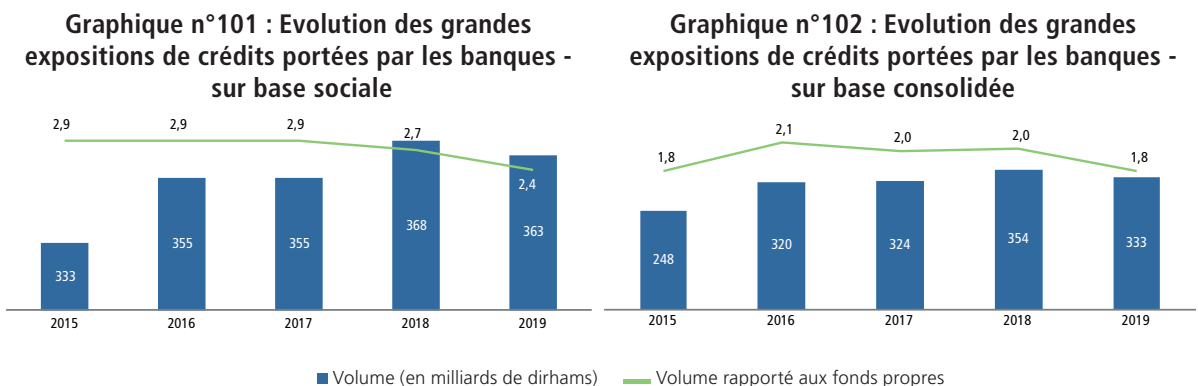
Représentant 88% du total des financements aux entreprises, les crédits accordés par les banques ont enregistré une accélération à 5,6%, après 0,7% l'année précédente à la faveur des entreprises privées qui ont vu leur encours augmenter de 6,4% pour s'établir à près de 401,5 milliards, après une hausse de 0,2% en 2018. A l'inverse, ceux destinés aux entreprises publiques ont baissé de 0,5% après une hausse de 4,4%, pour se situer à 51,3 milliards.

S'agissant des crédits accordés par les sociétés de financement aux entreprises, ils ont marqué une augmentation de 4,4% à 59 milliards, contre 4,7% une année auparavant à la faveur essentiellement de la hausse des opérations de financement via le leasing (+4,2%).

Les données recueillies auprès des banques et des sociétés de financement indiquent que la part des crédits accordés à la TPME<sup>28</sup> est de 37% du total des crédits aux entreprises, en amélioration par rapport aux exercices précédents.

### III - Évolution des grands risques des banques

A fin décembre 2019, les engagements des banques vis-à-vis des grands risques<sup>29</sup> ont baissé de 1,5% à 363 milliards de dirhams, représentant 2,4 fois leurs fonds propres sur base sociale, contre 2,7 fois en 2018. Sur ce total, les engagements-bilan, totalisant près de 275 milliards de dirhams, sont en hausse de 4,2% par rapport à l'année dernière et les expositions hors bilan, notamment sous forme d'engagements de financement et de garantie, cumulant 85 milliards de dirhams, ont quant à eux enregistré une baisse de 11,5% sur la même période.



En excluant l'exposition des banques vis-à-vis de leurs filiales, l'encours des engagements des banques vis-à-vis des grands groupes est ramené à 285 milliards de dirhams, représentant 1,9 fois leurs fonds propres sur base sociale.

28 Définies sur la base d'un chiffre d'affaires inférieur à 175 millions de dirhams.

29 Bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires de crédit dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque

La répartition sectorielle des grands risques fait ressortir une part de 28% des groupes financiers autres que bancaires, suivis des banques (13%), des bénéficiaires opérant dans le secteur de l'industrie extractive (9%), de l'industrie manufacturière (9%) et de l'énergie (7%).

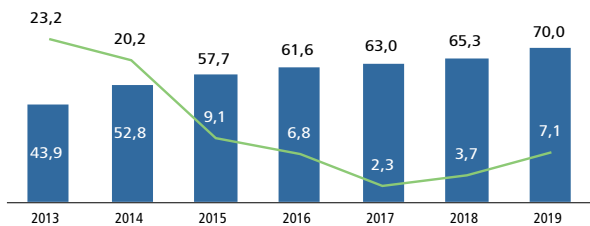
Sur base consolidée, les engagements des groupes bancaires vis-à-vis des grands risques ont baissé de 5,9% à 333 milliards de dirhams, représentant 1,8 fois leurs fonds propres, contre 2 fois en 2018.

Les baisses observées ont également bénéficié du renforcement des fonds propres prudentiels des banques.

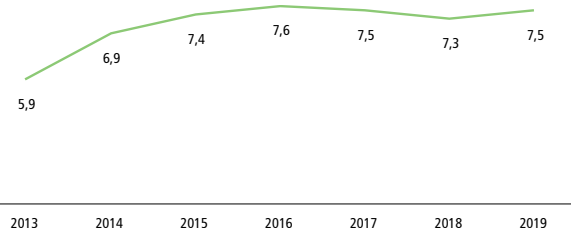
## IV - Évolution des créances en souffrance

En relation avec la conjoncture économique, les créances en souffrance des banques ont enregistré un taux de progression de 7,1%, contre 3,7% une année auparavant, pour s'établir à 70 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité en hausse de 0,2 point à 7,5% à fin 2019. Cette évolution reflète une hausse des créances en souffrance sur les ménages plus soutenue que celles portées sur les entreprises non financières.

**Graphique n°103 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale**



**Graphique n°104 : Evolution du taux des créances en souffrance - sur base sociale (en%)**



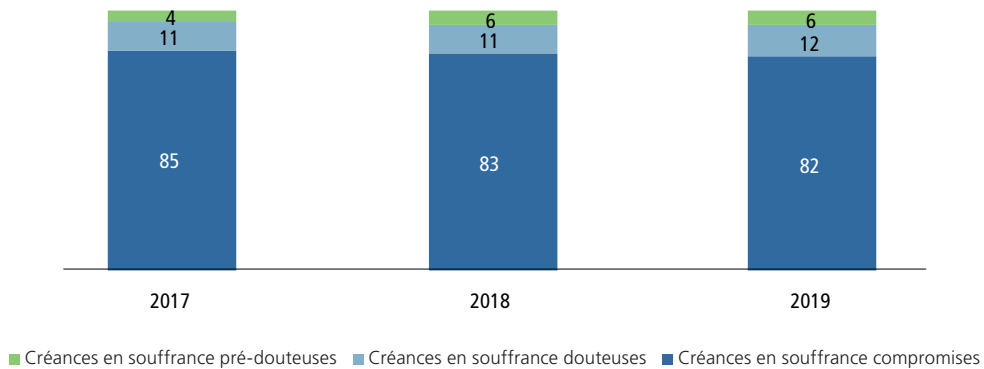
■ Créances en souffrance (en milliards de dirhams)  
— Taux d'accroissement des créances en souffrance (en %)

Par niveau de risque, les créances pré-douteuses ont enregistré une hausse de 4,6%<sup>30</sup> à 4,3 milliards de dirhams et les créances douteuses ont augmenté de 22,1% à 8,5 milliards. Les créances compromises ont, quant à elles, enregistré une hausse de 5,4% à 57,2 milliards de dirhams. Par conséquent, la part des créances douteuses a augmenté d'un point à 12%, au détriment des créances compromises qui ont baissé d'un point à 82%. La quote-part des créances pré-douteuses s'est, quant à elle, maintenue à 6% d'une année à l'autre.

<sup>30</sup> Les données de 2018 ont été mises à jour

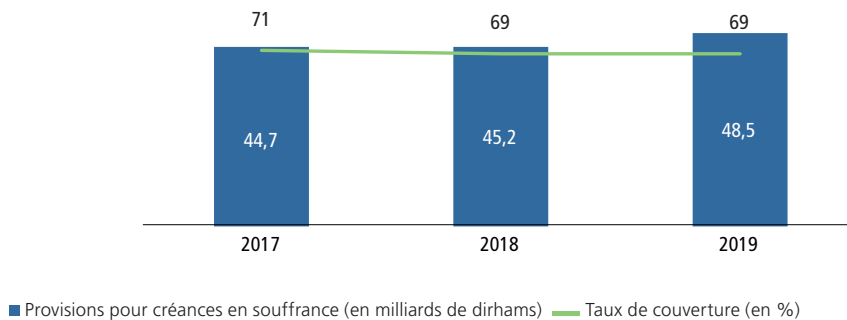


**Graphique n°105 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)**



Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 7,3%, induisant un taux de provisionnement de 69% à fin 2019. Ce taux ressort à 77% pour la catégorie des créances compromises, 50% pour les créances douteuses et 9% pour les créances pré-douteuses contre 76%, 50% et 12% respectivement.

**Graphique n°106 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale**

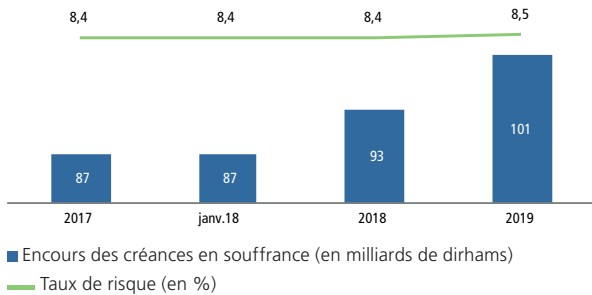


En sus des provisions spécifiques, les provisions à caractère général, constituées pour couvrir les créances sensibles à la conjoncture économique, se sont établies à 10,7 milliards de dirhams, en hausse de 15,6%. Ces provisions représentent 1,2% des crédits sains contre 1,1% en 2018.

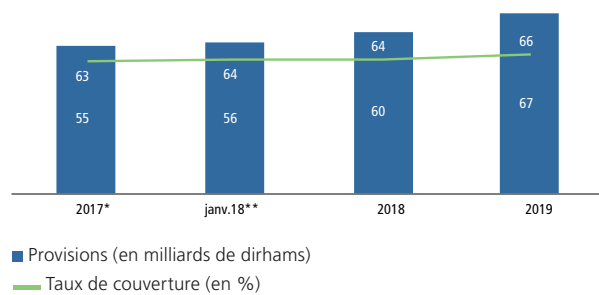
Pour leur part, les créances en souffrance portées par les sociétés de financement se sont accrues de 5,2% à 11,8 milliards de dirhams, soit un taux de risque stabilisé à 9,9%. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 72%.

Sur base consolidée, les créances en souffrance sur la clientèle des 11 groupes bancaires totalisent 101 milliards de dirhams, soit une hausse de 8,2% par rapport à fin 2018, faisant ressortir un taux de risque en augmentation de 0,1 point à 8,5%.

**Graphique n° 107 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée**



**Graphique n°108 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée**



Les provisions des groupes bancaires ont progressé de 11,6%, contre 10% une année auparavant. Elles se sont chiffrées à 67,1 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de couverture en hausse de 2 points à 66% par rapport à 2018.

A fin 2019, les créances sensibles répondant aux critères de la norme IFRS 9 ont été provisionnées à hauteur de 15% en moyenne. Pour leur part, les créances saines ne présentant pas d'indice de vulnérabilité sont couvertes par des provisions à hauteur de 0,8% en moyenne.

Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, ont totalisé un encours de 18,6 milliards de dirhams, soit un taux de risque en hausse de 0,5 point à 10,1%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est amélioré de 5 points à 75% par rapport à fin 2018.

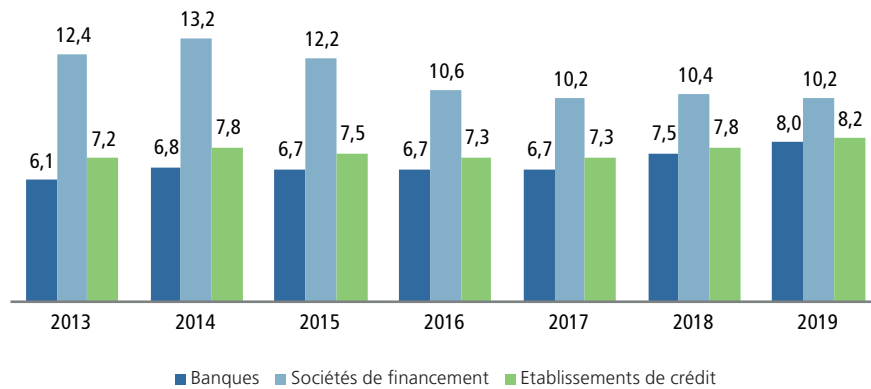
## 1 - Créances en souffrance détenues sur les ménages

Au cours de 2019, le rythme de progression de l'encours des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation détenues sur les ménages s'est légèrement atténué à 10,4% à 29,6 milliards, contre 14,1% une année auparavant, induisant un taux de risque en hausse de 0,4 point à 8,2% d'une année à l'autre. Cette évolution reflète une dégradation de ce taux de 0,4 point à 8,3% pour les ménages résidents et de 0,5 point à 7,8% pour les ménages non-résidents. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 62%.

\*les provisions de 2017 ont été recalculées sans prendre en compte les provisions collectives pour des raisons de comparabilité

\*\* Date de la première application de la norme IFRS 9

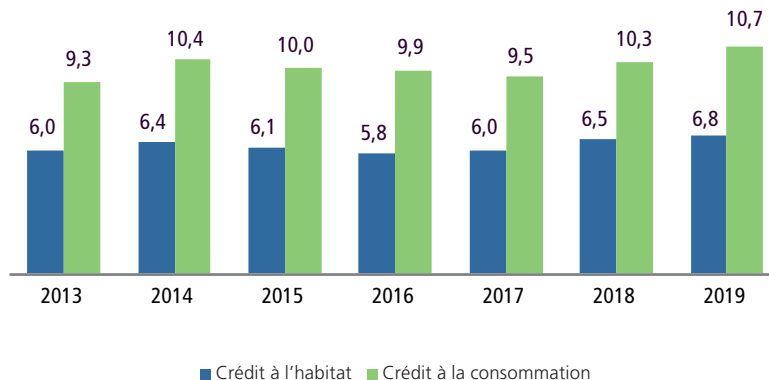
**Graphique n°109 : Evolution du taux des créances en souffrance sur les ménages - base sociale (en %)**



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages s'est accru de 11,8% à 23,7 milliards, après une hausse de 15,1% une année auparavant, soit un taux de risque de 8%, contre 7,5% à 2018. Le taux de leur couverture par des provisions s'est établi à 58% contre 61% en 2018, reflétant une part accrue du crédit à l'habitat plus collatéralisé.

Les créances en souffrance portées par les sociétés de crédit à la consommation ont décéléré à 5,3%, soit 5,9 milliards de dirhams, contre 10,6% l'année précédente, induisant un taux de risque en baisse à 10,2% contre 10,4% en 2018. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est renforcé à 76%, en hausse d'un point d'une année à l'autre.

**Graphique n°110 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)**

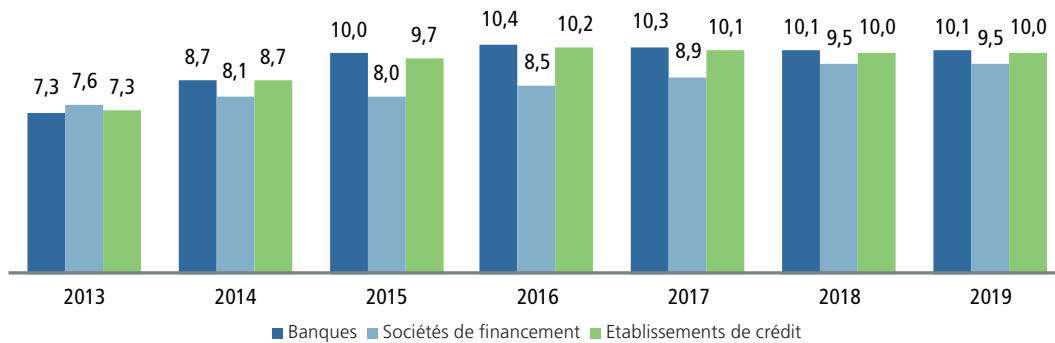


Le taux de risque ressort à 6,8% pour le crédit à l'habitat et 10,7% pour le crédit à la consommation, contre 6,5% et 10,3% respectivement en 2018.

## 2 - Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

Les créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières ont marqué une accélération de 5,4% au lieu de 0,2% en 2018 pour s'établir à 51,2 milliards de dirhams. Le taux des créances en souffrance s'est ainsi stabilisé à 10%. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 74%, en hausse d'un point par rapport à l'année précédente.

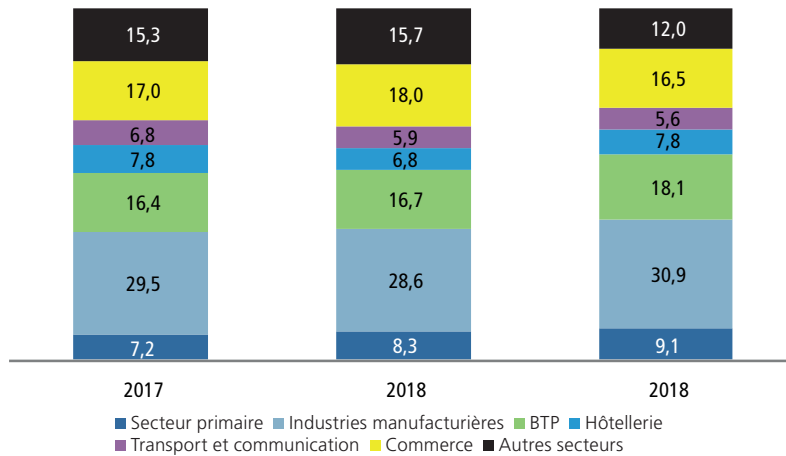
**Graphique n°111 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières - base sociale (en %)**



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les entreprises non financières a augmenté de 5,5% à 45,6 milliards, soit un taux de risque de 10,1%, sans changement par rapport à fin 2018. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 75%.

Leur répartition sectorielle montre que les créances en souffrance enregistrées sur le secteur primaire se sont accrues de 14,2% et ont représenté 10,6% des crédits bénéficiant à ce secteur. Celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel ont augmenté de 12,9%, faisant suite à une baisse de 3,7% l'année précédente, induisant un taux de risque de 16,4% contre 14,4% en 2018. S'agissant des créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP, qui inclut la promotion immobilière, elles ont accéléré à 12,9% contre une hausse de 1%. Il en découle un taux de sinistralité du secteur en hausse de 0,9 point à 8,6%.

**Graphique n°112 : Répartition sectorielle des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)**

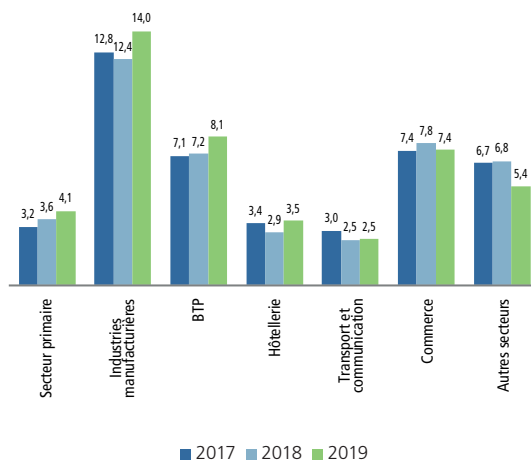


Après une hausse de 5,1% en 2018, le secteur du commerce a vu son encours de créances improductives reculer de 4,1%, pour un taux de sinistralité de 12,5%, contre 13,6%.

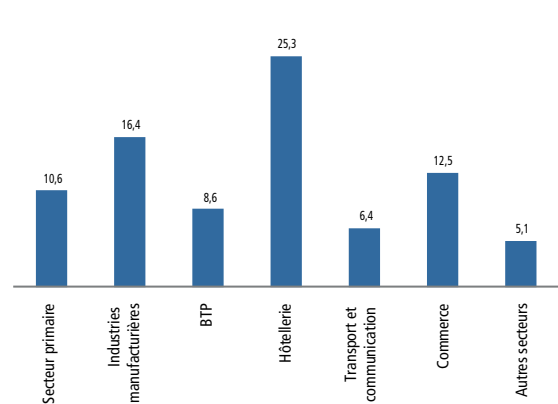
L'encours des créances en souffrance pour le secteur de l'hôtellerie a de nouveau rebondi de 20,9%, après une baisse de 13,7%, en 2018. Il en découle un taux de sinistralité en hausse de 4,7 points à 25,3%.

A l'inverse, le secteur de transport et communication a vu ses créances en souffrance accuser une nouvelle baisse de 0,3%, après celle de 14,1% observée une année auparavant. Son taux de risque ressort à 6,4% contre 7%.

**Graphique n°113 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)**



**Graphique n°114 : Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité en 2019 - base sociale (en %)**

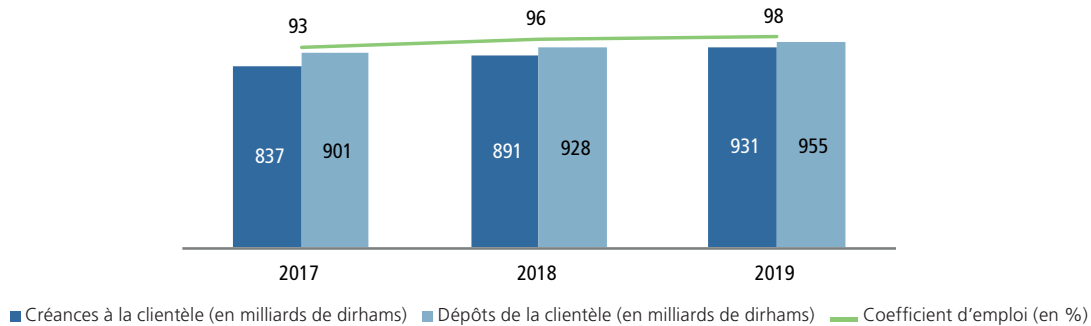


Pour leur part, les sociétés de financement ont enregistré un encours de créances en souffrance sur les entreprises non financières de 5,6 milliards, s’inscrivant en décélération de 4,5% après 11,9% en 2018. Ces créances ont représenté 9,5% du total des crédits accordés à ce segment, soit au même niveau que l’année précédente. Elles sont couvertes par les provisions à hauteur de 69%, en hausse d’un point de pourcentage.

## V - Évolution de la liquidité des banques

En 2019, le besoin de liquidité en dirhams des banques s’est accentué pour la deuxième année consécutive, tandis que les crédits ont augmenté de 4,5% et les dépôts de 2,9%. Le coefficient d’emploi<sup>31</sup> a ainsi augmenté de 2 points pour atteindre 98%. Ajusté des certificats de dépôts, ce ratio s’est maintenu à 91% d’une année à l’autre.

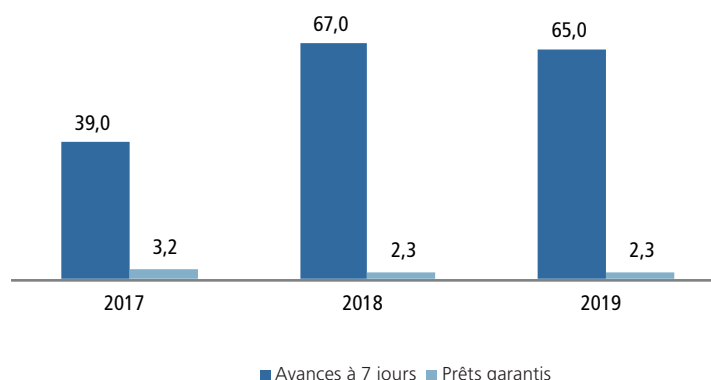
**Graphique n°115 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d’emploi des banques**



Dans ce contexte, Bank Al Maghrib a réduit le taux de la réserve monétaire de deux points à 2% et maintenu ses opérations d’injection de liquidité, notamment à travers, les avances à 7 jours, dont le volume a légèrement baissé de 3% à 65 milliards à fin 2019, tandis que les refinancements au titre des prêts garantis par des créances sur les TPME sont restés au même niveau, soit 2,3 milliards de dirhams.

L’encours de refinancement auprès de Bank Al-Maghrib représente 4,8% du passif du secteur bancaire. Cette part varie selon les banques de 0,5% à 10%.

<sup>31</sup> Rapport entre les crédits et les dépôts.

**Graphique n°116 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib  
(en milliards de dirhams)**

L'encours moyen quotidien des emprunts à blanc sur le marché interbancaire s'est établi à 7,6 milliards de dirhams, soit une baisse de 6,5% par rapport à la moyenne de l'année précédente.

La situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a dégagé une position nette prêteuse de 24,4 milliards de dirhams, contre 16,4 milliards en 2018, sous l'effet conjugué de la hausse des valeurs reçues en pension de 6,8 milliards et de la baisse des valeurs données en pension de 1,1 milliard.

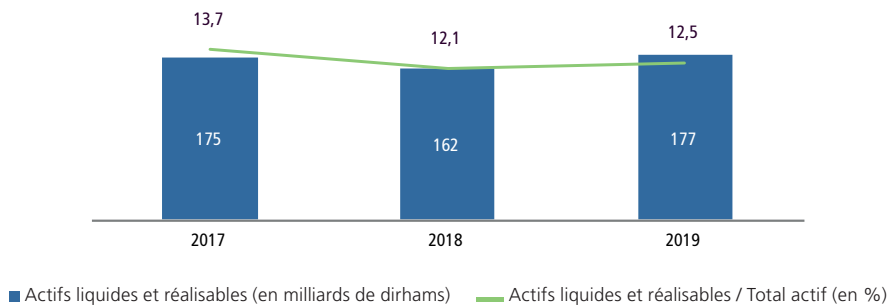
En complément aux ressources clientèle et interbancaires, les titres de créance émis ont progressé de 21,3%, représentant 5,3% des ressources des banques contre respectivement 6,7% et 4,6% l'année dernière. En termes de maturité, ces ressources ont vu leur durée s'allonger. Ainsi, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans représentent 47% du total contre 53% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans, alors qu'elles représentaient 43% et 57% respectivement l'année précédente.

De leur côté, les dettes subordonnées, d'une maturité plus longue, ont enregistré une nouvelle hausse de 9,0%, après celle de 5,3% observée en 2018 pour s'établir à 47,6 milliards de dirhams.

Au total, les emplois des banques sont constitués à hauteur de près de 44% d'emplois à court terme et 56% à moyen et long terme, contre respectivement 45% et 55% en 2018. Leurs ressources sont composées, quant à elles, à hauteur de 57% de ressources sans échéance, 21% de ressources à court terme et 22% de ressources à moyen et long terme, contre respectivement 57%, 23% et 20% une année auparavant.

Les actifs liquides et réalisables des banques, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des opérations interbancaires, des Bons de Trésor et des certificats de dépôt, ont totalisé, à fin 2019, un encours de 177 milliards de dirhams, en hausse de 8,7%. La part de ces actifs dans le total des emplois s'établit à 12,5% contre 12,1% une année auparavant.

**Graphique n°117 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques**

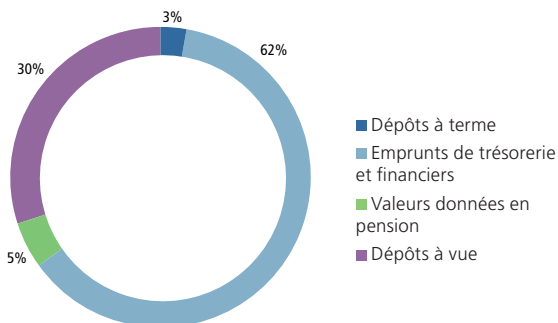


Le portefeuille de Bons de Trésor détenu par les banques s'est renforcé de 9,5% à 161,1 milliards de dirhams, après une hausse de 5,6% enregistrée une année auparavant.

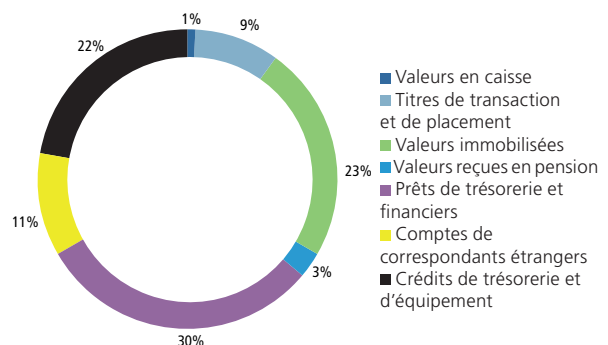
Le coefficient de liquidité à court terme (LCR)<sup>32</sup> dégagé par les banques présente un niveau moyen de 159%, contre 135% en 2018, reflétant ainsi un niveau de liquidité confortable pour les banques au regard du minimum réglementaire qui est de 100%.

Côté liquidité en devises, les ressources, évaluées en contrevaletur dirhams, cumulent 63 milliards à fin 2019. Elles se composent essentiellement d'emprunts de trésorerie et financiers (62%) et de dépôts à vue (30%). Quant aux emplois en devises, ils totalisent en contrevaletur dirhams, 116 milliards. Ils sont essentiellement sous forme de prêts de trésorerie et financiers accordés aux établissements de crédit (30%), des financements en faveur des clients (22%) et enfin des dépôts auprès des correspondants étrangers (11%).

**Graphique n°118 : Ressources des banques en devises**



**Graphique n°119 : Emplois des banques en devises**



<sup>32</sup> Ce ratio mesure la quantité d'actifs liquides et de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d'un mois.

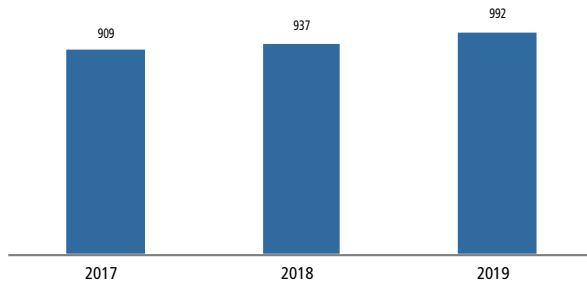


## VI - Evolution de la solvabilité des banques

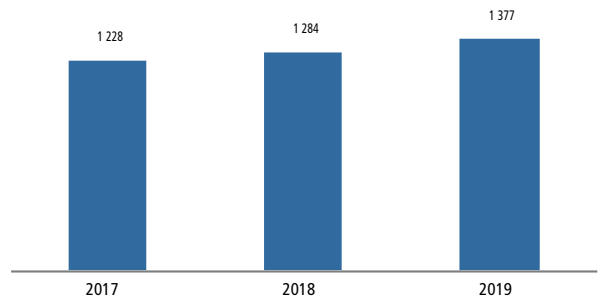
### 1- Évolution des risques nets pondérés

Au terme de l'année 2019, les risques nets pondérés des banques se sont élevés à 992 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de près de 6% contre 3% à fin 2018. Ils sont constitués à hauteur de 84% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 9% au titre du risque opérationnel, 7% au titre du risque de marché, contre respectivement 85%, 9% et 6% une année auparavant.

**Graphique n°120 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale**



**Graphique n°121 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée**

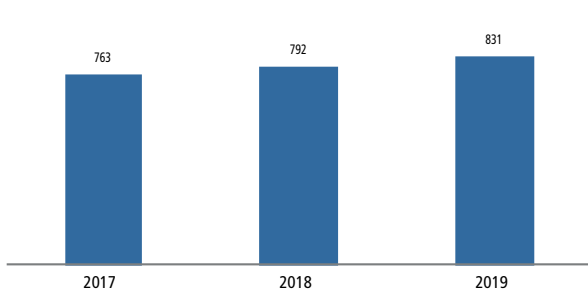


Sur base consolidée, ces risques ont atteint 1.377 milliards de dirhams répartis à hauteur de 85% au titre du risque de crédit, 10% au titre du risque opérationnel et 5% au titre du risque de marché, soit la même répartition que l'année dernière.

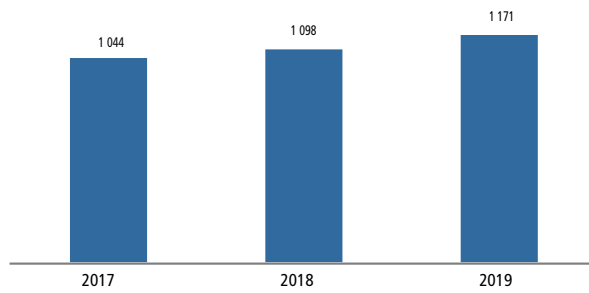
#### 1.1 - Risque de crédit

Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon les approches dites «standards» de Bâle II, correspondent aux expositions pondérées - bilan et hors-bilan - calculées après l'application des techniques d'atténuation des risques. Ils se sont établis à 831 milliards de dirhams, en hausse de 4,9% contre 3,8% en 2018.

**Graphique n°122 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale**



**Graphique n°123 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée**

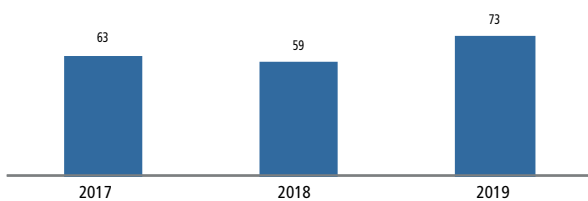


Sur base consolidée, ces risques ont totalisé 1.171 milliards de dirhams, en hausse de 6,7%, contre 5,2% une année auparavant.

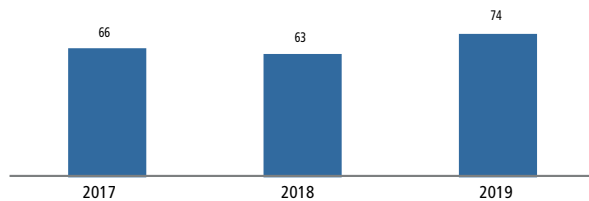
## 1.2 - Risque de marché

Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché ont cumulé, à fin décembre 2019, près de 73 milliards de dirhams, marquant une hausse de 23,4% après la baisse de 6,7% enregistrée une année auparavant, en lien avec la progression du portefeuille de titres de transaction.

**Graphique n°124 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base sociale**



**Graphique n°125 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base consolidée**

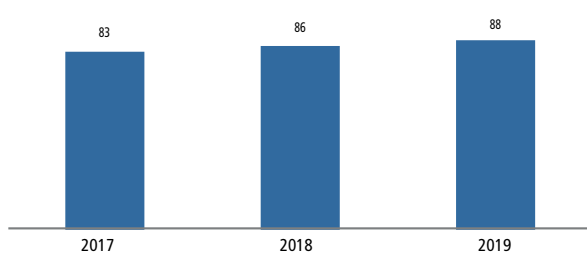


Sur base consolidée, ces expositions se sont chiffrées à 74 milliards de dirhams, en hausse de 18,6%.

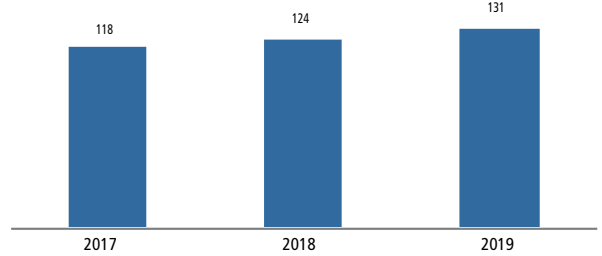
## 1.3 - Risque opérationnel

Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la quasi-totalité des banques selon l'approche dite indicateur de base. Elles ont atteint 88 milliards, en hausse de 3,3%, en relation avec l'évolution du produit net bancaire.

**Graphique n°126 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base sociale**



**Graphique n°127 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base consolidée**

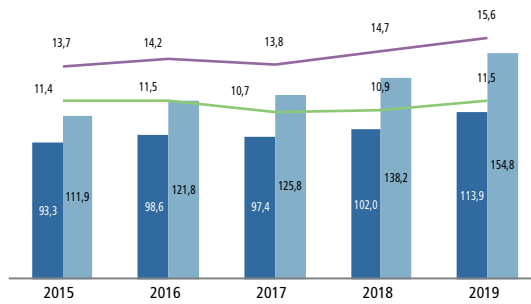


Sur base consolidée, ces risques se sont établis à 131 milliards de dirhams, en hausse de 5,9%.

### 1.4 - Evolution des fonds propres prudentiels des banques

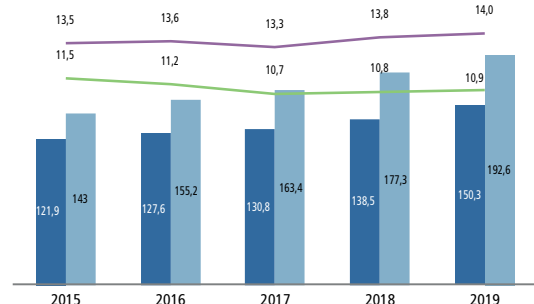
A fin 2019, le total des fonds propres prudentiels des banques s'est chiffré à 155 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de près de 17 milliards de dirhams par rapport à décembre 2018, soit +12%.

**Graphique n°128 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale**



■ Fonds propres de catégorie 1 (en milliards de dirhams)  
■ Fonds propres prudentiels (en milliards de dirhams)

**Graphique n°129 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée**



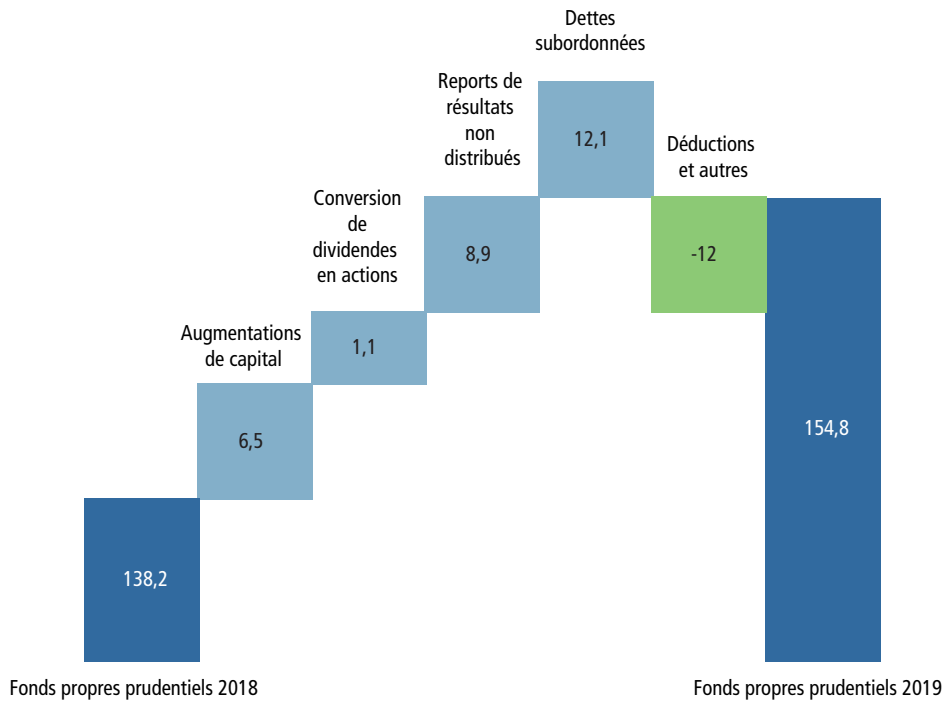
■ Ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 (en %)  
■ Ratio moyen de solvabilité (en %)

Ce renforcement fait suite à des augmentations de capital pour 6,5 milliards de dirhams, des conversions de dividendes en actions pour 1,1 milliard de dirhams et au report des résultats non distribués pour 8,9 milliards de dirhams.

Parallèlement, les banques ont émis des dettes subordonnées pour un additionnel de 12 milliards de dirhams.

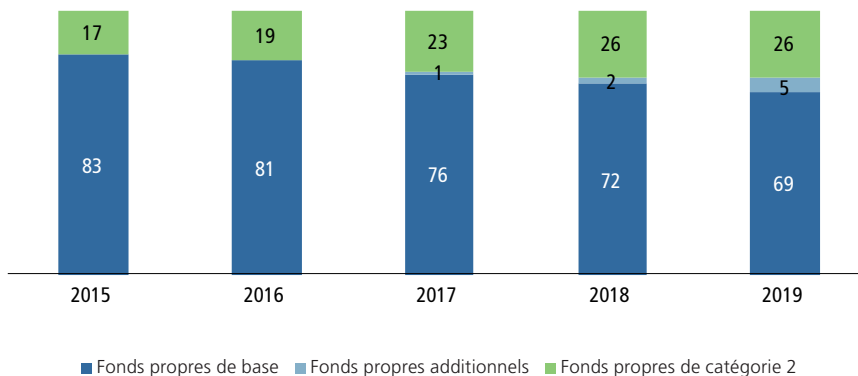
Le taux de distribution de dividendes s'est établi à 54% en 2019 contre 46% l'année précédente.

Graphique n°130 : Evolution des fonds propres pruden­tiels (en milliards de dhs)



Les fonds propres pruden­tiels sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1<sup>33</sup> pour un montant de 114 milliards de dirhams, soit 74%, dont près de 94% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2<sup>34</sup> pour un montant de 41 milliards de dirhams, soit 26%.

Graphique n°131 : Evolution de la structure des fonds propres pruden­tiels - Base sociale (en %)



33 Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1<sup>ère</sup> catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2<sup>ème</sup> est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

34 Les fonds propres de catégorie 2 incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, a atteint 15,6%, largement au-dessus du seuil minimum de 12% édicté par la réglementation prudentielle en vigueur. Ce ratio s'est significativement renforcé d'environ 90 points de base par rapport à fin 2018.

Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 11,5% pour un minimum réglementaire de 9%, en hausse de 60 points par rapport à fin 2018. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 10,8% pour un minimum de 8%, en hausse de 10 points de base.

Sur base consolidée, les fonds propres prudentiels et de catégorie 1 des banques ont marqué une hausse respectivement de 8,6% à 192,6 milliards de dirhams et de 8,5% à 150 milliards. Le ratio moyen de solvabilité ressort à 14%, en hausse de 20 points de base et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 a atteint 10,9%, contre 10,8% une année auparavant.

## VII - Analyse du profil de risque de taux d'intérêt des banques

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque, actuel ou futur, auquel la marge nette prévisionnelle et la valeur économique des fonds propres d'une banque sont exposées, en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt qui influent sur les positions du portefeuille bancaire sensibles au taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire s'effectue à travers la méthode dite des impasses de taux. Celle-ci consiste à procéder à un écoulement prévisionnel des postes du bilan et du hors bilan arrêtés à fin 2019 et sensibles aux variations de ce taux par tranche de maturité puis la détermination d'une exposition nette pour chacune de ces maturités.

Globalement, les banques ont fait preuve de résilience dans un environnement économique et financier caractérisé notamment par la baisse continue des taux d'intérêt. Néanmoins, selon leur profil de taux et la durée de leurs emplois et ressources, elles peuvent être exposées à un risque de taux en cas de baisse ou de hausse des taux d'intérêt. La majorité des banques sont exposées à un risque, en cas de hausse des taux d'intérêt sur leurs portefeuilles arrêtés à fin 2019.

A court terme, une hausse des taux d'intérêt induirait une baisse de la marge nette d'intérêt pour les banques, dont les ressources à court terme sensibles au taux excèdent les emplois à court terme sensibles aux taux.

Les emplois et ressources sensibles aux taux d'intérêt à court terme sont d'une part, les emplois et ressources dont la rémunération est variable ou révisable et d'autre part, les emplois et ressources

à taux fixe dont l'échéance intervient dans un horizon temporel d'1 an.

Sur la base d'une approche statique de mesure du risque de taux d'intérêt et un écoulement en taux des emplois et ressources, arrêtés à fin 2019, sur les années à venir, des scénarios de stress tests réglementaires simulant un choc parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base sont menés par les banques.

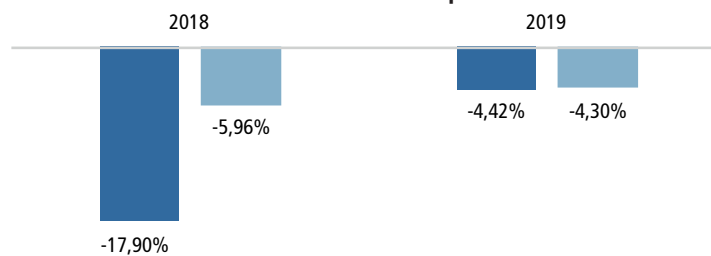
A fin 2019, un scénario de hausse des taux de cette amplitude donnerait lieu, pour les banques exposées à une hausse des taux, à une baisse de la marge nette d'intérêt moyenne à court terme de -4,98% contre -5,32% en 2018. Pour les banques exposées à un risque de taux à court terme en cas de baisse de taux, un choc d'une amplitude de -200 points de base aboutirait à une contraction de -1,73% de leur marge nette d'intérêt contre -2% en 2018.

Les mouvements de taux d'intérêt pourraient engendrer une dépréciation de la valeur économique des emplois et ressources à moyen et long terme.

Pour la majorité des banques, la valeur économique des emplois se déprécie plus que celle des ressources en cas de hausse des taux. En cas de choc de taux parallèle de +200 points de base, la dépréciation de la valeur économique des fonds propres s'établirait à -4,30% en 2019 en moyenne pour les banques exposées à un risque de taux haussier.

Pour les banques exposées à moyen et long terme en cas de baisse de taux, le risque en cas de choc de 200 points de base équivaut à une dépréciation de -4,42% de la valeur économique des fonds propres en 2019.

**Graphique n°132 : Sensibilité de la valeur économique des fonds propres des banques à une évolution des taux de 200 pb**



- Sensibilité de la valeur économique des fonds propres à une baisse des taux de 200 pbs pour les banques exposées à un risque en cas de baisse des taux
- Sensibilité de la valeur économique des fonds propres à une hausse des taux de 200 pbs pour les banques exposées à un risque en cas de hausse des taux

بنك المغرب

بنك المغرب



## PARTIE 2

### EVOLUTION DU CADRE DE SUPERVISION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

بنك المغرب

بنك المغرب

## CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

Au cours de 2019, la Banque a finalisé de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur. D'autres réformes sont en cours au titre de la régulation prudentielle.

### I - Finance participative

En 2019, la Banque a continué d'accompagner le développement de l'industrie de la finance participative et poursuivi le parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, elle a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives.

#### 1- Agrément d'exercice de la garantie participative

Dans le cadre des mesures visant à adresser les besoins des banques et fenêtres participatives en produits de garantie et de co-financement pour des populations à faible revenu ou à revenu irrégulier et la promotion du financement de l'entrepreneuriat et de la TPME, Bank Al-Maghrib a donné son accord à la CCG, en date du 22 avril 2019, pour l'exercice, à travers une nouvelle fenêtre baptisée « Sanad Tamwil », des opérations du titre III de la loi bancaire portant sur la garantie participative. Cet accord a couvert également l'activité de financement participatif.

#### 2 - Circulaire relative aux conditions et modalités de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives

Bank Al-Maghrib a édicté, en Octobre 2019, une circulaire relative aux conditions et modalités de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives, qui a été soumise à l'avis du Conseil Supérieur des Ouléma, en date du 8 novembre 2019. Les principales dispositions de cette circulaire portent sur les éléments suivants :

- La fixation d'un taux de cotisation annuel standard qui ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables collectés. A l'instar des banques conventionnelles, un taux de 0,2% a été fixé aux banques participatives par lettre circulaire.
- La définition des dépôts et autres fonds remboursables éligibles à la garantie de ce fonds qui portent sur les dépôts de garantie, Hamish Al-Jiddiya, les réserves de péréquation des profits, les réserves pour risque d'investissement lorsqu'ils deviennent exigibles et les sommes dues en

représentation de moyens de paiement de toute nature émis par l'établissement, à l'exclusion des dépôts d'investissement.

- La définition des ressources de ce fonds et l'exigence de conformité des opérations de placement de ces ressources aux avis conformes du comité charia pour la finance participative et aux principes fondamentaux d'une gestion saine et prudente.
- L'exigence d'une séparation entre la collecte des contributions au titre du fonds collectif de garantie des dépôts des banques participatives et celles au titre du fonds collectif de garantie des dépôts des banques conventionnelles.

La gestion de ce fonds est assurée par la Société Gestionnaire du Fonds de Garantie.

### 3 - Cadre contractuel

Au titre du soutien aux acteurs du marché, Bank Al-Maghrib a accompagné le Groupement Professionnel des Banques du Maroc dans le processus de production des contrats suivants aux fins de leur labellisation :

- **Contrat relatif aux dépôts d'investissement non restreints** : Le contrat relatif aux dépôts d'investissement non restreints a été labellisé conforme aux avis du CSO en mars 2019. Ce produit désigne les fonds recueillis par les banques participatives auprès de leur clientèle en vue de leur placement dans des projets d'investissement convenus avec la clientèle et dont la rémunération est liée au produit de ces investissements. Ces dépôts sont adossés à l'actif de la banque participative.
- **Extension de la Wakala Bil Isthitmar aux personnes morales autres que les établissements de crédit** : Cette extension labellisée en décembre 2018 et commercialisée en 2019, vise à permettre aux établissements participatifs de diversifier leurs ressources et de lever davantage de fonds auprès d'investisseurs autres que le secteur bancaire.

La Wakala Bil Isthitmar est définie comme un contrat par lequel le « Mouwakil » (bailleur de fonds/mandant) met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ni le capital investi, ni la rémunération du Mouwakil ne peuvent être garantis. En cas de profits, ceux-ci sont reversés au Mouwakil après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par le Mouwakil, sauf en cas de fraude, de négligence, de mauvaise gestion ou de non-respect des clauses contractuelles.

- **Contrat relatif à l'Ijara Mountahiya Bittamlik pour le financement de l'immobilier résidentiel** : C'est un contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi. Au terme de la location, la propriété du bien loué est transférée au client selon les modalités convenues entre les parties.

- **Contrat relatif au Salam** : C'est un contrat selon lequel l'une des deux parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu.
- **Documentation contractuelle relative à la CCG** : Afin de promouvoir et faciliter l'accès au mode de financement participatif pour les ménages désirant acquérir leurs logements ou les entrepreneurs pour le financement de leurs projets, Bank Al-Maghrib a accompagné la CCG dans le processus de soumission et d'examen au Conseil Supérieur des Ouléma de la documentation contractuelle des produits de garantie, de financement et de soutien. Les quatre produits, qui ont été prévus par la CCG, concernent le financement de l'habitat et la TPME, à l'instar de la finance conventionnelle.

#### Encadré n°2 : Produits de garantie participative de la CCG labellisés conformes en 2020

- **Damane Iskane**: Ce produit permet de garantir les financements accordés par les institutions financières participatives pour l'acquisition de logements.
- **Damane Moukawala**: il a pour objectif de garantir les financements accordés par les banques et fenêtres participatives pour la réalisation de projets de création et de développement d'entreprises notamment les TPME.
- **Tamwil Mouchtarak**: il est dédié au financement conjoint, entre la fenêtre «Sanad Tamwil» de la CCG et les banques et fenêtres participatives, des programmes d'investissement des entreprises.
- **Da'am Iskane**: il consiste en la prise en charge d'une partie de la marge des financements consentis par les institutions financières participatives sous forme de don/da'am pour le financement de l'accès au logement.
- **Documentation contractuelle GSIMT** : Au cours de 2019, les échanges avec le Groupement pour un Système Inter-bancaire Marocain de Télécompensation (GSIMT) se sont poursuivis et ont permis de structurer des solutions en vue d'adapter le système de sécurisation financière du SIMT aux spécificités de l'activité bancaire participative. Les principales adaptations ont porté notamment sur l'instauration d'un fonds de garantie permanent des banques et fenêtres participatives, l'adaptation des modalités de contribution audit fonds et l'amendement du règlement intérieur s'agissant des sanctions en cas de défaillance d'un participant. Ce contrat a été labellisé par le Conseil Supérieur des Ouléma, le 27 janvier 2020.

## II - Allègement des exigences en fonds propres relatives aux créances sur les TPE

Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une

réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE.

Ce facteur de soutien permet d'alléger de 28%, les exigences en fonds propres des établissements de crédit à constituer en couverture des expositions sur les TPE.

### **III - Textes adoptés en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme (LBC/FT)**

Dans le cadre de la prise en charge des remarques du rapport du GAFIMOAN sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), adopté et publié le 25 juin 2019, Bank Al-Maghrib a modifié et complété la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires effectifs et des clients occasionnels.

Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet.

#### **1- Circulaire relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés**

En vue d'un meilleur alignement de son cadre réglementaire par rapport aux standards du GAFI, Bank Al-Maghrib a procédé, en octobre 2019, à l'amendement de la circulaire n°5/W/2017 relative au devoir de vigilance pour y introduire notamment les exigences suivantes :

- l'identification du bénéficiaire effectif pour les constructions juridiques ;
- l'élargissement de la disposition concernant l'élaboration d'une fiche d'identification à toute entrée en relation d'affaires y compris occasionnelle ;
- la prise en compte, dans le cadre de l'approche basée sur les risques, des résultats de l'Evaluation Nationale des Risques menée par le Maroc dans le domaine de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- l'obligation d'exécution des mesures de gel et du respect des interdictions de réaliser des opérations avec des personnes et entités désignées, prévues par les dispositions de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- l'obligation, pour les établissements recourant à des mandataires, de les intégrer dans leurs dispositifs de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de surveiller leur respect de ces dispositifs ;

- l'application de mesures de vigilance appropriées à l'égard des relations d'affaires ou de leurs bénéficiaires effectifs, lorsque l'établissement doute de la véracité ou de la pertinence de leurs données d'identification et de procéder à la rupture de ces relations d'affaires dans le cas d'incapacité de respecter ces mesures ;
- l'intégration des personnes morales installées dans des zones offshore aux profils de relation d'affaires, considérées à risque élevé ;
- l'extension des informations devant être communiquées par les filiales et succursales à la fonction audit de leur groupe ;
- l'obligation de communiquer des informations relatives aux clients, aux comptes, aux opérations, aux transactions ou activités inhabituelles, par le groupe à ses succursales et filiales et vice-versa, lorsque cela est pertinent et approprié pour la gestion des risques.

## **2 - Directive relative à l'identification et la connaissance des relations d'affaires, des clients occasionnels et des bénéficiaires effectifs**

Bank Al-Maghrib a édicté, en Octobre 2019, une directive qui précise les modalités d'identification et de connaissance des clients en relations d'affaires, des clients occasionnels et des bénéficiaires effectifs. Les dispositions de cette directive portent sur :

- la définition des critères de distinction entre les relations d'affaires et les clients occasionnels au niveau des procédures internes ;
- des précisions sur l'application des règles afférentes à l'identification, la vérification et la connaissance tenant compte de la nature de la contrepartie ;
- la constitution d'une liste des activités considérées à risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et l'obligation de s'interroger sur l'origine des fonds et leur destination ;
- les modalités de vérification de l'identité du bénéficiaire effectif et la présentation d'exemples de schémas d'identification du bénéficiaire effectif d'une personne morale ;
- la vérification des liens existants entre le client, le cas échéant son bénéficiaire effectif, et tout tiers intervenant ou amené à intervenir dans une relation d'affaires ;
- la clarification des obligations en matière de mise en œuvre des sanctions financières internationales.

## **3 - Directive relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques en matière d'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés**

Bank Al-Maghrib a édicté, en Octobre 2019, une directive relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques en matière d'obligations de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Cette directive explicite les aspects suivants :

- la finalité de la mise en place d'une approche basée sur les risques et la validation de cette approche et de ses résultats par les instances de gouvernance ;
- la démarche à suivre, pour la mise en place de cette approche, notamment la classification, le scoring des risques et la mise en place de mesures de vigilance adaptées à chaque niveau de risque ;
- la prise en compte de l'approche au niveau du processus de profilage, et l'adaptation des seuils de surveillance par rapport aux niveaux de risques identifiés.

#### **4 - Guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

Bank Al-Maghrib a élaboré un guide précisant les attentes vis-à-vis des Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce guide a pour objectif d'adapter les éléments clés de la circulaire n°5/W/2017 au regard des spécificités des AMC. Il vise à préciser les principales composantes d'un dispositif de vigilance et de veille interne, permettant une gestion des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme conforme et efficace eu égard au cadre législatif et réglementaire national. Ces composantes couvrent le dispositif organisationnel de gestion des risques, les mesures de vigilance à l'égard des relations d'affaires ainsi que leurs bénéficiaires effectifs, la surveillance des opérations et la relation avec l'Unité de Traitement du Renseignement Financier.

### **IV - Protection de la clientèle et promotion de la concurrence bancaire**

La Banque a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents.

Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, la Banque a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire à l'effet de rehausser l'efficacité du dispositif conventionnel adopté par les acteurs bancaires en 2017. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.

#### **1- Directive relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire**

Bank Al-Maghrib a édicté, en Octobre 2019, une directive relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire. Ce texte a prévu



notamment la systématisation de la délivrance des mainlevées, dans un délai maximum de 30 jours ouvrables, dès le remboursement total du crédit par le client de l'établissement de crédit concerné. L'information sur ce délai doit faire l'objet d'affichage en agence et être insérée dans les documents contractuels de la garantie. L'établissement de crédit doit se doter de procédures régissant la délivrance des mainlevées ainsi que d'un système d'information permettant le déclenchement automatique du processus de délivrance.

Bank Al-Maghrib a fixé l'entrée en vigueur de ce texte au 10 mai 2020. Cette date a été prorogée au 10 août 2020, compte tenu du contexte du confinement sanitaire lié à la crise Covid-19.

## **2 - Directive relative à la mobilité bancaire**

Bank Al-Maghrib a édicté, en Octobre 2019, une directive relative à la mobilité bancaire. S'inscrivant dans le cadre du renforcement de la protection de la clientèle et la stimulation de la concurrence entre les banques, cette directive vise à améliorer les conditions et les modalités que les banques doivent observer pour faciliter le transfert, d'une banque à une autre, des comptes et des opérations y adossées.

Cette Directive prévoit que les actions à mener dans ce cadre sont désormais exclusivement à la charge des établissements bancaires d'origine et d'accueil dont les rôles sont définis, dégageant de fait la clientèle du processus opérationnel.

Elle préconise aux banques de procéder à l'automatisation de la mobilité à travers la mise en place d'une plateforme interbancaire, qui permettrait d'assurer un traitement efficace, sécurisé, rapide et fluide des demandes de mobilité.

Elle prévoit une coordination entre les services d'aide à la mobilité de la banque d'accueil et la banque d'origine pour régler les litiges qui pourraient naître de la mobilité.

Un reporting trimestriel est prévu afin de recenser le nombre de mobilités traitées et les dysfonctionnements rencontrés à l'effet de prendre les mesures adéquates pour y remédier.

## **V - Projets de textes en cours**

Bank Al-Maghrib a finalisé un ensemble de projets de textes réglementaires en 2019 dans le domaine prudentiel et de la finance participative. Compte tenu de la crise Covid-19, elle a décidé de différer leur adoption au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

## 1- Textes en cours couvrant l'activité des banques et fenêtres participatives

### 1.1 - Adaptation de la circulaire relative au ratio de liquidité à court terme «LCR»

Dans le cadre de l'élaboration des textes prudentiels relatifs aux banques et fenêtres participatives, la circulaire de Bank Al-Maghrib n°15/G/13 relative au ratio de liquidité à court terme des banques est en cours de révision à l'effet de couvrir les spécificités de l'activité bancaire participative.

Dans le respect des exigences du Comité de Bâle et de l'IFSB, les principales adaptations portent sur l'intégration du traitement des Sukuk et autres titres équivalents dans la liste des instruments qualifiés d'actifs liquides de haute qualité ainsi que sur la prise en compte des instruments spécifiques tels que les dépôts d'investissement, les ressources collectées sous forme de Wakala Bil Isthitmar ou encore de Hamish Al Jiddiya recueillis auprès des clients pour sécuriser leurs demandes de financement.

### 1.2- Projet de circulaire sur la classification des créances des banques et fenêtres participatives

Bank Al-Maghrib a élaboré un projet de circulaire sur la classification et le provisionnement des créances détenues par les banques participatives. Ce projet, partagé pour consultation avec la profession, traite des spécificités des produits participatifs, tout en assurant un alignement de traitement entre la finance participative et la finance conventionnelle.

## 2 - Réformes réglementaires liées à l'encadrement du risque de crédit

Bank Al-Maghrib a multiplié les consultations pour finaliser la réforme de la classification et de provisionnement des créances et le chantier concernant l'encadrement des risques inhérents aux actifs immobiliers acquis par les banques par voie de datations en paiement et ventes à réméré.

### 2.1 - Réforme de la classification des créances

A l'issue des consultations avec la profession bancaire sur la réforme de la classification des créances, la Banque a retenu une entrée en vigueur progressive et en 2 étapes : à fin 2022 pour les dispositions régissant les créances en souffrance et fin 2024 pour les dispositions régissant les créances sensibles.

Par ailleurs, une consultation a été effectuée auprès du Conseil National de la Comptabilité, sur le traitement comptable de l'impact de la première application selon les normes comptables marocaines en vigueur pour l'établissement des comptes sociaux.

## 2.2 - Expositions des banques sur les actifs acquis par voie de dations en paiement et ventes à réméré

Bank Al-Maghrib a finalisé le cadre réglementaire devant régir ces opérations à l'effet de mitiger le risque y associé. Ce dispositif prévoit la mise en place de règles comptables dédiées, l'édiction d'une directive fixant les bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion des dites opérations et l'introduction d'un traitement prudentiel spécifique des expositions sur les actifs acquis par voie de dations en paiement et ventes à réméré.

Cette réforme sera accompagnée de la mise en place de dispositions transitoires visant à lisser son impact sur une durée déterminée.

## 3 - Risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

Les problématiques environnementales sont considérées par la communauté internationale des banques centrales et superviseurs, notamment le réseau « Network for Greening the Financial System » (NGFS) comme un type de risque dont les autorités de régulation doivent se saisir dans le cadre de leurs mandats à l'effet d'assurer la résilience du système financier.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a préparé un projet de directive, qu'elle a partagé avec la profession bancaire, à l'effet d'inciter les banques à prendre en compte les risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement au niveau de leur gouvernance et leurs stratégies, à les comprendre et les évaluer et à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Ce projet réglementaire appelle les banques à faire évoluer le dispositif de gestion desdits risques au fur et à mesure du renforcement de l'expertise du secteur bancaire sur le sujet, à l'effet de tenir compte de la complexité de ce type de risque et de son caractère nouveau.

## 4 - Encadrement de l'usage du Cloud Computing

Au cours de 2019, la Banque a mené une enquête spécifique portant sur le recours des banques au Cloud Computing et qui a permis d'identifier les potentialités attendues ainsi que les contraintes et défis y afférents du point de vue de l'industrie bancaire.

Consécutivement à cette enquête, un projet de directive a été préparé à l'effet d'encadrer l'usage de cette solution par les établissements de crédit. Ce projet, élaboré sur la base d'un benchmark international, constitue un référentiel de bonnes pratiques permettant la maîtrise, par ces établissements, des risques d'externalisation vers le Cloud.

## 5 - Traitements des difficultés des établissements de crédit

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et Bank Al-Maghrib

ont continué, en 2019, à faire progresser le chantier de mise en place d'un régime juridique de la résolution bancaire conformément aux normes internationales. Ce nouveau cadre vise à doter Bank Al-Maghrib des pouvoirs et instruments nécessaires au traitement ordonné de défaillances de banques en particulier systémiques, à définir la procédure de résolution, et à instaurer de nouveaux mécanismes de financement visant à réduire autant que possible le recours au soutien public.

## 6 - Complétude du dispositif Bâle III

En 2019, Bank Al Maghrib a amorcé les travaux relatifs à la complétude du dispositif prudentiel dit Bâle III, notamment les projets de circulaires relatifs à la transposition du ratio de levier et du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

### Encadré n°3 : Définition du ratio de levier et du NSFR

**Ratio de levier** : Le ratio de levier complète les exigences de fonds propres pondérées en fonction des risques en établissant un garde-fou contre un niveau d'endettement important des établissements de crédit. Ce ratio, fixé par le Comité de Bâle à 3% au minimum, restreint l'accumulation de l'effet de levier dans le secteur bancaire et évite les effets des processus d'inversion du levier sur le système financier.

**Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)** : Conçu comme étant le rapport entre le montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé, le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) requiert des banques de disposer d'une structure de financement viable. Fixé à 100% au minimum, ce ratio a pour objectif de limiter les financements de gros à court terme et de renforcer l'évaluation du risque de financement pour l'ensemble des postes de bilan et de hors-bilan.

En vue de renforcer les dispositions relatives à la mise en place du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes baptisé « ICAAP » des banques, Bank Al-Maghrib a finalisé la refonte de la directive n°45/G/07 édictée à ce sujet en 2007 et l'a soumise pour consultation à la profession.

Cette révision vise à doter les banques d'un dispositif proportionné et crédible qui permet de contribuer au maintien de la continuité des activités des établissements, garantir une capitalisation adéquate pour couvrir les risques, absorber les pertes et suivre une stratégie soutenable, même durant les périodes prolongées de tensions.

## **VI - Contribution de la Banque à l'élaboration d'autres textes**

Dans le cadre de ses efforts visant à faciliter le financement des TPME, la Banque a contribué aux réformes légales et réglementaires afférentes à cet objet. A ce titre, elle a participé aux travaux ayant abouti au relèvement du plafond du micro-crédit de 50.000 dirhams pour le porter à 150.000 dirhams à l'effet de couvrir le segment de la TPE.

Elle a également fait partie du groupe de travail en charge de la finalisation de la loi sur les sûretés mobilières et du projet de loi relatif au crowdfunding et ses textes d'application.

Dans le cadre du processus de mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale élaborée par l'OCDE, la Banque a, par ailleurs, été consultée dans le cadre des travaux d'élaboration du projet de décret fixant les règles d'identification des résidences fiscales des titulaires de comptes.

### **1- Loi sur les sûretés mobilières**

Dans le cadre de la stratégie de promotion de l'accès des entreprises au financement, Bank Al-Maghrib a participé aux travaux de finalisation de la loi portant réforme du droit des sûretés mobilières. Ce texte ambitionne de renforcer le cadre juridique et institutionnel relatif aux sûretés mobilières ainsi que l'environnement national des affaires. Les principaux apports de ce texte, adopté par le Parlement, le 1<sup>er</sup> avril 2019, couvrent la mise en place d'un registre national électronique de sûretés, l'introduction de nouveaux modes de réalisation de ces sûretés et l'introduction du mécanisme de représentation des créanciers à travers l'agent des sûretés. Dans ce cadre, la Banque a coordonné les interactions avec le secteur bancaire pour la préparation à l'opérationnalisation du registre précité.

### **2 - Textes d'application de la loi relative au financement collaboratif**

En vue de promouvoir le financement de projets à fort impact social et de développement humain et renforcer l'attractivité de la place financière du Maroc, une loi relative au financement collaboratif « crowdfunding » a été adoptée par le Parlement le 11 février 2020. Elle a désigné Bank Al-Maghrib comme superviseur des activités «prêts» et «dons».

La Banque a contribué activement, aux côtés de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures et de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux, aux travaux de finalisation de cette loi. Elle a également œuvré à l'élaboration de ses textes d'application.

### **3 - Norme internationale d'Echange Automatique de Renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale élaborée par l'OCDE**

Le Maroc s'est engagé depuis quelques années dans le processus de mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale élaborée par l'OCDE à travers la signature de la convention sur « l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale » en 2013 et l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en juin 2019.

Bank Al-Maghrib et les autres régulateurs du secteur financier ont contribué au projet de décret piloté par la Direction Générale des Impôts, fixant les règles relatives à l'identification par les institutions financières des résidences fiscales des titulaires de comptes et des personnes physiques qui les contrôlent ainsi qu'à la déclaration des comptes financiers des non-résidents.

Elle a, par ailleurs, sensibilisé les établissements de crédit et organismes assimilés à l'effet de se préparer à ces nouvelles obligations dès leur entrée en vigueur.

## CHAPITRE 2 : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

Bank Al-Maghrib est chargée de la supervision des établissements de crédit et organismes assimilés. A ce titre, elle délivre les agréments et les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité bancaire, édicte les règles prudentielles et comptables, contrôle les établissements assujettis, sanctionne les infractions aux dispositions légales et réglementaires, traite les difficultés bancaires et contribue à la protection de la clientèle des établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette année, Bank Al-Maghrib a porté, au plan de la surveillance prudentielle, une attention soutenue à l'évolution de la qualité des actifs bancaires et de leur niveau de couverture par les provisions. Ses activités de contrôle ont mis également l'accent sur la conformité aux exigences prudentielles ainsi que sur les dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de cybersécurité. Dans le domaine de l'intégrité financière, la Banque a intensifié les activités de surveillance et de contrôle ainsi que le dialogue avec les acteurs et les partenaires. Elle a également consolidé sa coopération en matière de contrôle bancaire avec les régulateurs des pays d'accueil des banques marocaines.

Elle a, par ailleurs, renforcé son action dans le domaine de la protection de la clientèle.

L'année 2019 a été également marquée par le lancement du nouveau plan stratégique 2019-2023 de Bank Al-Maghrib.

### I - Plan stratégique « 2019-2023 » : Orientations stratégiques liées au domaine de la supervision bancaire

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique 2019-2023, la Banque s'est fixée parmi ses objectifs stratégiques de faire émerger un modèle de financement de l'économie plus inclusif et compétitif et de consolider ses modes de régulation bancaire et la résilience des acteurs plus particulièrement ceux à caractère systémique.

Dans le cadre du 1<sup>er</sup> objectif, la Banque entend contribuer à affermir les dispositifs de soutien aux TPME et micro-entreprises, accélérer l'inclusion financière, promouvoir la finance verte et renforcer la protection de la clientèle des établissements de crédit.

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> objectif, la Banque a prévu de rehausser ses capacités pour relever les nouveaux défis en matière de régulation et de contrôle.

A ce titre, la fonction de supervision bancaire a adapté son organisation à travers notamment la création :

- **d'un nouveau département chargé de la protection de la clientèle des établissements de crédit** à l'effet de structurer cette activité en tant que process à part entière, au même titre que celui de la supervision prudentielle, ayant sa propre finalité et devant se décliner par des activités de réglementation et de contrôle.
- **d'un service de la finance verte** chargé de mener les études et travaux nécessaires à la mise en place d'un cadre de régulation des risques environnementaux, contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route du secteur financier dans le domaine de la finance verte et participer aux travaux des groupes régionaux et internationaux.
- **d'un service de la veille réglementaire** sur les normes nationales et internationales régissant le secteur bancaire.

## II- Activité de supervision bancaire

Le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib a couvert en 2019 une population de 90 établissements de crédit et organismes assimilés, comprenant 19 banques conventionnelles dont 3 dotées d'une fenêtre participative, 5 banques participatives, 27 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de micro-crédit, 19 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

### 1 - Agréments et approbations

Après avis du Comité des Etablissements de Crédit, Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de l'année 2019, à :

- l'approbation préalable de l'augmentation de la participation de deux banques marocaines dans le capital de filiales en Afrique ;
- l'approbation préalable de la réalisation d'opérations de restructuration des participations détenues par deux banques ;
- l'approbation préalable de l'ouverture d'un bureau de représentation d'une banque marocaine à Copenhague.
- l'octroi d'agrément pour l'ouverture d'un bureau de représentation d'une banque étrangère au Maroc ;
- l'octroi d'agrément pour l'extension des activités d'une société de financement aux opérations de crédit-bail ;
- l'approbation préalable pour le changement du contrôle indirect d'une société de financement ;
- l'octroi d'agrément pour la création de trois établissements de paiement offrant les services de paiement adossés à des comptes de paiement ;



- l'octroi d'agrément pour l'extension des activités d'un établissement de paiement spécialisé dans le transfert de fonds à l'offre de services de paiement adossés à des comptes de paiement ;
- l'octroi d'un nouvel agrément à un établissement de paiement suite à la restructuration de son capital ;
- l'autorisation préalable pour l'exercice de la Caisse Centrale de Garantie, à travers une fenêtre participative, des activités prévues par le titre III de la loi bancaire portant sur la finance participative.

La Banque a, par ailleurs, instruit 19 dossiers relatifs à la désignation de commissaires aux comptes pour exercer au sein de 10 banques, 5 sociétés de financement, 2 établissements de paiement, une association de micro-crédit et la Caisse Centrale de Garantie.

Elle a également approuvé la nomination de 55 administrateurs et 34 dirigeants au sein de 37 établissements de crédit, répartis entre 14 banques conventionnelles, 3 banques participatives, 4 banques offshore, 12 sociétés de financement, dont 5 spécialisées dans le crédit à la consommation et 5 dans le crédit-bail et 4 établissements de paiement, dont 1 spécialisé en matière de transfert de fonds.

Par ailleurs, la Banque a instruit des demandes formulées par des établissements de crédit pour l'externalisation d'activités relevant du traitement de back office.

## 2 - Activité de contrôle sur pièces et sur place

Dans le cadre de sa surveillance des établissements assujettis, Bank Al-Maghrib adopte une approche reposant sur un contrôle permanent, sur la base de documents remis périodiquement par ces établissements et des missions ponctuelles de contrôle sur place. Le contrôle, exercé selon ces deux formes, s'appuie sur une approche basée sur les risques et axée sur les zones de vulnérabilité des établissements de crédit au moyen d'un système de notation des établissements de crédit. À l'issue de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib.

Les superviseurs en charge du contrôle sur documents apprécient les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques des établissements de crédit et évaluent leur situation financière et prudentielle conformément aux dispositions légales et réglementaires. Ils surveillent également l'observation des ratios prudentiels et suivent l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Ces travaux se fondent sur les états réglementaires comptables, financiers et prudentiels transmis périodiquement par ces établissements ainsi que sur les rapports annuels sur le contrôle interne qu'ils établissent. Ils s'appuient également sur les rapports transmis par les commissaires aux comptes portant sur les états de synthèse, les conventions réglementées et leurs appréciations sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne des établissements bancaires qu'ils auditent.

Les contrôleurs sur documents organisent, selon un programme annuel ajusté en fonction des évolutions et zones des risques, des rencontres avec les représentants des fonctions clés des établissements de crédit notamment en charge de la gestion globale des risques, de la fonction financière, de l'audit, de la conformité et du contrôle permanent.

Des réunions sont également tenues avec les dirigeants des banques à l'effet d'échanger sur leurs orientations stratégiques.

Les informations réunies sont complétées et ajustées par les données recueillies lors des missions de contrôle sur place. Ces dernières ont pour vocation d'apprécier les aspects de la gestion des établissements qui ne peuvent être évalués à distance, de s'assurer de la fiabilité des informations communiquées à Bank Al-Maghrib et d'approfondir l'analyse des risques encourus. Les contrôles sur place sont à caractère général ou thématique.

Au titre de 2019, les contrôles effectués à distance ont couvert l'ensemble des zones de risques des établissements de crédit assujettis, avec un focus renforcé sur la qualité des actifs, la surveillance des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de marché ainsi que les cyber-risques. De même, l'observation des ratios prudentiels constitue un point de surveillance régulier.

D'autre part, Bank Al-Maghrib a mené 28 missions de contrôle sur place, dont 3 à caractère général et 2 missions conjointes avec la commission bancaire de l'UMOA, auprès de 2 filiales de 2 groupes bancaires marocains situées au Mali et au Sénégal. Le reste des missions est à caractère thématique. Celles-ci ont porté sur l'évaluation de la qualité des actifs, de la gestion des risques transfrontaliers, du dispositif de gestion des risques de marché et de la gestion actif-passif en devises, du dispositif de contrôle interne, du système comptable, la sécurité des systèmes d'information et la cybersécurité ainsi que du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

## 2.1 - Dispositif de gouvernance des établissements de crédit et organismes assimilés

Bank Al-Maghrib a continué à veiller sur la mise en conformité des établissements de crédit aux textes réglementaires relatifs à la gouvernance, notamment la directive sur la gouvernance de 2014, la circulaire sur les administrateurs indépendants de 2016 et les circulaires relatives aux comités d'audit et des risques adoptées en 2018.

A cet effet, une attention particulière a été accordée à la composition et au fonctionnement des organes d'administration et de direction et des instances qui en émanent.

## 2.2 - Gestion globale des risques

La Banque a continué à accorder une attention rapprochée à la qualité du portefeuille de crédit et à sa couverture par des provisions appropriées. A ce titre, elle a incité les banques à renforcer la

surveillance des crédits, notamment par une meilleure gestion des dépassements sur les lignes de crédit autorisées et une gestion proactive des créances présentant des signes de difficultés.

Par ailleurs, les niveaux actuels et attendus des créances non performantes ont incité Bank Al-Maghrib à explorer les mesures susceptibles d'alléger les bilans bancaires et de contribuer à donner une nouvelle impulsion à l'offre de crédit. Dans ce cadre, la Banque a décidé de lancer une étude sur les solutions visant à identifier et lever les contraintes en matière de recouvrement des créances et définir les prérequis à la mise en place d'un marché secondaire des créances en souffrance.

Sur le plan de la liquidité, Bank Al-Maghrib a maintenu une surveillance du profil de chaque banque à travers l'examen des ratios réglementaires, la qualité et la quantité du collatéral mobilisable dans une situation de stress test, les stratégies de couverture des besoins additionnels, ainsi que les plans de gestion de crise de liquidité. Des réunions ont été tenues avec les banques sur ces questions.

Au plan de la gestion des risques opérationnels, les cyber-risques ont fait l'objet d'une vigilance accrue en raison de leur recrudescence au niveau international et national notamment dans le secteur financier. A ce titre, la Banque a examiné les rapports annuels sur les tests d'intrusion communiqués par les établissements de crédit et a renforcé les contrôles sur place menés dans ce domaine.

La Banque a suivi de près, au cours de cette année, l'évolution du marché du financement participatif et a appelé les banques concernées à veiller à une évaluation appropriée de leurs risques pour assurer un développement pérenne de cette activité.

Avec le démarrage progressif de l'offre de comptes de paiement, la Banque a invité les établissements de paiement à déployer les dispositifs de gestion des risques, de contrôle et de conformité devant sécuriser cette activité contre les risques qui lui sont inhérents.

### 2.3 - Surveillance des activités bancaires transfrontalières

En 2019, deux nouvelles conventions en matière de contrôle bancaire, d'échange d'informations et de coopération générale ont été conclues avec la Banque Centrale d'Égypte et la Banque de Maurice, portant leur nombre total à 15 couvrant 27 pays de présence.

Au cours de cette année, s'est tenue la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité Afrique, sous la présidence du Wali de Bank Al-Maghrib et avec la participation des 3 groupes bancaires transfrontaliers, à l'effet de faire le point sur l'évolution des conditions macro-économiques des pays d'implantation des banques marocaines, leur présence au niveau du continent, l'évolution de l'activité, rentabilité et risques de leurs filiales et succursales.

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, les collèges des superviseurs des trois groupes bancaires marocains implantés à l'étranger ont été organisés pour examiner la situation financière et prudentielle de ces groupes, leurs stratégies et leur pilotage des risques notamment au vu des évolutions de

l'environnement économique et réglementaire au Maroc et dans les pays d'accueil.

Parallèlement, la Banque a continué à assurer un suivi des chantiers d'harmonisation des dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à travers le réseau des filiales des groupes bancaires en Afrique, et au niveau des maisons-mères marocaines, notamment à travers la conduite de deux missions de contrôle conjoint portant sur la supervision transfrontalière.

Dans ce cadre, elle a appelé à la mise en œuvre par les banques mères des mesures de redressement de la situation de certaines filiales au plan prudentiel, du contrôle interne, du système d'information et de la gestion du risque opérationnel.

Des échanges d'informations ad-hoc avec certaines autorités de supervision des pays d'accueil ont été organisés pour assurer un suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les domaines susvisés.

## 2.4 - Plans de redressement de crise interne

Au cours de l'année 2019, la Banque a reçu, pour la deuxième année, les plans de redressement de crise interne des banques revêtant un caractère systémique. Ces plans ex ante visent à définir, dans des cas hypothétiques de défaillance, les solutions que ces dernières comptent mettre en œuvre pour rétablir leur situation, en réaction à d'éventuels chocs extrêmes, de sorte à limiter l'impact sur le système financier et sans générer de coûts supplémentaires pour l'Etat et le contribuable.

Ces plans font l'objet d'un processus d'examen itératif avec les banques. Bien que celles-ci aient réalisé des progrès par rapport au 1<sup>er</sup> exercice mené en 2018, des marges d'améliorations ont été identifiées.

A ce titre, Bank Al-Maghrib a restitué, aux banques concernées, ses remarques et observations et a fait part de ses attentes dans ce domaine, en vue de satisfaire l'ensemble des exigences en la matière.

## 2.5 - Suite des contrôles de Bank Al-Maghrib

À l'issue des contrôles sur place et à distance, des plans d'actions correctives ont été mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib. Ces plans d'actions font l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre.

Cette année, des sanctions disciplinaires ont été prononcées par Bank Al-Maghrib à l'encontre de 3 associations de micro-crédit, 2 banques et une banque off-shore et des sanctions pécuniaires ont été infligées à l'encontre d'une banque et 2 établissements de paiement. Ces sanctions ont porté sur des infractions ayant trait à des insuffisances en matière de dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux, de réglementation prudentielle et de gestion des risques.

### III - Intégrité financière

Bank Al-Maghrib veille au respect, par les établissements de crédit, des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Elle vérifie la conformité et l'efficacité des dispositifs préventifs mis en place par les établissements de crédit et la mise en œuvre effective des obligations de vigilance.

Afin de refléter son engagement fort à respecter les standards internationaux en matière de LBC/FT, Bank Al-Maghrib a entrepris, outre la consolidation du dispositif réglementaire, un ensemble d'actions de surveillance, d'accompagnement et de dialogue dans ce domaine. Elle a révisé le questionnaire annuel LBC/FT qui lui est transmis par les établissements de crédit afin de refléter les nouvelles dispositions réglementaires et s'assurer que ces dernières ont été intégrées, par les établissements assujettis, dans leur dispositif de gestion des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Une évaluation du profil de risque des établissements de crédit a été menée sur la base de l'analyse des réponses à ce questionnaire, des rapports de conformité établis par ces établissements ainsi que des informations recueillies auprès des responsables des fonctions conformité de ces établissements lors de réunions dédiées.

Bank Al-Maghrib a fourni en parallèle un accompagnement des acteurs dans leurs démarches visant à se conformer aux nouvelles exigences en matière de devoir de vigilance. Des ateliers mensuels de sensibilisation aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ont été ainsi organisés au profit des établissements assujettis. D'autres à caractère trimestriel ont été également tenus conjointement avec l'Unité de Traitement du Renseignement Financier.

Elle a également organisé un workshop, les 17 et 18 juillet 2019, portant sur les Personnes Politiquement Exposées, les pays à risques, les sanctions financières ciblées et le dispositif de prévention et de maîtrise des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés aux nouvelles technologies. Ce workshop a vu la participation des responsables conformité des établissements assujettis et des représentants des autorités de contrôle du secteur financier et de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier.

La coopération a été intensifiée, cette année, avec la mise en place d'un échange d'informations régulier entre Bank Al-Maghrib et l'Unité de Traitement du Renseignement Financier portant sur les déclarations de soupçons effectuées par le système bancaire. De même, une coordination accrue a été instaurée, dans ce domaine, entre Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale et l'Office des Changes.

Au plan national, un rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publié cette année. Cette évaluation a permis de mettre en évidence les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme encourus par les secteurs financier et non financier et de concevoir une stratégie nationale fondée sur les risques

qui repose sur l'allocation optimale des ressources en fonction des menaces et des vulnérabilités identifiées. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a présidé le groupe de travail en charge des spécificités du secteur financier.

En avril 2019, le rapport de l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT menée en 2018 par le GAFIMOAN a été adopté. Pour ce qui est du secteur bancaire, ce rapport a mis en lumière les points forts qui caractérisent le dispositif de supervision LBC/FT de Bank Al-Maghrib notamment la bonne compréhension des risques de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme du régulateur, sa supervision basée sur les risques et ses actions de suivi de la mise en place des recommandations de Bank Al-Maghrib par les assujettis. Il a insisté également sur la maturité du secteur bancaire en la matière, en soulignant la bonne compréhension de ces risques par les assujettis et l'efficacité et proportionnalité de leurs mesures de vigilance aux risques encourus.

Toutefois, il a émis des recommandations ayant permis aux autorités marocaines, dont Bank Al-Maghrib, de mettre en place une feuille de route nationale dont les actions ont été réalisées. En parallèle, Bank Al-Maghrib, aux côtés des autres régulateurs du secteur financier, en l'occurrence, l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale et l'Office des Changes, ont adopté une feuille de route sectorielle sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui se focalise sur les actions de coopération et de collaboration.

## **IV - Protection de la clientèle des établissements de crédit**

Bank Al-Maghrib a inscrit la protection des consommateurs des établissements de crédit parmi les priorités de son plan stratégique quinquennal 2019-2023 et a créé un département pour porter cette mission.

Dans ce cadre, elle a intensifié, cette année, ses contrôles sur place auprès des établissements assujettis concernant le respect des dispositions de la loi 31-08 édictant des mesures de protection des consommateurs et le traitement des réclamations de leurs clients.

Dans le domaine du traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit, la Banque a aussi renforcé les synergies avec le Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) par l'adoption d'un cadre régissant le transfert, à cet organisme, des réclamations reçues, éligibles à une médiation bancaire. Elle a également œuvré à donner une impulsion au cadre d'intervention de ce centre à l'effet d'entamer une nouvelle phase dans son développement, tout en assurant un suivi rapproché de son activité.

La Banque a co-organisé, cette année, un 2<sup>ème</sup> atelier de travail avec la Commission Nationale de Données Personnelles au profit des banques, portant sur les modalités de déploiement du cadre de protection des données personnelles et du Règlement Général de Données Personnelles (RGDP) au niveau des établissements assujettis.

Dans le domaine de la concurrence bancaire, la Banque a procédé à la signature d'une Convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence visant à promouvoir les relations avec cette institution et fixant les modalités de collaboration. Elle a, en parallèle, mené des études sur les mesures visant à renforcer la transparence sur la tarification bancaire et sa comparabilité.

Elle a lancé, en fin d'année, avec le Groupement Professionnel des Banque du Maroc, un projet de mise en place d'un code d'éthique de recouvrement devant décliner les principes et valeurs à observer à l'effet d'assurer le déploiement de saines pratiques de recouvrement. Ce code devrait encadrer les activités réalisées directement par les banques et leurs filiales et celles externalisées auprès de prestataires spécialisés.

## **1 - Activité de contrôle**

Au cours de 2019, Bank Al-Maghrib a mené des contrôles sur place spécifiques ciblant les thématiques de la protection de la clientèle. Dans ce cadre, elle a veillé au respect, par les établissements de crédit, des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur ayant trait aux crédits immobiliers et à la consommation. Les missions de contrôle sur place conduites ont couvert également l'examen des dispositifs de traitement, par les établissements de crédit, des réclamations de leur clientèle, la vérification de la mise en œuvre des dispositions de l'article 503 du Code de Commerce régissant la clôture des comptes, l'application de la clause de variabilité des taux d'intérêt, les délais de délivrance des mainlevées des garanties ainsi que la régularisation des informations erronées sur les fichiers du Crédit Bureau .

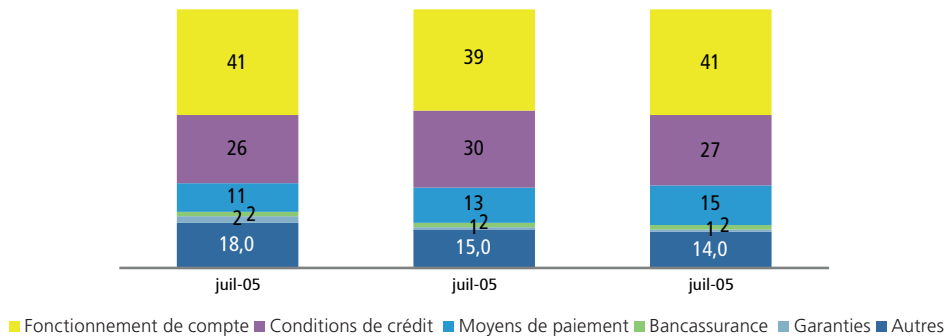
## **2 - Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit**

En 2019, la Direction de la Supervision Bancaire a procédé au traitement de 596 réclamations de la clientèle des établissements de crédit contre 800 en 2018.

Dans le cadre du renforcement des synergies entre Bank Al-Maghrib et le CMMB, des dossiers de réclamations éligibles à la médiation bancaire sont transférés audit centre pour traitement. Ce transfert est effectif depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 et a donné lieu à l'attribution de 114 réclamations au CMMB pour instruction et médiation.

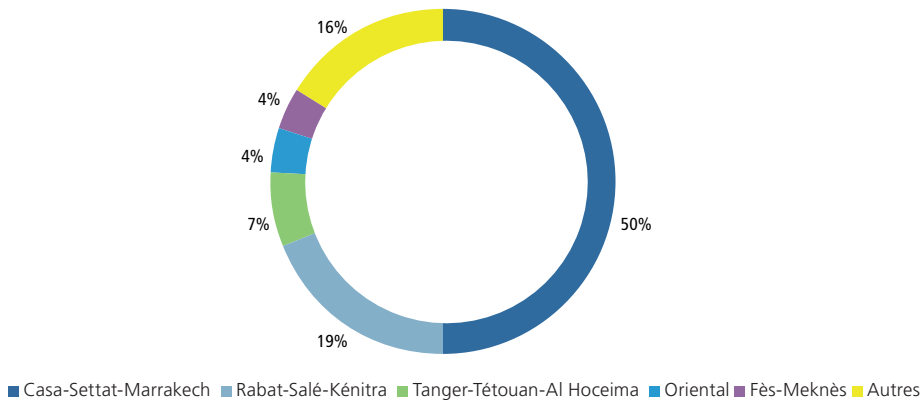
Sur les réclamations traitées par la Direction de la Supervision Bancaire, les doléances portant sur le fonctionnement de comptes ont représenté près de 41% du total, dont 43% concernent la clôture de comptes. Les réclamations portant sur les conditions de crédit ont représenté 27% et celles portant sur les moyens de paiement, notamment l'utilisation des chèques, ont représenté 15%.

**Graphique n°133 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib (en %)**



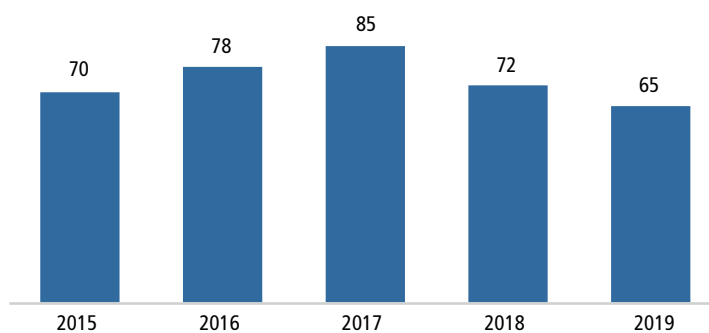
Plus de 95% des réclamations reçues en 2019 sont parvenues des personnes physiques contre 92% une année auparavant et la majorité des doléances continuent de provenir de plaignants basés dans la région de Casablanca, soit 50% contre 43% en 2018.

**Graphique n°134 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédits reçues - Année 2019**



Près de 65% des réclamations ont été clôturées en faveur des plaignants, contre 72% en 2018.

**Graphique n° 135 : Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib des clients des établissements de crédit (en %)**





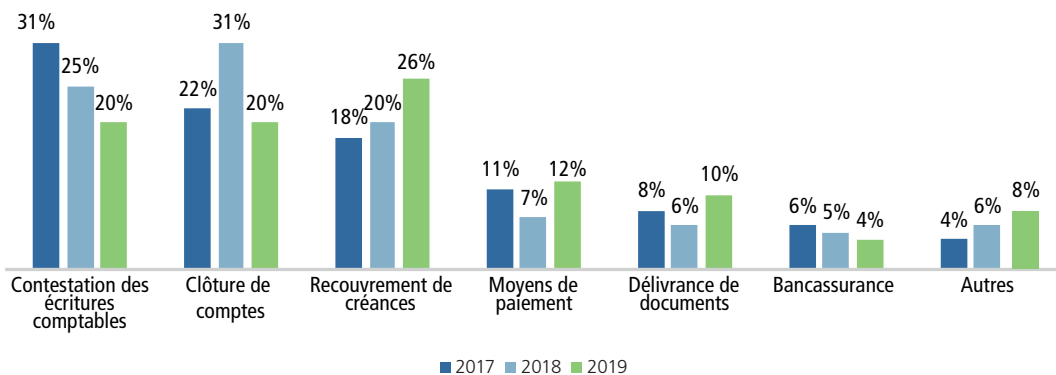
### 3 - Activité de la médiation bancaire

En 2019, le CMMB a reçu 1.458 dossiers complets pour des montants de litige correspondant à près de 180,4 millions de dirhams. Sur ce total, 645 dossiers ont été résolus avec succès, soit 44%. 315 dossiers n'ont pas abouti à un accord transactionnel de médiation, soit 22%. 232 sont en attente de réponse des établissements de crédit, soit 16% et 175 dossiers sont en cours de traitement.

Selon leur typologie, les litiges reçus portent principalement sur le recouvrement des créances (26%), les contestations des écritures comptables (20%), la clôture des comptes (20%), les moyens de paiement (12%), la délivrance des documents (10%) et la bancassurance (4%).

Les demandes de médiation bancaire sont principalement formulées par des clients personnes physiques (93%) et concernent à hauteur de 87% des opérations avec les banques et 12% avec les sociétés de financement. Près de 58% des plaignants sont situés dans la région de Casablanca.

Graphique n° 136 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2019



## V - Accompagnement de la digitalisation des services financiers

Bank Al-Maghrib a inscrit parmi ses orientations stratégiques 2019-2023 la promotion de la digitalisation des services financiers au vu de ses impacts positifs sur l'accès à ces services et sur leur usage. Dans ce cadre, la Banque a mené courant le mois de mars 2019 une enquête auprès des banques sur la transformation digitale et les innovations technologiques. Cette enquête a permis de dresser un état des lieux et d'identifier les principaux enjeux pour le secteur bancaire et sa supervision. Il en ressort que les banques ont engagé leur transformation digitale, avec la création de structures organisationnelles dédiées et l'ouverture de plus en plus sur l'écosystème des fintechs, et se sont engagées dans l'adaptation de leurs systèmes d'information pour une digitalisation de l'interface clients ainsi que des process et une organisation internes plus efficaces.

Les résultats de cette étude ont aussi permis de faire ressortir la perception des banques quant aux impacts du digital sur les services financiers, le degré de maturité des innovations technologiques, les projets et chantiers en cours ou prévus par les acteurs ainsi que les risques associés et les attentes au plan réglementaire.

Ces éléments ont permis à la Banque d'identifier les priorités quant aux actions à mener dans ce cadre notamment au plan réglementaire. Ces priorités ont porté spécifiquement sur l'encadrement de l'ouverture de comptes à distance, le recours au Cloud et le renforcement de la cyber résilience. Elles impliquent également la contribution de la Banque Centrale, aux côtés des autorités et des parties prenantes, à la mise en place d'un écosystème d'identification et d'authentification des usagers des services financiers, à l'amélioration du cadre opérationnel de signature électronique ainsi qu'au développement d'un écosystème Fintech national.

A ce titre, une veille et des échanges d'expériences avec d'autres régulateurs bancaires ont été menés pour appréhender les options retenues à l'international et celles envisageables dans le cas marocain. Des études et benchmarks ont également été effectués en relation avec le sujet de l'ouverture de compte à distance aux plans réglementaire et opérationnel et d'implications en matière de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

S'agissant du recours au Cloud, une étude a été menée auprès des banques pour s'enquérir des enjeux, opportunités et des risques de son usage au niveau du secteur bancaire.

Bank Al-Maghrib a également contribué au projet initié par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) visant la revue de la loi portant sur l'échange de données électroniques.

Aussi, un dialogue a été institué avec les parties prenantes de l'écosystème digital national notamment avec l'Agence du Développement Digital, la DGSSI et la CNDP à l'effet d'identifier des axes de collaboration et de promouvoir les pré-requis nécessaires à une digitalisation de l'économie nationale.

## **VI - Travaux en matière de renforcement des dispositifs de soutien aux TPME et micro-entreprises**

### **1 - Deuxième rencontre tripartite Bank Al-Maghrib/ Groupement Professionnel des Banques du Maroc/ Confédération Générale des Entreprises du Maroc, portant sur le financement de l'économie**

En avril 2019, Bank Al-Maghrib a organisé la 2<sup>ème</sup> édition de la rencontre tripartite avec le GPBM et la CGEM portant sur le « Financement des entreprises : bilan et perspectives ». Cette

édition intervient après la 1<sup>ère</sup> rencontre tenue en 2016 sous le thème « Comment renforcer la compréhension entre les banques et l'entreprise ». L'objectif a été de faire le bilan des engagements pris à l'issue de la première édition à l'effet d'améliorer le financement et l'accompagnement des entreprises et proposer de nouvelles mesures.

Les principales recommandations issues de cette rencontre, soumises au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, ont visé à :

- enrayer la problématique des délais de paiement qui handicape l'économie marocaine et réduire le crédit interentreprises qui atteint des encours considérables ;
- accroître davantage l'impact du système de garantie publique des crédits par des moyens institutionnels et financiers renforcés pour favoriser un déploiement optimal de sa nouvelle offre ;
- mettre en place une approche coordonnée et fédératrice des dispositifs de promotion, d'information, d'accompagnement, de soutien et d'appui au financement de la TPME, développés notamment par Maroc PME, la Caisse Centrale de Garantie et les Centres Régionaux d'Investissement à l'effet de dynamiser le tissu d'entreprises ;
- encourager les entreprises et les donneurs d'ordre à utiliser davantage les mécanismes de financement alternatifs, notamment le Factoring et le Confirming ;
- créer un fonds public de restructuration des entreprises pour favoriser le traitement de leurs difficultés conjoncturelles, par voie de recapitalisation et/ou de restructuration financière, afin de préserver l'outil industriel national et les emplois, minimiser les coûts économiques et sociaux et alléger les emplois improductifs au niveau des bilans bancaires.

## **2 - Programme spécial d'appui au financement des entreprises « PIAFE »**

Les actions visant la promotion du financement de la TPE ont connu un nouvel élan et une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes suite au discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du 11 octobre 2019, exhortant le secteur bancaire à une implication positive plus vigoureuse dans la dynamique de développement que connaît notre pays.

En exécution des hautes orientations Royales, la Banque s'est pleinement engagée, aux côtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, dans l'élaboration d'un programme dédié à l'appui et au financement de l'entrepreneuriat. A ce titre, un fonds doté d'une enveloppe initiale de 6 milliards de dirhams, sur une durée de 3 ans, a été mis en place par l'Etat et le secteur bancaire. Les ressources de ce fonds ont été renforcées de 2 milliards supplémentaires octroyés par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et dédiés au financement des activités économiques dans le monde rural. La gestion de ce fonds a été confiée à la Caisse Centrale de Garantie.

Dans ce cadre, une offre de financement dénommée « Intelaka », à des conditions très avantageuses, destinée à soutenir la création d'entreprises a été mise en place, ciblant les porteurs de projets d'auto emploi et d'insertion professionnelle, les jeunes entreprises, et les activités des TPME exportatrices vers l'Afrique. Cette offre de financement est destinée à couvrir les besoins d'investissement et d'exploitation des porteurs de projet éligibles. Elle fait l'objet d'une garantie par le fonds d'appui au financement de l'entreprise.

A ce titre, Bank Al-Maghrib a mis au point un nouveau mécanisme de refinancement illimité, à un taux préférentiel de 1,25%, de tous les crédits bancaires octroyés à travers ce programme, qu'il s'agisse de crédits d'investissement ou d'exploitation. Elle a également assoupli, à titre d'incitation, les exigences prudentielles en fonds propres applicables aux banques et couvrant les crédits octroyés aux TPE.

Parallèlement, la Banque s'est mobilisée aux côtés du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Finances, du secteur bancaire et d'autres partenaires publics et privés à l'effet de préparer les contours d'une offre d'accompagnement au plan régional pour aider les entrepreneurs à créer leur entreprise, à les pérenniser et leur faciliter l'accès au financement.

Par ailleurs, une convention de partenariat a également été conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Barid Bank relative à l'inclusion financière des populations rurales en vue d'accompagner l'éclosion et le développement du tissu entrepreneurial en milieu rural. Cet accord consacre une collaboration entre les deux banques publiques selon trois axes : la couverture territoriale, l'appui à l'inclusion financière et le financement spécifique de la très petite et moyenne entreprise.

## VII - Promotion d'une finance verte et durable

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique quinquennal 2019-2023, Bank Al-Maghrib a de nouveau inscrit la finance verte dans le cadre de ses priorités stratégiques, traduisant son engagement de soutenir davantage le développement d'une finance durable et d'accélérer les efforts du secteur bancaire pour le financement d'une économie décarbonée et soutenable. Dans ce cadre, elle a entrepris un programme d'actions s'appuyant sur des composantes de renforcement de capacités, de promotion du dialogue et de la coopération ainsi que des composantes techniques et réglementaires.

Ainsi, Bank Al-Maghrib a mis en place, cette année, au plan organisationnel, un service dédié à la finance verte au sein de la Direction de la Supervision Bancaire ainsi qu'une Task-force interne composée de spécialistes de la réglementation prudentielle et du contrôle bancaire.

Elle a ainsi continué à œuvrer pour renforcer la prise de conscience des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement par les parties prenantes nationales et s'est engagée dans la voie d'une harmonisation des bonnes pratiques en la matière à l'échelle internationale.

Bank Al-Maghrib a contribué pleinement cette année aux travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), en tant que membre de son comité de pilotage et membre des trois groupes techniques portant sur les pratiques de supervision microprudentielle des risques liés à l'environnement, la dimension macroéconomique de ces risques et le rôle des banques centrales dans la promotion de la finance verte.

Elle a ainsi relayé les travaux de ce réseau auprès des Banques centrales africaines. La Banque a exprimé, en juin 2019, son soutien aux principes de transparence sur les risques financiers liés au climat édictés par la Task force sur la transparence des risques financiers liés au climat (TCFD) relevant du Financial Stability Board (FSB).

Dans le cadre de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la feuille de route nationale relative à la finance durable du secteur financier, Bank Al-Maghrib a poursuivi le dialogue avec les banques en inscrivant systématiquement ce point à l'ordre du jour des réunions périodiques avec le GPBM.

Sur le plan réglementaire, Bank Al-Maghrib a élaboré un projet de Directive énonçant les principes à mettre en œuvre par les établissements de crédit pour appréhender et gérer les risques financiers liés à l'environnement et au climat dans le cadre de la conduite de leurs activités.

#### **Encadré n°4 : Passage du Maroc au stade « avancé » en matière de développement de la finance verte**

Les initiatives prises par Bank Al-Maghrib couplées aux efforts entrepris par l'Autorité Marocaine des Marchés de capitaux (AMMC) ont permis au Maroc de passer du stade « développement » au stade « avancé » en matière de développement de la finance durable.

Ainsi, le rapport publié en octobre 2019 par le réseau international des banques durables (SBN), dont Bank Al-Maghrib est membre, a cité l'engagement de la Banque pour la mise en place de la feuille de route « finance climat » pour l'alignement du secteur bancaire marocain sur les objectifs de développement durable et les orientations de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux pour le développement des obligations durables, parmi les pratiques inspirantes en termes d'alignement stratégique et de promotion des produits financiers verts pour les membres du SBN. Ce réseau a également salué les efforts entrepris par la Banque pour l'édiction d'une directive relative à la gestion des risques financiers liés au climat.

## VIII - Concertation avec les associations professionnelles

Bank Al-Maghrib a organisé, en 2019, des rencontres avec les associations professionnelles des établissements de crédit et organismes assimilés pour faire le point sur la mise en œuvre des feuilles de route arrêtées dans le cadre de sa démarche de concertation et d'échange sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement les acteurs.

Les échanges avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc ont couvert plusieurs sujets en lien avec l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale et son impact sur l'évolution de l'activité bancaire, la réforme du régime de change, les réformes réglementaires en cours notamment celles portant sur le risque de crédit, le financement des TPME, l'Inclusion financière, les Systèmes et Moyens de paiement, la Finance digitale, la finance verte ainsi que les Relations Banques/clients. Les discussions ont porté en particulier sur le suivi de la mise en conformité du secteur par rapport aux recommandations de la mission d'évaluation du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, effectuée par le GAFIMOAN. Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, les échanges se sont focalisés sur la mise en œuvre des Directives Royales prononcées dans le discours de Sa Majesté du 11 octobre 2019.

Avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement, la concertation a porté notamment sur l'évolution de l'activité de crédit à la consommation et du crédit-bail, le devoir de vigilance, la mise en conformité au cadre légal de protection du consommateur ainsi que les pratiques commerciales au niveau du secteur.

Outre l'évolution de l'activité et des risques du secteur, les échanges avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit ont couvert la politique de tarification, l'évolution du cadre légal et réglementaire et le rôle du secteur dans la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière ainsi que les sujets de gouvernance et de devoir de vigilance.

Avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement, les échanges ont porté notamment sur l'évolution de l'activité du secteur, le suivi du démarrage des activités de paiement et sur les mesures de renforcement des dispositifs du devoir de vigilance.

## IX - Coopération internationale

Durant l'année 2019, la Banque a renforcé sa coopération avec les autres banques centrales et les institutions financières internationales à travers l'organisation, conjointement avec ces partenaires, d'événements et séminaires au Maroc, sa participation à des événements à l'étranger et les échanges d'expérience avec ses homologues.

Dans ce cadre, la Banque a co-organisé, avec le Fonds Monétaire International, la conférence régionale pour l'Afrique et le Moyen Orient sur la transformation digitale et la mise en œuvre du

Programme Fintech de Bali. Cet évènement a connu un niveau élevé de participants aussi bien des banques centrales que des institutions régionales et internationales et a permis d'échanger sur les aspects relatifs à la révolution technologique et ses implications sur le secteur financier ainsi que les défis qu'elle pose particulièrement pour les banques centrales.

En juin 2019, Bank Al-Maghrib a soutenu et pris part au séminaire international pour le verdissement du système financier africain co-organisé par Casablanca Finance City Authority (CFCA) et le Centre de recherche pour le développement de la finance verte de l'université chinoise de Tsinghua. Ce séminaire a couvert des sujets ayant trait notamment aux initiatives et partenariats internationaux en faveur d'une finance durable en Afrique, à l'engagement et aux avancées des pays africains en matière de finance verte et à l'importance d'un marché bancaire et obligataire vert pour l'Afrique.

Aussi, Bank Al-Maghrib et l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) ont organisé la conférence internationale sur la finance verte inclusive, en date du 30 octobre 2019. Cette conférence était l'occasion pour les régulateurs d'échanger autour de la contribution du secteur financier et de la finance inclusive à la lutte contre les effets du changement climatique. Cette conférence a réuni 40 pays issus de cinq continents et a couvert les politiques émergentes en matière de promotion de la finance verte inclusive et le rôle de ces politiques dans la contribution à l'action climatique mondiale à travers le partage des expériences des pays membres de l'AFI et des dernières avancées internationales à cet égard.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a participé à plusieurs événements et manifestations organisés par des organismes financiers internationaux et régionaux sur des sujets variés couvrant notamment la finance participative, la supervision bancaire et le système de garantie de dépôts.

Dans le domaine de la finance participative, Bank Al-Maghrib a participé à la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail de l'Islamic Financial Services Board (IFSB) et de l'association internationale des assureurs de dépôts (IADI) et a également pris part à l'assemblée Générale annuelle de l'organisation pour l'audit et la comptabilité des institutions financières islamiques (AAOIFI) tenue au Bahreïn.

Dans le domaine prudentiel, Bank Al-Maghrib a participé, en juin 2019 au Caire, à la conférence de la communauté des superviseurs bancaires africains, relevant de l'Association des Banques Centrales Africaines. Elle a également participé aux réunions semestrielles du comité des superviseurs arabes ainsi que des groupes de travail adossés au Fonds Monétaire Arabe. En octobre 2019, la Banque a également pris part à la réunion annuelle du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones. A l'issue de cette réunion, il a été convenu que Bank Al-Maghrib assure la présidence de ce groupe au cours des deux prochaines années 2020 et 2021.

Dans le domaine de la résolution bancaire, la Banque a participé à la 9<sup>ème</sup> conférence sur la résolution bancaire et la gestion de crises qui s'est tenue en septembre à Bâle et a pris part à la 58<sup>ème</sup> réunion du conseil exécutif de l'association internationale des systèmes de garantie des dépôts (IADI).

La coopération internationale s'est également renforcée à travers les échanges d'expériences avec les pairs. Dans ce sens, Bank Al-Maghrib a reçu en 2019 :

- Deux visites d'études de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La première délégation a été reçue dans le cadre de la préparation d'un exercice de simulation de crise dans la zone de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) et la deuxième visite a porté sur les différentes activités de la supervision bancaire.
- Une délégation de la Banque Centrale de la République de Guinée pour une visite d'étude consacrée au reporting réglementaire des établissements de crédit.
- Une délégation de la Banque Centrale de Qatar pour un workshop portant sur le « Takaful », organisé avec la participation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale.

## X - Moyens humains de la supervision bancaire

L'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi, à fin décembre 2019, à 103 agents. Près des deux tiers de cet effectif est en charge des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge des travaux de la réglementation et des études et 10% est affecté aux activités du support.

Environ 72 % de cet effectif est d'un âge inférieur à 45 ans, 59% d'une ancienneté de plus de 5 ans et la moitié sont de genre féminin. Les agents de la Direction de la Supervision Bancaire sont à 83% titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+5.

Bank Al-Maghrib attache, comme de tradition, une importance primordiale à la formation continue de ses agents et ce, dans un contexte marqué par une évolution permanente des réglementations bancaires nationales et internationales et des pratiques de supervision ainsi que l'émergence de nouvelles tendances et de nouveaux risques.

Au cours de l'année 2019, l'effort de formation est resté soutenu en vue notamment de renforcer les capacités des superviseurs. Près de 81% de l'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire a bénéficié au moins d'une formation. Le plan de formation a couvert, cette année, 126 actions portant notamment sur les domaines liés à la réglementation prudentielle, à la norme IFRS 9, aux risques de taux et gestion actif-passif, à la gestion des risques opérationnels et à la réglementation du marché de transfert de fonds. Un focus particulier a été porté sur les domaines de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme, la Finance Participative, la résolution bancaire et le traitement des difficultés des établissements de crédit ainsi que la finance durable et la finance digitale.

Un cycle de formation spécialement dédié aux superviseurs bancaires a été mis en place afin de consolider et d'enrichir les compétences opérationnelles des agents en charge notamment de la



surveillance et du contrôle des établissements de crédit, de la réglementation comptable et prudentielle, du traitement des demandes d'agrément, des études bancaires et de l'analyse des risques ou encore de la Résolution bancaire.

La Direction de la Supervision Bancaire a accueilli 25 stagiaires en 2019, dont 11 au titre de stages de fin d'études.

Dans le cadre de la préparation à la certification anti-corruption de la Banque, tous les agents de la Direction de la Supervision Bancaire ont bénéficié d'une formation sur la maîtrise des risques liés à la corruption et à l'éthique des affaires.

#### **Encadré n° 5 : Certification du système de management anti-corruption en 2019**

Dans le cadre du processus continu de renforcement de l'intégrité et de l'éthique de ses agents, la Banque s'est dotée d'un dispositif de lutte anti-corruption intégré et structuré. En octobre 2019, elle a obtenu la certification à la norme ISO 37001 de son Système de Management Anti-Corruption, pour l'ensemble de ses processus métier et support.

Le système de management anti-corruption est construit autour des principales composantes suivantes :

- Une politique anti-corruption, publiée en interne et en externe ;
- Un dispositif de gestion des risques spécifiques aux activités de la Banque ;
- Des actions continues de sensibilisation et de formation ;
- Un système d'alerte éthique ouvert au personnel et aux partenaires.

A travers ce système, Bank Al-Maghrib a également pour ambition de contribuer activement, aux côtés de l'ensemble des acteurs du secteur financier, à la dynamique de lutte anti-corruption et ce, dans le sillage de la stratégie nationale adoptée en la matière.

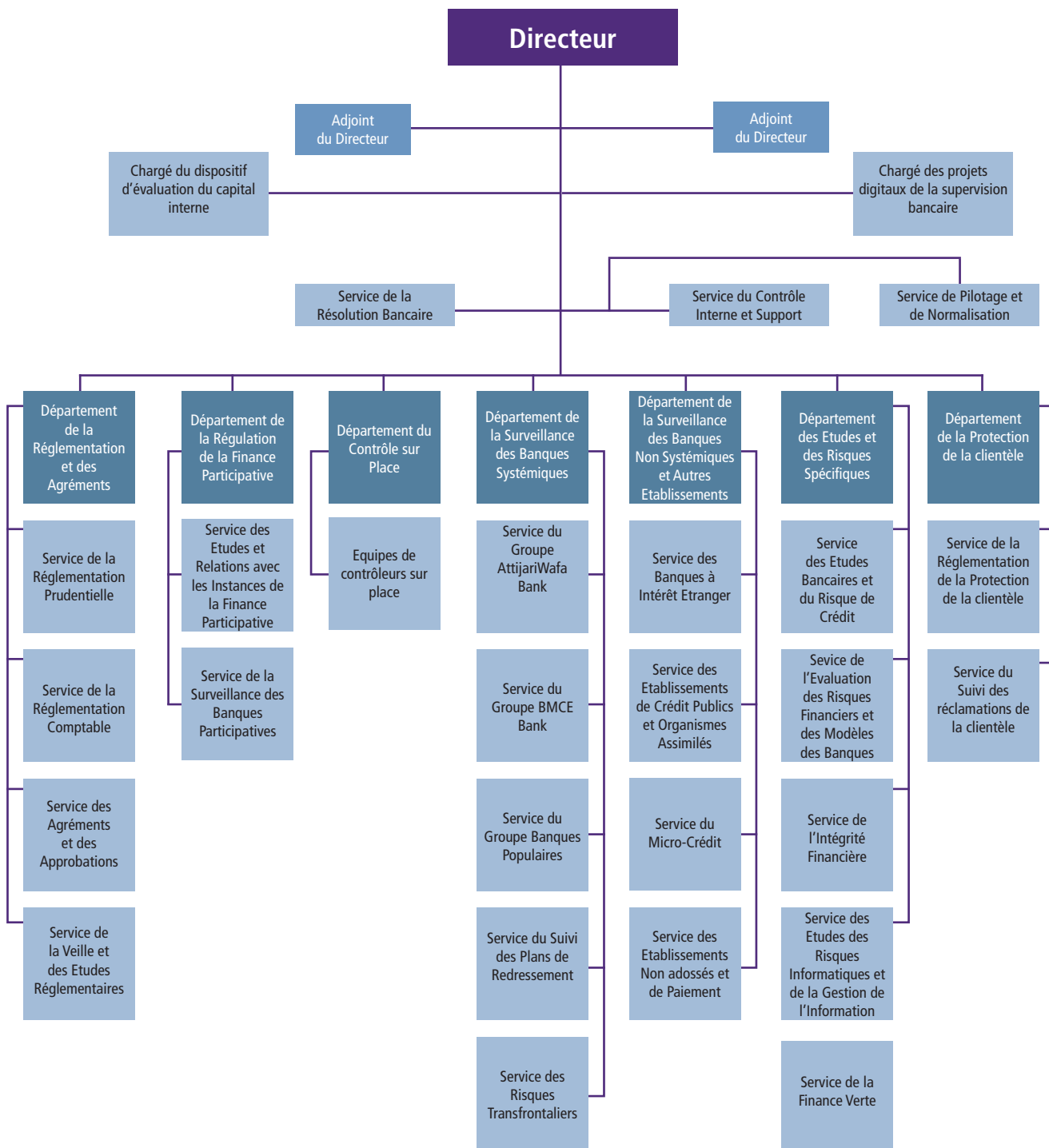
بنك المغرب

## ANNEXES

بنك المغرب  
بنك المغرب

بنك المغرب

## Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



## Liste des établissements de crédit agréés – Décembre 2019

### Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWafa BANK	2, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerkoutni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerkoutni – Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTE-RIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II – 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies – Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II – Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-MEKNES	Avenue des FAR, B.P 276 – Ville Nouvelle - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V – Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi – Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira – Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUIJDA	Boulevard Derfoufi – Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT - KENITRA	3, Avenue de Tripoli – Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V – Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	2, Avenue d'Alger – Rabat
CFG BANK	5-7, Rue Ibnou Toufail – Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I – Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II – Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V – Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil – Hay Ryad Rabat
MEDIAFINANCE	27, Boulevard Moulay Youssef, 20060
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES « SGMB »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti – Casablanca
BANCOSABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12ème étage - Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCE-LONA « CAIXA BANK S.A»	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « CAIXA BANK S.A »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca

### Banques et fenêtres participatives

Dénomination sociale	Adresse du siège social
UMNIA BANK	397, Route El Jamia - Casablanca
BANK AL YOUSR	162, angle Boulevard Anfa et rue Molière
BANK ASSAFA	4, rue Sanaa - Casablanca
AL AKHDAR BANK	Angle Avenue Alger et rue d'Oran, Hassan - Rabat
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA	157, Avenue Hassan II - Casablanca
ARREDA	48-58, Boulevard Mohamed V – Casablanca
NAJMAH	26, Place des Nations Unies – Casablanca
DAR AL-AMANE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SANAD TAMWIL	Centre d'affaires, Bd Ar Ryad - Hay Ryad - Rabat

## Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktouni - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid – Aïn Sebaa - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CRE-DIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CRE-DIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « CREDIT EQDOM »	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
AXA CREDIT	122, Avenue Moulay Hassan 1 <sup>er</sup> - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CON-SOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

## Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

## Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef – Résidence Adriana 1 <sup>er</sup> étage – CP. 20060 Casablanca

## Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II, Lot N°3, Route de Nouaceur – Sidi Maarouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING	48-58 boulevard Mohammed Zerktoni – Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen -Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef-Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca
CAM LEASING	1, Place Bandoeng - Casablanca

## Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

## Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVE-LOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil-Rabat



## Annexe 3

**Liste des Banques offshore**

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER – BANQUE OFFSHORE (B.I.T B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone franche de Tanger, Route de Rabat - Tanger
SOCIETE GENERALE BANQUE OFFSHORE	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCESSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCUR-SALE O.S BMCE)	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513 - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Lot 45D Zone Franche d'exportation, Route de Rabat – Tanger

## Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AMANA MICROFINANCE	40,Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
ASSOCIATION AL KARAMA POUR LE MICRO-CREDIT (AL KARAMA)	38 Boulevard Abdelmounen Appt 23 4 <sup>ème</sup> étage Has-san RABAT
ASSOCIATION ISMAILIA POUR LE MICRO-CREDIT (AIMC)	115, Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
ATTADAMOUNE « ASSOCIATION MAROCAINE DE SOLIDARITE SANS FRONTIERES »	1,Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1 <sup>er</sup> étage FES
ASSOCIATION MAROCAINE OUED SEROU POUR LE MICRO-CREDIT (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-El Kbab KHENIFRA
ATIL MICRO-CREDIT – IZDIHAR MICROFINANCE	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca-1 <sup>er</sup> Etage N° 1 TETOUAN
MICROFINANCE FONDATION BANQUE POPULAIRE POUR LE MICRO-CREDIT « FBPMC »	3,Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
FONDATION ARDI » MICRO-CREDIT	Avenue hassan 2 , Hay Ibn sina, rue Iran-Témara Centre
FONDAITON MICRO CREDIT DU NORD	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appa. N° 34 TANGER
FONDATION AL BARAKA	Immeuble Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
BAB RIZK JAMEEL	82, rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen - Casa-blanca
INSITUATION MAROCAINE D'APPUI A LA MICRO-ENTREPRISE (INMAA)	Angle Rue Maamora et Rue Reine Elizabeth II, Im-meuble A 2 <sup>ème</sup> etage apprt 2 - Kenitra

## Annexe 5

**Liste des établissements de paiement**

Dénomination sociale	Adresse
CENTRE MONETIQUE INTERBAN-CAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid -20050 Casablanca
NAPS SA	16, Abdelhak Ben Mahyou, Palmier – Casablanca
WAFI CASH	15, Rue Driss Lahrizi – Casablanca
CASH PLUS	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux- Casablanca
MAROC TRAITEMENT DE TRANSAC-TIONS "M2T"	Immeuble Espace Perla, La Colline, Sidi maarouf, lot n°22 - Casablanca
BARID CASH	202, Boulevard Roudani - Casablanca
WANA MONEY	Lotissement colline 2, Sidi Maarouf - Casablanca
MAYMOUNA SERVICES FINANCIERS	Immeuble Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
EUROSOL	Résidence Ahssan Dar, Appart 3 et 4, Av Hassan II Rabat
DAMANE CASH	18, Angle Boulevard Lalla Yacout et Rue Mohammed Belloul (ex Pe-goud) - Casablanca
MEA FINANCES SERVICES	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui. 6ème étage - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg – Casablanca
MONEYON MAROC	52, Boulevard Zerktouni Espace Erreada - Casablanca
MT CASH IAM	Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat
ORANGE MONEY MAROC	Lotissement la colline, Immeuble les 4 temps, 6ème étage, Sidi Maârouf, Casablanca
FAST PAYMENT SA	3, Rue Berne, Angle Zerktouni -- Casablanca
DIGIFI	Lotissement Attawfik, Rue 1 et 3 Californie, Sidi Maârouf - Casablanca
LANA CASH	187 Avenue Hassan II - Casablanca
SOGEPAIEMENT	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

**Autres établissements**

Dénomination sociale	Adresse
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
CAISSE CENTRALE DE GARANTIE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

### Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Banques</b>	19	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger (*)	7	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5	5
Banques participatives				5	5	5
Sociétés de financement	34	34	33	32	28	27
Sociétés de crédit à la consommation	16	16	15	14	12	12
Sociétés de crédit-bail	6	6	6	6	7	7
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2	1
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	3	3	3	3	0	0
Autres sociétés	3	3	3	3	3	3
Banques offshore	6	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	13	13	13	13	13	12
Etablissements de paiement	10	10	10	9	13	19
Autres établissements (**)	2	2	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>83</b>	<b>86</b>	<b>86</b>	<b>90</b>

(\*) dont 3 dotées d'une fenêtre participative

(\*\*) dont 1 doté d'une fenêtre de garantie participative

### Évolution des emplois des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>180 290</b>	<b>182 171</b>	<b>185 255</b>	<b>1,7</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>744 578</b>	<b>798 042</b>	<b>839 137</b>	<b>5,1</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>274 187</b>	<b>281 063</b>	<b>308 068</b>	<b>9,6</b>
dont Bons du Trésor	139 203	147 111	161 103	9,5
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>35 377</b>	<b>38 411</b>	<b>40 606</b>	<b>5,7</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>36 661</b>	<b>41 429</b>	<b>41 569</b>	<b>0,3</b>
<b>Total-actif</b>	<b>1 271 093</b>	<b>1 341 116</b>	<b>1 414 634</b>	<b>5,5</b>

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

## Annexe 8

## Evolution des ressources des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>100 199</b>	<b>130 243</b>	<b>138 016</b>	<b>6</b>
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>901 412</b>	<b>927 808</b>	<b>954 541</b>	<b>2,9</b>
<b>Dettes obligataires</b>	<b>99 354</b>	<b>105 412</b>	<b>122 470</b>	<b>16,2</b>
- Titres de créance émis	57 875	61 738	74 857	21,3
- Dettes subordonnées	41 479	43 675	47 612	9
<b>Fonds propres</b>	<b>115 428</b>	<b>121 303</b>	<b>134 082</b>	<b>10,5</b>
<b>Résultat net</b>	<b>10 830</b>	<b>11 147</b>	<b>12 041</b>	<b>8</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>43 870</b>	<b>45 203</b>	<b>53 484</b>	<b>18,3</b>
<b>Total-passif</b>	<b>1 271 093</b>	<b>1 341 116</b>	<b>1 414 634</b>	<b>5,5</b>

## Annexe 9

## Evolution du portefeuille-titres des banques

Montant brut en millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
<b>Titres de transaction</b>	<b>146 991</b>	<b>157 817</b>	<b>173 575</b>	<b>10,0</b>
<b>Titres de placement</b>	<b>53 367</b>	<b>40 591</b>	<b>46 973</b>	<b>15,7</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>28 339</b>	<b>32 216</b>	<b>34 493</b>	<b>7,1</b>
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>46 742</b>	<b>51 620</b>	<b>55 301</b>	<b>7,1</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>	<b>275 439</b>	<b>282 244</b>	<b>310 341</b>	<b>10,0</b>

### Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 035	1 217	18
Créances sur la clientèle	4 472	9 130	>100
Certificats de Sukuk	380	309	-19
Valeurs immobilisées	298	325	9
Autres actifs	876	1 170	33
dont biens acquis dans le cadre de financements participatifs	431	417	-3
<b>Total-actif</b>	<b>7 061</b>	<b>12 151</b>	<b>72</b>

### Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives

en millions de dirhams

	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	431	1 212	>100
Dépôts de la clientèle	1 665	3 096	86
Dépôts d'investissement reçus	0	363	-
Wakala Bil Istithmar	1 262	2 420	92
Fonds propres	2 226	2 267	2
Résultat net	-377	-419	-11
Autres passifs	1 854	3 212	73
dont marges constatées d'avance	1 347	2 582	92
<b>Total-passif</b>	<b>7 061</b>	<b>12 151</b>	<b>72</b>

## Annexe 12

## Evolution des emplois des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2017	2017 retraité	2018	2019	Variation 2018/2019 (en %)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 224	5 918	4 885	4 586	-6,1
Créances sur la clientèle	99 002	98 974	104 760	110 540	5,5
Portefeuille-titres	1 699	1 429	1 308	1 312	0,3
Valeurs immobilisées	1 384	1 045	1 319	1 332	1
Autres actifs	4 558	4 373	4 892	4 744	-3,0
<b>Total-actif</b>	<b>112 867</b>	<b>111 739</b>	<b>117 164</b>	<b>122 514</b>	<b>4,6</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

## Annexe 13

## Evolution des ressources des sociétés de financement

en millions de dirhams

	2017	2017 retraité	2018	2019	Variation 2018/2019 (en %)
Dettes envers les établissements de crédit	62 656	62 367	62 491	59 419	-4,9
Dettes envers la clientèle	10 958	10 931	12 474	12 338	-1,1
Titres de créances émis	17 336	17 336	19 817	26 405	33,2
Fonds propres	10 713	10 343	10 902	11 243	3,1
Résultat net	1 666	1 478	1 445	1 540	6,6
Autres passifs	9 538	9 284	10 035	11 569	15,3
<b>Total-passif</b>	<b>112 867</b>	<b>111 739</b>	<b>117 164</b>	<b>122 514</b>	<b>4,6</b>

### Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	616	774	712	-8,0
<b>Créances sur la clientèle</b>	45 726	49 532	53 202	7,4
dont Opérations de location avec option d'achat	15 804	18 331	18 973	3,5
<b>Portefeuille-titres</b>	17	229	431	88,1
<b>Valeurs immobilisées</b>	675	889	906	1,7
<b>Autres actifs</b>	3 319	3 740	3 309	-11,5
<b>Total-actif</b>	<b>50 353</b>	<b>55 164</b>	<b>58 560</b>	<b>6,2</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

### Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

en millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	19 073	19 138	18 163	-5,1
<b>Dettes envers la clientèle</b>	8 580	10 152	9 780	-3,7
<b>Titres de créance émis</b>	11 117	13 391	16 835	25,7
<b>Fonds propres</b>	5 883	6 128	6 256	2,1
<b>Résultat net</b>	923	901	953	5,8
<b>Autres passifs</b>	4 777	5 454	6 573	20,5
<b>Total-passif</b>	<b>50 353</b>	<b>55 164</b>	<b>58 560</b>	<b>6,2</b>



## Annexe 16

## Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en %)
Immobilisations en crédit-bail	46 380	48 254	50 311	4,3
Autres créances sur la clientèle	223	318	272	-14,6
Portefeuille-titres	268	18	18	3,1
Autres actifs	1 074	1 181	1 453	23,0
<b>Total-actif</b>	<b>47 945</b>	<b>49 772</b>	<b>52 054</b>	<b>4,6</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

## Annexe 17

## Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

en millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en %)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35 161	36 142	34 518	-4,5
Dettes envers la clientèle	522	583	673	15,4
Titres de créance émis	5 710	5 926	9 078	53,2
Fonds propres	3 176	3 411	3 564	6,3
Résultat net	384	401	377	-7,8
Autres passifs	2 992	3 309	3 844	16,8
<b>Total-passif</b>	<b>47 945</b>	<b>49 772</b>	<b>52 054</b>	<b>4,6</b>

### Evolution des emplois des banques offshore

En millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 524	18 649	20 244	8,6
Créances sur la clientèle	18 536	18 263	17 887	-2,1
Portefeuille-titres	2 901	2 970	3 345	12,6
Autres actifs	696	537	813	51,9
<b>Total-actif</b>	<b>42 657</b>	<b>40 419</b>	<b>42 289</b>	<b>4,6</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

### Evolution des ressources des banques offshore

en millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	34 619	32 450	31 916	-1,6
Dépôts de la clientèle	6 500	6 389	8 765	37,2
Fonds propres comptables	641	553	597	7,8
Autres passifs	897	1 027	1 011	-1,5
<b>Total passif</b>	<b>42 657</b>	<b>40 419</b>	<b>42 289</b>	<b>4,6</b>

## Annexe 20

## Evolution des emplois des associations de micro-crédit

En millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en %)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	655	806	376	-53,3
<b>Créances sur la clientèle</b>	6 437	6 608	7 245	9,6
<b>Valeurs immobilisées</b>	251	231	237	2,6
<b>Autres actifs</b>	227	271	291	7,4
<b>Total-actif</b>	7 570	7 916	8 149	2,9

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

## Annexe 21

## Evolution des ressources des associations de micro-crédit

en millions de dirhams

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019 (en %)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	3 938	4 088	4 326	5,8
<b>Fonds propres et assimilés</b>	2 780	2 846	2 733	-4
<b>Autres passifs</b>	852	982	1 090	11
<b>Total-passif</b>	7 570	7 916	8 149	2,9

## Evolution des emplois des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2017	1 <sup>er</sup> janv.18 1 <sup>ère</sup> application de la norme IFRS9	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	154 103	177 686	170 288	184 049	8
Actifs financiers disponibles à la vente	129 241				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 496	102 061	100 664	115 234	14
Prêts et créances sur la clientèle	974 746	959 272	1 036 718	1 104 341	7
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	111 699	111 468	111 351	111 898	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	47 352				
Titres au coût amorti	2 661	62 006	63 213	71 747	14
Autres actifs	167 868	172 853	190 811	205 665	8
<b>Total</b>	<b>1 597 166</b>	<b>1 585 345</b>	<b>1 673 044</b>	<b>1 792 935</b>	<b>7,2</b>

## Evolution des ressources des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2017	janv-18	2018	2019	Variation 2018/2019 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 560	2 566	553	875	58,2
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	146 729	146 729	172 079	174 836	1,6
Dettes envers la clientèle	1 089 684	1 089 684	1 127 636	1 185 803	5,2
Titres de créance émis	59 172	59 172	71 751	88 955	24,0
Capitaux propres-part du Groupe	132 052	121 363	130 393	146 599	12,4
dont Résultat net	13 363	3 512	13 910	14 292	2,7
Autres passifs	166 969	165 830	170 633	195 867	14,8
<b>Total-passif</b>	<b>1 597 166</b>	<b>1 585 345</b>	<b>1 673 044</b>	<b>1 792 935</b>	<b>7,2</b>

## Bilan cumulé des banques – Activité Maroc

### Au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	41 880 882	39 168 367
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	157 306 876	163 249 885
. A vue	26 880 102	33 179 387
. A terme	130 426 774	130 070 498
<b>Créances sur la clientèle</b>	766 748 398	808 568 276
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	233 094 032	247 194 322
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	204 721 215	213 502 090
. Crédits et financements participatifs immobiliers	261 696 731	269 338 732
. Autres crédits et financements participatifs	67 236 420	78 533 132
<b>Créances acquises par affacturage</b>	31 293 319	32 113 500
<b>Titres de transaction et de placement</b>	199 287 620	220 604 067
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	118 428 153	130 010 485
. Autres titres de créance	16 918 069	20 734 552
. Certificats de Sukuks	334 291	247 206
. <b>Titres de propriété</b>	63 607 107	69 611 824
<b>Autres actifs</b>	23 249 902	21 433 955
Titres d'investissement	32 200 771	34 480 423
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	28 682 974	31 092 776
. <b>Autres titres de créance</b>	3 517 797	3 387 647
. <b>Certificats de Sukuks</b>		
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	49 574 290	53 140 237
<b>Participation dans les entreprises liées</b>	39 236 623	45 717 644
<b>Autres titres de participation et emplois assimilés</b>	6 275 907	7 422 593
<b>Titres de Moudaraba et Moucharaka</b>		
<b>Créances subordonnées</b>	1 161 128	908 345
<b>Dépôts d'investissement placés</b>		360 000
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	2 078 587	2 686 667
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	1 365	1 275
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5 072 236	6 245 714
<b>Immobilisations corporelles</b>	31 260 431	31 673 645
<b>Total de l'Actif</b>	<b>1 341 115 805</b>	<b>1 414 634 356</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>88</b>	<b>16</b>
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	<b>130 242 855</b>	<b>138 016 243</b>
. A vue	13 622 119	15 734 589
. A terme	116 620 736	122 281 654
Dépôts de la clientèle	<b>927 807 733</b>	<b>954 540 796</b>
. Comptes à vue créditeurs	566 333 922	598 726 209
. Comptes d'épargne	158 759 868	166 025 547
. Dépôts à terme	169 723 274	159 061 093
. Autres comptes créditeurs	32 990 669	30 727 947
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		1
Titres de créance émis	61 737 706	74 857 366
. Titres de créance négociables	53 473 562	65 245 676
. Emprunts obligataires	7 662 179	9 240 509
. Autres titres de créance émis	<b>601 965</b>	<b>371 181</b>
Autres passifs	<b>30 176 879</b>	<b>37 188 585</b>
Provisions pour risques et charges	15 025 681	<b>16 295 351</b>
Provisions réglementées	1	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	<b>3 227 708</b>	<b>3 380 329</b>
Dettes subordonnées	<b>43 674 743</b>	<b>47 612 387</b>
Dépôts d'investissement reçus		
Ecart de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	<b>89 846 820</b>	<b>98 870 303</b>
Capital	<b>25 537 592</b>	<b>27 199 629</b>
Actionnaires. Capital non versé (-)	-48 000	-48 000
Report à nouveau (+/-)	<b>3 031 720</b>	<b>5 063 226</b>
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-293 156	-383 377
Résultat net de l'exercice (+/-)	<b>11 147 015</b>	<b>12 041 082</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>1 341 115 805</b>	<b>1 414 634 356</b>

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2018	31/12/2019
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>306 817 471</b>	<b>305 564 810</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 869 546	4 602 407
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	139 514 000	147 982 095
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	51 505 271	42 852 720
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	103 633 340	103 416 019
Titres achetés à réméré	4 071 378	3 876 444
Autres titres à livrer	4 223 936	2 835 125
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>90 324 465</b>	<b>84 609 715</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 476 358	3 288 819
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	66 550 273	54 387 827
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	20 122 285	25 012 408
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	175 549	1 920 661
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir		

## Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc

### Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

	31/12/2018	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	47 195 699	48 033 385
- Intérêts et charges assimilées	14 982 709	15 609 436
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>32 212 990</b>	<b>32 423 949</b>
+ Produits sur financements participatifs		
- Charges sur financements participatifs		
<b>Marge sur financements participatifs</b>		
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	517 104	673 302
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	471 444	619 568
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>45 660</b>	<b>53 734</b>
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	196	199
- Charges sur immobilisations données en Ijara	90	90
Résultat des opérations d'Ijara	106	109
+ Commissions perçues	8 172 881	8 675 819
<b>- Commissions servies</b>	<b>917 461</b>	<b>977 263</b>
Marge sur commissions	7 255 420	7 698 556
± Résultat des opérations sur titres de transaction	3 429 657	5 588 133
<b>± Résultat des opérations sur titres de placement</b>	<b>254 652</b>	<b>223 893</b>
± Résultat des opérations de change	2 665 234	2 862 917
± Résultat des opérations sur produits dérivés	12 886	-260 681
Résultat des opérations de marché	6 362 429	8 414 262
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
<b>+ Divers autres produits bancaires</b>	<b>3 935 715</b>	<b>3 791 389</b>
- Diverses autres charges bancaires	2 600 397	2 854 090
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT		
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>47 211 817</b>	<b>49 527 996</b>
<b>± Résultat des opérations sur immobilisations financières</b>	<b>-135 446</b>	<b>-90 042</b>
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	878 892	1 289 541
- Autres charges d'exploitation non bancaire	192 486	424 226
- Charges générales d'exploitation	23 919 156	24 843 419
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	23 843 621	25 459 850
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-5 574 792	-5 964 022
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-2 253 501	-1 233 080
RESULTAT COURANT	16 015 328	18 262 748
RESULTAT NON COURANT	186 293	-672 840
- Impôts sur les résultats	5 054 606	5 548 827
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>11 147 015</b>	<b>12 041 081</b>



## Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives

### Au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	825 966	1 114 531
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	303 095	264 058
. A vue	285 486	256 404
. A terme	17 609	7 654
<b>Créances sur la clientèle</b>	4 472 228	9 129 793
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	333 711	744 792
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	37 708	356 606
. Crédits et financements participatifs immobiliers	4 090 303	8 001 586
. Autres crédits et financements participatifs	10 506	26 809
<b>Créances acquises par affacturage</b>	0	0
<b>Titres de transaction et de placement</b>	379 515	268 718
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	379 515	268 718
. <b>Titres de propriété</b>	0	0
<b>Autres actifs</b>	782 050	1 007 725
Titres d'investissement	0	40 700
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. <b>Autres titres de créance</b>	0	0
. <b>Certificats de Sukuks</b>	0	40 700
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	0	0
<b>Participation dans les entreprises liées</b>	0	0
<b>Autres titres de participation et emplois assimilés</b>	0	0
<b>Titres de Moudaraba et Moucharaka</b>	0	0
<b>Créances subordonnées</b>	0	0
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	0	0
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	0	0
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	0	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	105 926	106 958
<b>Immobilisations corporelles</b>	192 419	218 284
<b>Total de l'Actif</b>	<b>7 061 199</b>	<b>12 150 766</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	0	0
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	431 128	1 211 601
. A vue	431 128	537 446
. A terme	0	674 155
<b>Dépôts de la clientèle</b>	1 663 347	3 095 691
. Comptes à vue créditeurs	1 548 065	2 557 090
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	115 282	538 601
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	77 260	107 562
<b>Titres de créance émis</b>	0	0
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
<b>Autres passifs</b>	1 771 728	3 090 802
<b>Provisions pour risques et charges</b>	5 532	13 700
<b>Provisions réglementées</b>	0	0
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	0	0
<b>Dettes subordonnées</b>	0	0
<b>Dépôts d'investissement reçus*</b>	1 261 535	2 783 297
<b>Ecarts de réévaluation</b>	0	0
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	0	0
<b>Capital</b>	2 590 000	2 935 000
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	-175 000	-49 000
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	-188 930	-618 600
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	0	0
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	-376 938	-419 287
<b>Total du Passif</b>	<b>7 061 199</b>	<b>12 150 488</b>

\*Incluant les montants de Wakala Bil Istithmar reçus

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2018	31/12/2019
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>96 905</b>	<b>686 994</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	96 905	686 994
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	0	0
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>240 000</b>	<b>450 000</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	240 000	450 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	0
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

## Etat des Soldes de gestion cumulé des banques et fenêtres participatives Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

	31/12/2018	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	0	0
- Intérêts et charges assimilées	3	0
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>
+ Produits sur financements participatifs	67 722	237 250
- Charges sur financements participatifs	100	793
<b>Marge sur financements participatifs</b>	<b>67 622</b>	<b>236 457</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	0	0
- Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0
Résultat des opérations d'Ijara	0	0
+ Commissions perçues	6 660	33 645
<b>- Commissions servies</b>	<b>725</b>	<b>2 711</b>
Marge sur commissions	5 935	30 934
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	1 503
<b>± Résultat des opérations sur titres de placement</b>	<b>-553</b>	<b>2 908</b>
± Résultat des opérations de change	89	1 191
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	-464	5 602
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
<b>+ Divers autres produits bancaires</b>	<b>4 872</b>	<b>8 199</b>
- Diverses autres charges bancaires	2 508	4 192
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-8 238	-75 041
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>67 216</b>	<b>201 959</b>
<b>± Résultat des opérations sur immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	16 894	5 485
- Autres charges d'exploitation non bancaire	2 740	10 189
- Charges générales d'exploitation	445 067	611 420
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-363 697	-414 165
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 146	-3 648
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-5 465	-8 168
RESULTAT COURANT	-370 308	-425 981
RESULTAT NON COURANT	-6 375	873
- Impôts sur les résultats	255	-5 821
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-376 938</b>	<b>-419 287</b>

## Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>252 770</b>	<b>124 471</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>4 884 543</b>	<b>4 585 843</b>
. A vue	1 613 275	1 498 357
. A terme	3 271 268	3 087 486
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>33 829 926</b>	<b>36 905 581</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	29 362 747	32 127 510
. Crédits à l'équipement	1 307 159	1 786 890
. Crédits immobiliers	1 710 914	1 504 571
. Autres crédits	1 449 106	1 486 610
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>4 344 063</b>	<b>4 351 460</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>1 037 818</b>	<b>1 053 660</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		0
. Autres titres de créance	200 172	400 171
. Titres de propriété	837 646	653 489
<b>Autres actifs</b>	<b>4 640 087</b>	<b>4 618 897</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>232 222</b>	<b>220 720</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	219 722	208 220
. Autres titres de créance	12 500	12 500
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>37 852</b>	<b>38 073</b>
<b>Créances subordonnées</b>		<b>0</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>66 585 592</b>	<b>69 283 097</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>693 071</b>	<b>712 020</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>625 607</b>	<b>619 933</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>117 163 551</b>	<b>122 513 755</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	<b>62 491 027</b>	<b>59 419 056</b>
. A vue	5 176 498	7 142 043
. A terme	57 314 529	52 277 013
Dépôts de la clientèle	<b>12 473 830</b>	<b>12 337 660</b>
. Comptes à vue créditeurs	1 034 941	1 071 904
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	187 609	314 673
. Autres comptes créditeurs	11 251 280	10 951 083
Titres de créance émis	<b>19 817 292</b>	<b>26 404 658</b>
. Titres de créance négociables	18 471 211	23 558 701
. Emprunts obligataires	1 319 093	2 814 512
. Autres titres de créance émis	26 988	31 445
Autres passifs	<b>8 213 593</b>	<b>9 487 564</b>
Provisions pour risques et charges	<b>591 167</b>	<b>665 971</b>
Provisions réglementées	<b>15 253</b>	<b>17 954</b>
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	<b>125 061</b>	<b>70 660</b>
Dettes subordonnées	<b>1 105 750</b>	<b>1 326 562</b>
Écarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	<b>5 170 475</b>	<b>5 274 676</b>
Capital	<b>3 722 604</b>	<b>3 760 605</b>
Actionnaires. Capital non versé (-)	<b>-25 000</b>	<b>0</b>
Report à nouveau (+/-)	<b>2 034 057</b>	<b>2 208 076</b>
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	<b>-16 571</b>	
Résultat net de l'exercice (+/-)	<b>1 445 013</b>	<b>1 540 313</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>117 163 551</b>	<b>122 513 755</b>

## Etat des Soldes de gestion des sociétés de financement Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

	31/12/2018	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	3 757 782	3 862 756
- Intérêts et charges assimilées	2 846 247	2 903 068
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>911 535</b>	<b>959 688</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	21 152 461	22 187 897
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	17 688 069	18 923 339
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>3 464 392</b>	<b>3 264 558</b>
+ Commissions perçues	1 266 488	1 373 157
- Commissions servies	138 926	144 829
<b>Marge sur commissions</b>	<b>1 127 562</b>	<b>1 228 328</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	11 352	18 589
± Résultat des opérations sur titres de placement	10 842	28 347
± Résultat des opérations de change	-2 167	270
± Résultat des opérations sur produits dérivés		0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>20 027</b>	<b>47 206</b>
+ Divers autres produits bancaires	147 247	241 732
- Diverses autres charges bancaires	3 934	13 403
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>5 666 829</b>	<b>5 728 109</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	13	13
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	44 745	49 030
- Autres charges d'exploitation non bancaire	3 529	5 844
- Charges générales d'exploitation	2 073 167	2 171 725
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 634 891</b>	<b>3 599 583</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 210 591	-968 190
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-41 024	-83 493
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2 383 276</b>	<b>2 547 900</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-35 910</b>	<b>-57 900</b>
- Impôts sur les résultats	902 353	949 686
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 445 013</b>	<b>1 540 314</b>

## Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>177 076</b>	<b>81 746</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	<b>774 011</b>	<b>712 116</b>
. A vue	752 504	685 312
. A terme	21 507	26 804
Créances sur la clientèle	<b>30 886 027</b>	<b>33 846 770</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	28 848 944	31 289 631
. Crédits à l'équipement	829 170	1 253 108
. Crédits immobiliers	12 364	12 486
. Autres crédits	1 195 549	1 291 545
Créances acquises par affacturage	<b>314 139</b>	<b>382 715</b>
Titres de transaction et de placement	<b>200 836</b>	<b>400 835</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		0
. Autres titres de créance	199 961	399 960
. Titres de propriété	875	875
Autres actifs	<b>3 562 578</b>	<b>3 227 432</b>
Titres d'investissement	12 500	<b>12 500</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		0
. Autres titres de créance	12 500	<b>12 500</b>
Titres de participation et emplois assimilés	<b>16 004</b>	<b>18 004</b>
Créances subordonnées		0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	<b>18 331 469</b>	<b>18 972 339</b>
Immobilisations incorporelles	<b>517 631</b>	<b>528 595</b>
Immobilisations corporelles	<b>371 865</b>	<b>376 332</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>55 164 136</b>	<b>58 559 384</b>



En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>		0
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>19 137 852</b>	<b>18 163 238</b>
. A vue	1 292 884	1 415 259
. A terme	17 844 968	16 747 979
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>10 152 072</b>	<b>9 780 471</b>
. Comptes à vue créditeurs	19	0
. Comptes d'épargne		0
. Dépôts à terme		0
. Autres comptes créditeurs	10 152 053	9 780 471
<b>Titres de créance émis</b>	<b>13 391 360</b>	<b>16 834 934</b>
. Titres de créance négociables	13 391 360	15 331 081
. Emprunts obligataires		1503853
. Autres titres de créance émis		0
<b>Autres passifs</b>	<b>4 448 555</b>	<b>5 374 764</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>124 889</b>	<b>141 009</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>15 253</b>	<b>17 954</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>		0
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>865 649</b>	<b>1 038 086</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>		0
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>3 667 785</b>	<b>3 743 598</b>
<b>Capital</b>	<b>1 759 481</b>	<b>1 797 482</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>		0
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>700 364</b>	<b>715 004</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>		0
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>900 876</b>	<b>952 844</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>55 164 136</b>	<b>58 559 384</b>

## Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation

### Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

	31/12/2018	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	3 254 983	3 405 946
- Intérêts et charges assimilées	1 153 206	1 221 029
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>2 101 777</b>	<b>2 184 917</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 431 030	5 961 374
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 048 168	5 652 987
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>382 862</b>	<b>308 387</b>
+ Commissions perçues	888 766	968 527
- Commissions servies	74 693	92 476
<b>Marge sur commissions</b>	<b>814 073</b>	<b>876 051</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	551	7 241
± Résultat des opérations sur titres de placement		372
± Résultat des opérations de change	67	496
± Résultat des opérations sur produits dérivés		0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>618</b>	<b>8 109</b>
+ Divers autres produits bancaires	141 758	176 577
- Diverses autres charges bancaires	3 631	2 953
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 437 457</b>	<b>3 551 088</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	33 822	33 258
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1	1 024
- Charges générales d'exploitation	1 392 799	1 450 251
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 078 479</b>	<b>2 133 071</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-630 327	-580 002
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-2 084	-17 314
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 446 068</b>	<b>1 535 755</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-32 210</b>	<b>-28 692</b>
- Impôts sur les résultats	512 984	554 219
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>900 874</b>	<b>952 844</b>

## Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail

### Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>8 453</b>	<b>346</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>36 693</b>	<b>32 651</b>
. A vue	36 691	32 458
. A terme	2	193
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>105 494</b>	<b>55 446</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	49 821	27 207
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	9 647	9 323
. Autres crédits	46 026	18 916
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>212 789</b>	<b>216 351</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>211</b>	<b>211</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	211	211
. Titres de propriété		
<b>Autres actifs</b>	<b>821 844</b>	<b>1 100 905</b>
<b>Titres d'investissement</b>		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>18 223</b>	<b>18 797</b>
<b>Créances subordonnées</b>		
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>48 254 123</b>	<b>50 310 758</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>155 218</b>	<b>161 885</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>158 662</b>	<b>157 083</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>49 771 710</b>	<b>52 054 433</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2018	31/12/2019
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>		
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>36 142 103</b>	<b>34 517 512</b>
. A vue	2 796 387	3 991 541
. A terme	33 345 716	30 525 971
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>583 371</b>	<b>673 476</b>
. Comptes à vue créditeurs	137 268	113 656
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	187 609	314 673
. Autres comptes créditeurs	258 494	245 147
<b>Titres de créance émis</b>	<b>5 925 986</b>	<b>9 078 332</b>
. Titres de créance négociables	5 079 851	8 227 620
. Emprunts obligataires	819 147	819 267
. Autres titres de créance émis	26 988	31 445
<b>Autres passifs</b>	<b>2 967 699</b>	<b>3 386 581</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>213 192</b>	<b>260 942</b>
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>144 419</b>	<b>196 359</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>1 421 035</b>	<b>1 439 605</b>
<b>Capital</b>	<b>1 010 095</b>	<b>1 010 095</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-25000</b>	
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>1 004 674</b>	<b>1 114 402</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-16 571</b>	
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>400 707</b>	<b>377 129</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>49 771 710</b>	<b>52 054 433</b>

## Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail

### Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

	31/12/2018	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	14 469	9 655
- Intérêts et charges assimilées	1 531 569	1 539 891
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-1 517 099</b>	<b>-1 530 236</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	15 683 683	16 226 523
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	12 634 675	13 270 352
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>3 049 008</b>	<b>2 956 171</b>
+ Commissions perçues	5 253	8 329
- Commissions servies	9 294	5 074
<b>Marge sur commissions</b>	<b>-4 042</b>	<b>3 255</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction		0
± Résultat des opérations sur titres de placement		209
± Résultat des opérations de change	-2499	-138
± Résultat des opérations sur produits dérivés		0
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>-2499</b>	<b>71</b>
+ Divers autres produits bancaires	4 155	5 052
- Diverses autres charges bancaires	273	882
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 529 250</b>	<b>1 433 431</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	9 102	14 450
- Autres charges d'exploitation non bancaire	3 319	3 102
- Charges générales d'exploitation	371 584	391 135
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 163 449</b>	<b>1 053 644</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-473 740	-335 255
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-26 440	-58 121
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>663 269</b>	<b>660 268</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-1 040</b>	<b>-30 677</b>
- Impôts sur les résultats	261 523	252 462
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>400 707</b>	<b>377 129</b>

## Bilan consolidé des 11 groupes bancaires Au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2018	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	65 034 018	71 540 800
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	170 287 931	184 049 115
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	156 243 849	162 047 997
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 044 082	22 001 118
Instruments dérivés de couverture	136	612 661
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	100 663 832	115 234 229
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	58 288 068	67 231 816
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	11 599 536	12 096 943
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	30 776 228	35 905 470
Titres au cout amorti	63 212 605	71 747 388
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	111 351 245	111 898 459
Prêts et créances sur la clientèle	1 036 717 941	1 104 341 248
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Actifs d'impôt exigible	4 652 510	4 519 348
Actifs d'impôt différé	10 731 317	11 102 030
Comptes de régularisation et autres actifs	37 514 515	35 689 438
Actifs non courants destinés à être cédés	97 044	75 125
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 661 467	1 895 844
Immeubles de placement	8 966 479	9 498 006
Immobilisations corporelles	41 705 452	48 805 179
Immobilisations incorporelles	6 897 522	7 415 987
Ecarts d'acquisition	13 550 106	14 510 580
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 673 044 120</b>	<b>1 792 935 437</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2018	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 309 570	1 003 416
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	553 395	875 210
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	553 395	875 210
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	172 078 838	174 835 828
Dettes envers la clientèle	1 127 636 035	1 185 802 735
Titres de créance émis	71 750 653	88 955 340
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt exigible	4 746 135	6 044 997
Passifs d'impôt différé	5 740 755	7 145 018
Comptes de régularisation et autres passifs	41 902 378	56 165 051
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	34 872 350	37 851 356
Provisions	11 542 317	12 270 507
Subventions et fonds assimilés	3 602 703	3 600 298
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	44 226 100	49 773 936
Capitaux propres	153 082 891	168 611 745
Capitaux propres part du groupe	130 392 647	146 598 901
Capital et réserves liées	79 733 924	90 700 428
Réserves consolidées	35 450 160	39 364 039
Gains ou pertes latents ou différés	1 298 445	2 242 061
Résultat de l'exercice	13 910 118	14 292 373
Intérêts minoritaires	22 690 244	22 012 844
<b>Total du passif</b>	<b>1 673 044 120</b>	<b>1 792 935 437</b>

## Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires Au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

	31/12/2018	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	71 208 777	73 394 982
- Intérêts et charges assimilées	22 778 858	23 886 171
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>48 429 919</b>	<b>49 508 811</b>
+ Commissions (Produits)	15 979 492	16 952 313
- Commissions (Charges)	2 169 392	2 148 260
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>13 810 100</b>	<b>14 804 053</b>
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 460 605	8 016 358
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	1 232 891	1 209 742
+/- Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3 351	2 174
<b>+ Produits des autres activités</b>	<b>12 957 847</b>	<b>13 949 361</b>
- Charges des autres activités	11 847 259	12 786 754
PRODUIT NET BANCAIRE	71 047 454	74 703 745
<b>- Charges générales d'exploitation</b>	<b>34 383 407</b>	<b>34 722 655</b>
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3 703 924	5 341 427
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>32 960 123</b>	<b>34 639 663</b>
- Coût du risque	-9 135 768	-8 798 166
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 824 355	25 841 497
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	132 928	145 024
<b>+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>273 640</b>	<b>138 501</b>
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	24 230 923	26 125 022
<b>- Impôts sur les résultats</b>	<b>7 704 910</b>	<b>9 133 071</b>
<b>+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>16 526 013</b>	<b>16 991 951</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>2 615 893</b>	<b>2 699 576</b>
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>13 910 120</b>	<b>14 292 375</b>



**Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale**

	2017	2018	2019
<b>Adéquation des fonds propres</b>			
Ratio de solvabilité	13,8	14,7	15,6
Fonds propres de base/Total des risques pondérés (CET1)	10,6	10,7	10,8
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	15,8	16,5	16,0
<b>Qualité des actifs</b>			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	<b>7,5</b>	<b>7,3</b>	<b>7,5</b>
<b>Répartition sectorielle des crédits</b>			
Prêts au secteur primaire	5,6	5,9	6,4
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	11,3	10,5	10,2
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	15,3	14,6	13,6
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	4,9	8,4	8,6
Prêts au secteur du commerce	6,7	6,4	6,4
Prêts au secteur du tourisme	1,8	1,6	1,5
Ménages	32,6	31,9	31,6
Prêts aux autres secteurs	21,8	20,7	21,7
<b>Résultat et rentabilité</b>			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,9	0,9	0,9
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	9,5	9,5	9,4
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	70,1	71,2	67,5
Charges générales d'exploitation/PNB	50,6	50,7	50,2
<b>Liquidité</b>			
Actifs liquides/total des actifs	<b>13,7</b>	<b>12,1</b>	<b>12,5</b>
Actifs liquides/passifs à court terme	<b>17,3</b>	<b>15,0</b>	<b>15,9</b>
<b>Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres</b>	<b>7,0</b>	<b>6,9</b>	<b>3,1</b>

بنك المغرب

## TABLE DES MATIERES

بنك المغرب  
بنك المغرب

بنك المغرب

<b>MOT DU WALI</b>	<b>2</b>
<b>FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019</b>	<b>5</b>
<b>CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1 : STRUCTURE, ACTIVITE, RENTABILITE ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE</b>	
<b>CHAPITRE 1 : STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE</b>	<b>15</b>
1 - Structure du système bancaire et actionnariat	15
2 - Evolution du réseau bancaire	16
3 - Evolution du nombre de comptes bancaires	18
4 - Evolution des cartes et guichets automatiques bancaires	19
5 - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	19
6 - Evolution de la concentration bancaire	20
<b>CHAPITRE 2 : ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES</b>	<b>25</b>
1 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	25
2 - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives	42
3 - Activité et rentabilité des sociétés de financement	48
4 - Activité et rentabilité des banques offshore	55
5 - Activité des associations de micro-crédit	57
6 - Activité et rentabilité des établissements de paiement	57
7 - Activité et rentabilité des groupes bancaires	60
<b>CHAPITRE 3 : RISQUES BANCAIRES</b>	<b>66</b>
1 - Évolution de l'endettement bancaire des ménages	66
2 - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	74
3 - Évolution des grands risques des banques	75
4 - Évolution des créances en souffrance	76
5 - Évolution de la liquidité des banques	82
6 - Evolution de la solvabilité des banques	85
7 - Analyse du profil de risque de taux d'intérêt des banques	89
<b>PARTIE 2 : EVOLUTION DU CADRE DE SUPERVISION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES</b>	
<b>CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES</b>	<b>95</b>
1 - Finance participative	95

2 - Allègement des exigences en fonds propres relatives aux créances sur les TPE	97
3 - Textes adoptés en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme (LBC/FT)	98
4 - Protection de la clientèle et promotion de la concurrence bancaire	100
5 - Projets de textes en cours	101
6 - Contribution de la Banque dans l'élaboration d'autres textes	105
<b>CHAPITRE 2 : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE</b>	<b>107</b>
1 - Plan stratégique « 2019-2023 » : Orientations stratégiques liées au domaine de la supervision bancaire	107
2 - Activité de supervision bancaire	108
3 - Intégrité financière	113
4 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	114
5 - Accompagnement de la digitalisation des services financiers	117
6 - Travaux en matière de renforcement des dispositifs de soutien aux TPME et micro-entreprises	118
7 - Promotion d'une finance verte et durable	120
8 - Concertation avec les associations professionnelles	122
9 - Coopération internationale	122
10 - Moyens humains de la supervision bancaire	124
<b>ANNEXES</b>	
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	129
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit agréés – Décembre 2019	130
Annexe 3 : Liste des Banques offshore	133
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	134
Annexe 5 : Liste des établissements de paiement	135
Annexe 6 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	136
Annexe 7 : Évolution des emplois des banques (activité Maroc)	136
Annexe 8 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)	137
Annexe 9 : Evolution du portefeuille-titres des banques	137
Annexe 10 : Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives	138
Annexe 11 : Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives	138
Annexe 12 : Evolution des emplois des sociétés de financement	139
Annexe 13 : Evolution des ressources des sociétés de financement	139
Annexe 14 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	140

Annexe 15 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	140
Annexe 16 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	141
Annexe 17 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	141
Annexe 18 : Evolution des emplois des banques offshore	142
Annexe 19 : Evolution des ressources des banques offshore	142
Annexe 20 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit	143
Annexe 21 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit	143
Annexe 22 : Evolution des emplois des banques – sur base consolidée	144
Annexe 23 : Evolution des ressources des banques – sur base consolidée	144
Annexe 24 : Bilan cumulé des banques – Activité Maroc Au 31 décembre 2019	145
Annexe 25 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019	148
Annexe 26 : Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives - Au 31 décembre 2019	149
Annexe 27 : Etat des Soldes de gestion cumulé des banques et fenêtres participatives Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019	152
Annexe 28 : Bilan cumulé des sociétés de financement - Au 31 décembre 2019	153
Annexe 29 : Etat des Soldes de gestion des sociétés de financement Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019	155
Annexe 30 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation - Au 31 décembre 2019	156
Annexe 31 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019	158
Annexe 32 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail - Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019	159
Annexe 33 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019	161
Annexe 34 : Bilan consolidé des 11 groupes bancaires - Au 31 décembre 2019	162
Annexe 35 : Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires - Au 31 décembre 2019	164
Annexe 36 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale	165

## LISTE DES ENCADRES

Encadré n°1 : Dépôts d'investissement	45
Encadré n°2 : Produits de garantie participative de la CCG labellisés conformes en 2020	97
Encadré n°3 : Définition du ratio de levier du NSFR	104
Encadré n°4 : Passage du Maroc au stade « avancé » en matière de développement de la finance verte	121
Encadré n° 5 : Certification du système de management anti-corruption en 2019	125

**LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	15
Graphique n°2 : Evolution du réseau bancaire	16
Graphique n°3 : Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement	16
Graphique n°4 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)	17
Graphique n°5 : Répartition du réseau bancaire participatif par région (en %)	17
Graphique n°6 : Evolution du nombre de comptes bancaires (en %)	18
Graphique n°7 : Population ayant au moins un compte bancaire selon le genre (en %)	18
Graphique n°8 : Population ayant au moins un compte bancaire selon la tranche d'âge (en %)	18
Graphique n°9 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	19
Graphique n°10 : Evolution des guichets automatiques bancaires	19
Graphique n°11 : Evolution de l'effectif des banques au Maroc	19
Graphique n°12 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	20
Graphique n°13 : Concentration du total-actif des banques (en %)	21
Graphique n°14 : Concentration des dépôts des banques (en %)	21
Graphique n°15 : Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)	22
Graphique n°16 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2019 (en %)	22
Graphique n°17 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2018 (en %)	22
Graphique n°18 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	23
Graphique n°19 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	23
Graphique n° 20 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée	24
Graphique n°21 : Structure de l'actif des banques (en %)	25
Graphique n°22 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	26
Graphique n°23 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)	27
Graphique n°24 : Crédits des banques au secteur public et privé	27
Graphique n°25 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	28
Graphique n°26 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	29
Graphique n°27 : Ventilation du portefeuille de participation des banques par type de contrepartie (en %)	30
Graphique n°28 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature	



juridique (en milliards de dirhams)	30
Graphique n°29 : Structure du passif des banques (en %)	31
Graphique n°30 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)	31
Graphique n°31 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)	33
Graphique n°32 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)	33
Graphique n°33 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	34
Graphique n°34 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	34
Graphique n°35 : Evolution des fonds propres comptables des banques	35
Graphique n°36 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)	35
Graphique n°37 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)	36
Graphique n°38 : Evolution des engagements donnés des banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)	36
Graphique n°39 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)	37
Graphique n°40 : Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)	37
Graphique n°41 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	38
Graphique n°42 : Structure du produit net bancaire (en %)	38
Graphique n°43 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques	40
Graphique n°44 : Coût du risque des banques rapporté au RBE	40
Graphique n°45 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)	40
Graphique n°46 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	41
Graphique n°47 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	41
Graphique n°48 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	41
Graphique n°49 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	42
Graphique n°50 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	42
Graphique n°51 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)	43
Graphique n°52 : Evolution de la structure du portefeuille des financements Mourabaha (en %)	43
Graphique n°53 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres	

participatives par catégorie d'agent économique (en %)	44
Graphique n°54 : Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)	46
Graphique n°55 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion (en milliers de dirhams)	47
Graphique n°56 : Structure des charges générales d'exploitation (en %)	47
Graphique n° 57 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)	48
Graphique n° 58: Evolution de l'encours des crédits à la consommation par type de crédit (en millions de dirhams)	49
Graphique n°59: Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)	49
Graphique n°60 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement (en %)	50
Graphique n°61 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée (en %)	50
Graphique n°62 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par secteur d'activité (en %)	51
Graphique n°63 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	51
Graphique n°64 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	52
Graphique n°65 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	53
Graphique n°66 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	54
Graphique n°67 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	55
Graphique n°68 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	56
Graphique n°69 : Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)	58
Graphique n°70 : Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)	58
Graphique n°71 : Evolution des parts des régions destinatrices des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)	59
Graphique n° 72 : Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)	59
Graphique n°73 : Part des villes réceptrices des transferts de fonds nationaux opérés	

par les établissements de paiement (en %)	59
Graphique n°74 : Répartition des M-wallet ouverts en 2019	60
Graphique n°75 : Nombre de comptes de paiement ouverts en 2019 par catégorie	60
Graphique n°76 : Structure des emplois des banques selon IFRS 9 - sur base consolidée (en %)	61
Graphique n°77 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	61
Graphique n°78 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)	62
Graphique n°79 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	63
Graphique n°80 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)	64
Graphique n°81 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)	64
Graphique n°82 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)	65
Graphique n°83 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	65
Graphique n°84 : Evolution de la dette bancaire des ménages	67
Graphique n°85 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	68
Graphique n°86 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)	68
Graphique n°87 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)	69
Graphique n°88 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)	69
Graphique n°89 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)	70
Graphique n°90 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)	70
Graphique n°91 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	70
Graphique n°92 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l'habitat (en %)	71
Graphique n°93 : Evolution de l'encours brut du financement à la consommation	71
Graphique n°94 : Evolution de l'encours du crédit à la consommation selon la durée initiale (en %)	72
Graphique n°95 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation (en dirhams)	72
Graphique n°96 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation	

selon l'âge (en %)	72
Graphique n°97 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge et le type de crédit (en %)	73
Graphique n°98 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)	73
Graphique n°99 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu et le type de crédit (en %)	74
Graphique n°100 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	74
Graphique n°101 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base sociale	75
Graphique n°102 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base consolidée	75
Graphique n°103 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	76
Graphique n°104 : Evolution du taux des créances en souffrance - sur base sociale (en%)	76
Graphique n°105 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)	77
Graphique n°106 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	77
Graphique n° 107 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée	78
Graphique n°108 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée	78
Graphique n°109 : Evolution du taux des créances en souffrance sur les ménages - base sociale (en %)	79
Graphique n°110 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)	79
Graphique n°111 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	80
Graphique n°112 : Répartition sectorielle des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	81
Graphique n°113 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)	81
Graphique n°114 : Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité - base sociale (en %)	81
Graphique n°115 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques	82

Graphique n°116 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)	83
Graphique n°117 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques	84
Graphique n°118 : Ressources des banques en devises	84
Graphique n°119 : Emplois des banques en devises	84
Graphique n°120 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale	85
Graphique n°121 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	85
Graphique n°122 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base sociale	86
Graphique n°123 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	86
Graphique n°124 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base sociale	86
Graphique n°125 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	86
Graphique n°126 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base sociale	87
Graphique n°127 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	87
Graphique n°128 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale	87
Graphique n°129 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée	87
Graphique n°130 : Evolution des fonds propres prudentiels (en milliards de dhs)	88
Graphique n°131 : Evolution de la structure des fonds propres prudentiels - Base sociale (en %)	88
Graphique n°132 : Sensibilité de la valeur économique des fonds propres des banques à une évolution des taux de 200 pb	90
Graphique n°133 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib (en %)	116
Graphique n°134 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédits reçues - Année 2019	116
Graphique n° 135 : Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib des clients des établissements de crédit (en %)	116
Graphique n° 136 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2019	117



**Dépôt légal : 2018 MO**  
**ISBN : 978-9954**  
**ISSN : 2509-0615**

